

Rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement

Instructions pour remplir le formulaire

Date de publication : 17 février 2022

Date de révision : 21 novembre 2023

Table des matières

Acro	onymes	4
1	Introduction	6
1.1	Contexte	6
2	Consignes générales	7
2.1	Processus du rapport RA/DD	7
2.2 calen	Structure du rapport RA/DD, exigences en matière de communication de l'information et adrier	8
3	Page de présentation et résumé	9
3.1	Choix de la langue et légende des couleurs	9
3.2 l'infor	Informations générales concernant la subvention et périodes de communication de mation	9
3.3	Taux de change	11
3.4	Résumé	11
4	Communication de l'information programmatique	12
Indica	ateurs d'impact/de résultats (onglet 1.A), avec ventilation (onglet 1.B)	12
Indica	ateurs de couverture (onglet 1.C), avec ventilation (onglet 1.D)	14
Ongle	et 1.E – Mesures de suivi du plan de travail	17
5	Communication de l'information financière	19
Princ	ipes généraux de communication des données financières au Fonds mondial et définitions clé	s 19
Cas	particuliers	20
Ongle	et 2. État de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal	21
Ongle	et 2A. Solde de trésorerie d'ouverture au début de la période de mise en œuvre	22
	Гаbleau A : État de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal dans la devise de période de mise en œuvre	e la 23
7	Гableau В : Échéancier des avances ouvertes dans la devise de la période de mise en œuvre	30
	Tableau C : Obligations et engagements financiers du récipiendaire principal	32
	Tableau D : Triangulation des données financières	33
	Γableau Ε : Solde du relevé bancaire du RP et fonds en transit dans la devise de la période de en œuvre	mise 34
	Tableau F : Transactions inéligibles du RP dans la devise de la période de mise en œuvre	35
Ongle	et 3 – État de rapprochement de la trésorerie des sous-récipiendaires	38
Ongle	et 4 – Dépenses totales	40
Ongle	et 5 – Dépenses au titre du C19RM	44
Ongle	et 6 – Prévision et demande de décaissement	45
Ongle	et 7 – Communication de l'information fiscale	49

6 Gestion des achats et des stocks de produits de santé	51
Tableau 8.A : Rapport sur les prix et la qualité	51
Tableau 8.B : Risque de rupture de stock et de péremption	52
Tableau 8.C : Quantification et prévision (Applicable seulement à la communication de l'information de subventions pilotes sélectionnées pour la période commençant le 1 ^{er} juillet 2023)	า 56
Tableau 8.D : Performance de la planification des achats au titre de la subvention (Applicable seulement à la communication de l'information de subventions pilotes sélectionnées pour la période commençant le 1 ^{er} juillet 2023)	e 58
Tableau 8.E : Stock à l'échelle centrale (stock conforme au plan) (Applicable seulement à la communication de l'information de subventions pilotes sélectionnées pour la période commençant l'ér juillet 2023)	le 59
Tableau 8.F: Informations complémentaires	62
Tableau 8.G : Valeur des produits pharmaceutiques et sanitaires dans le système d'information sur les prix et la qualité – Section réservée à l'ALF	r 63
7 Gestion de la subvention	64
Onglet 9.A – Exigences de la subvention	64
Onglet 9.B – Mesures d'atténuation et problèmes de gestion	66
	67
Onglet 10.A. Auto-évaluation par le récipiendaire principal	67
Onglet 10.B. Validation par le récipiendaire principal	70
Onglet 10.C. Évaluation des résultats par l'agent local du Fonds (section réservée à l'agent local du Fonds)	u 71
Onglet 10.D. Validation par l'agent local du Fonds	75
9 Conclusions et recommandations de l'agent local du Fonds (section réserv	⁄ée à
l'agent local du Fonds)	76
	78
Section 1 – Annexe concernant les engagements financiers, les obligations financières et les indemnités de fin de contrat à régler au niveau du récipiendaire principal	78
Section 2 – Annexe sur les déclencheurs d'alerte financière (portefeuilles ciblés uniquement)	79
11. Cahier des charges de l'agent local du Fonds	80
11.1Portée des travaux	80
11.2 Approche recommandée pour l'examen et la vérification des informations	85
11.3 Sources d'information	85
F- 3	86 92

ACRONYMES

- ALF : agent local du Fonds
- AQD : assurance (évaluation) de la qualité des données
- ARV : (médicaments) antirétroviraux
- BIG : Bureau de l'Inspecteur général
- C19RM : dispositif de riposte au COVID-19
- CMM: consommation mensuelle moyenne
- CP : cadre de performance
- DAFD : décision annuelle de financement et décaissements
- DGPS : document type pour la gestion des produits de santé
- ELISA: dosage immunoenzymatique
- EP : équipe de pays
- EQD : examen de la qualité des données
- FV : facteur de vérification
- GAPSCA : gestion des achats de produits de santé et de la chaîne d'approvisionnement
- GIR : gestion intégrée des risques
- ICN : instance de coordination nationale
- LP : lettre de performance
- MAG : mécanisme d'achat groupé
- MAP : mesure d'atténuation prioritaire
- MCFM : magasin central de fournitures médicales
- MdS : ministère de la Santé
- MSPT : mesure(s) de suivi du plan de travail
- OMS : Organisation mondiale de la Santé
- ONG : organisation non gouvernementale
- ONUSIDA: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
- PEPFAR : Plan d'urgence du président des États-Unis pour la lutte contre le sida
- PMO : période de mise en œuvre
- PON : procédures opérationnelles normalisées
- PP : Portail des partenaires (du Fonds mondial)
- RA : rapport sur les résultats actuels
- RA/DD : rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement¹

¹ Sauf indication contraire, le terme RA/DD est utilisé dans ce document pour désigner les rapports RA/DD, les rapports sur les résultats actuels ainsi que les RA définitifs.

- RCF : rapport de clôture financière
- RCI : recouvrement des coûts indirects
- RDA : rapport sur les dépenses annuelles
- RFA : rapport financier annuel
- RP : récipiendaire principal
- SGFS : système de gestion financière des subventions
- SGS : système de gestion des subventions
- SIGL : système d'information de gestion de la logistique
- SIS : systèmes d'information sanitaires
- SPM : Service pharmaceutique mondial
- SR : sous-récipiendaire
- SRPS : systèmes résistants et pérennes pour la santé
- TB: tuberculose
- TVA : taxe sur la valeur ajoutée
- UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la population
- UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- VIH : virus de l'immunodéficience humaine
- wambo.org : nom de la plateforme d'achat en ligne du Fonds mondial

1 Introduction

Ce document destiné aux récipiendaires principaux (RP) et aux agents locaux du Fonds fournit des instructions pour remplir ou réviser le rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement (RA/DD).

1.1 CONTEXTE

Pour faciliter la supervision des programmes financés par le Fonds mondial, les RP rendent compte régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre de ces programmes, ce qui implique de rassembler des informations recueillies auprès des sous-récipiendaires (SR). Par ailleurs, les RP demandent chaque année des fonds pour l'année de mise en œuvre suivante, c'est-à-dire la période de prévision, à laquelle s'ajoute une période additionnelle convenue.

Pour les RP, le rapport sur les résultats actuels (RA) sert à rendre compte des résultats atteints durant la dernière période de mise en œuvre du programme, dont la durée est définie dans le cadre de performance (CP), tandis que la demande de décaissement (DD) sert à définir les besoins financiers pour les périodes de prévision et additionnelle à venir. Ces documents forment à eux deux le rapport sur les résultats actuels et demande de décaissement, ou rapport RA/DD. Sauf indication contraire, le terme RA/DD est utilisé dans ce document pour désigner les rapports RA/DD, les rapports sur les résultats actuels ainsi que les RA définitifs².

À la demande du Fonds mondial, les ALF examinent les rapports RA/DD remis par le RP, puis consignent leurs conclusions et leurs recommandations dans les sections du rapport prévues à cet effet. Le Fonds mondial s'appuie sur les ALF, en tant que certificateurs, pour confirmer que les informations fournies par le récipiendaire principal dans son rapport RA/DD sont complètes et représentent avec exactitude les dépenses engagées (notamment concernant les produits de santé) et les cibles programmatiques atteintes.

Le Fonds mondial se sert des informations fournies dans le rapport RA/DD pour :

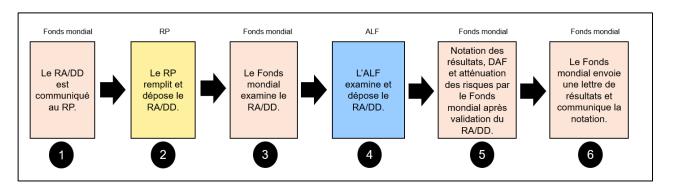
- Faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre de chaque subvention en examinant divers aspects – programmatiques, financiers, gestion des achats de produits de santé et de la chaîne d'approvisionnement, gestion des risques, gouvernance, et d'autres aspects transversaux de la gestion des subventions.
- Déterminer la notation des résultats.
- Arrêter des décisions annuelles de financement (DAF) répondant au principe de financement fondé sur les résultats et procéder aux décaissements correspondants.
- Recenser les problèmes de mise en œuvre et les risques, et définir des mesures d'atténuation adaptées.
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des exigences liées à la subvention.
- Respecter les critères de communication de l'information convenus avec le Conseil d'administration, les donateurs et les parties prenantes, notamment en ce qui concerne les résultats obtenus et l'utilisation des crédits.

² Les exigences en matière de communication de l'information varient en fonction du type de rapport, de la catégorie de portefeuille et de certains facteurs propres à chaque pays. Pour plus d'informations, reportez-vous au <u>chapitre 12.</u>
<u>Aperçu des exigences en matière de communication de l'information</u> de ce document.

2 Consignes générales

2.1 Processus du Rapport RA/DD

Schéma nº 1. Processus du rapport RA/DD



- Le document est transmis au RP via le Portail des partenaires (le Portail) sous la forme d'un fichier Excel téléchargeable. Certaines informations provenant de la confirmation de subvention signée, du cadre de performance approuvé et du budget sont préremplies.
- 2. Le RP reçoit une notification du Portail lui indiquant de télécharger le fichier PU/DR. Le RP complète le fichier RA/DD, puis le transmet via le Portail, au plus tard à la date d'échéance fixée.
- 3. Le rapport RA/DD transmis par le RP est ensuite examiné par le Fonds mondial. Veuillez noter que tout rapport incomplet est renvoyé au RP pour être complété.
- 4. À la demande du Fonds mondial, l'ALF examine le rapport RA/DD. L'ALF reçoit une notification du Portail lui indiquant de télécharger le fichier, puis vérifie les informations transmises par le RP et remplit les sections le concernant, lesquelles sont définies dans son cahier des charges. Les résultats de cet examen du rapport par l'ALF, y compris les recommandations formulées par celui-ci, restent confidentiels et sont exclusivement destinés au Fonds mondial.
- 5. Le Fonds mondial examine les informations vérifiées et reprend contact avec l'ALF et/ou le RP si nécessaire. Le Fonds mondial valide les informations vérifiées dans les systèmes internes du Fonds, indique la notation des résultats, prend une décision annuelle de financement (le cas échéant) et définit des mesures pour atténuer les risques et remédier aux problèmes de mise en œuvre recensés.
- 6. Le Fonds mondial communique la notation des résultats et transmet la lettre de performance au RP via le Portail.

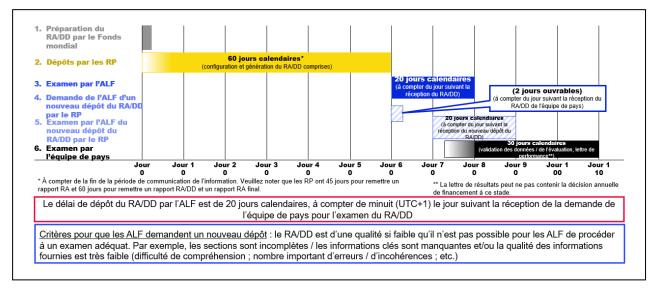
2.2 STRUCTURE DU RAPPORT RA/DD, EXIGENCES EN MATIERE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CALENDRIER

Le fichier RA/DD comporte plusieurs onglets thématiques et transversaux. Les sections à remplir dépendent du type de rapport³, de la catégorie de portefeuille⁴ et de certains facteurs propres à chaque pays. Pour plus d'informations, reportez-vous au <u>chapitre 12. Aperçu des exigences en matière de communication de l'information</u> de ce document.

La fréquence de la remise des rapports est définie dans le cadre de performance. Généralement, le rapport RA couvre une période de 6 mois. Les informations sont communiquées en milieu d'année⁵ pour les portefeuilles des catégories « essentiel » et « fort impact », et ne sont généralement pas demandées pour les portefeuilles de la catégorie « ciblé ». Le RA définitif, qui couvre la dernière période de mise en œuvre, est demandé quelle que soit la catégorie du portefeuille.

Le rapport RA/DD est remis en fin d'année et couvre une période de 12 mois pour les portefeuilles des catégories « ciblé » ou de 6 mois pour les portefeuilles des catégories « fort impact » et « essentiel ».

Schéma n° 2. Chronologie du processus de RA/DD



³ RA, RA/DD, PU définitif

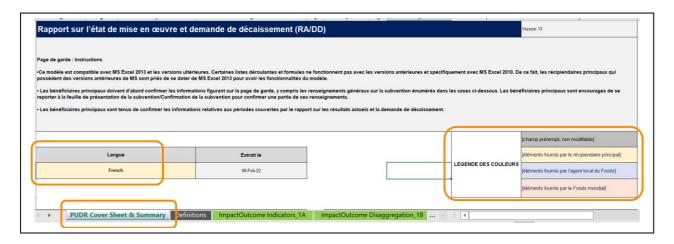
⁴ « Fort impact », « Essentiel » ou « Ciblé ». Les catégories sont définies dans le <u>Manuel des politiques opérationnelles</u> (en anglais).

⁵ En fonction du cycle de communication de l'information convenu dans le cadre de performance, l'année du rapport peut ne pas correspondre à l'année civile.

3 PAGE DE PRESENTATION ET RESUME

3.1 CHOIX DE LA LANGUE ET LEGENDE DES COULEURS

Le fichier RA/DD est disponible en anglais, en français et en espagnol. La langue peut être sélectionnée dans le menu déroulant situé en haut de l'onglet « PU/DR Cover Sheet and Summary ».



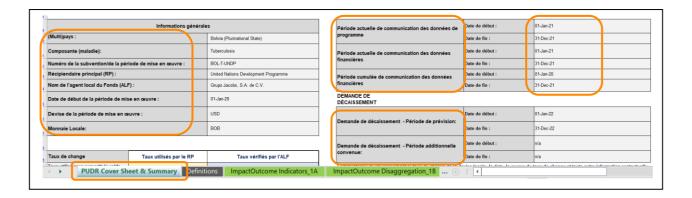
Remarque: un fichier qui a été altéré ne pourra pas être intégré dans les systèmes du Fonds mondial. On entend par altération toute modification apportée à la structure, au contenu, aux formules ou aux cellules préremplies du tableau. Un formulaire altéré sera <u>refusé et renvoyé</u> au RP ou à l'ALF et devra être envoyé de nouveau, ce qui aura pour effet de retarder la présentation et le traitement du rapport.

Les RP et les ALF ne doivent pas utiliser de feuilles Google sheets pour éditer le RA/DD, car ce format ne peut pas être importé dans le système de gestion des subventions (GOS).

Les RP et les ALF sont censés signaler au plus vite toute inexactitude repérée dans les données préremplies à l'adresse suivante : Country.Support@theglobalfund.org.

3.2 Informations generales concernant la subvention et periodes de communication de l'information

L'onglet « PU/DR Cover Sheet and Summary » contient des informations générales sur la subvention – pays, composante de maladie, numéro de période de mise en œuvre (PMO), nom du RP, nom de l'ALF, date de début de la PMO, devise utilisée pour la PMO, etc.



La page de présentation contient également des informations concernant la période de communication de l'information et la demande de décaissement⁶.

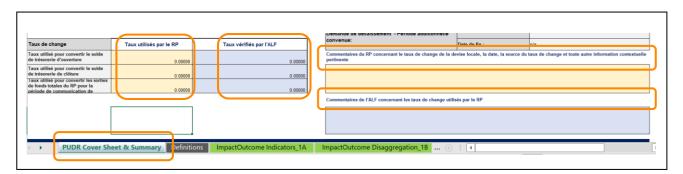
Type de période de communication de l'information	Période de communication de l'information	Autres remarques
Période actuelle de communication des données de programme	Généralement : • 6 mois pour les portefeuilles des catégories « essentiel » et « fort impact ». • 12 mois pour les portefeuilles de la catégorie « ciblé ».	Les première et dernière périodes de communication de l'information concernant une subvention peuvent être inférieures ou supérieures à 12 mois, de manière à faire coïncider la date de début de la subvention avec les cycles de communication de l'information programmatique et budgétaire du pays.
		Les périodes suivent immédiatement les périodes couvertes par le précédent rapport RA/DD.
Période actuelle de communication des données financières	En général, 6 mois pour les rapports RA et 12 mois pour les rapports RA/DD.	
Période cumulée de communication des données financières	Cumul à partir de la date de début de la période de mise en œuvre.	La date de fin doit correspondre à la date de fin spécifiée dans la « Période actuelle de communication des données financières ».
Demande de décaissement – Période de prévision	Période de 12 mois durant laquelle les activités approuvées sont mises en œuvre et les fonds de la subvention sont décaissés ⁷ .	Couvre généralement l'année suivante de subvention et ne comprend pas de période additionnelle.
Demande de décaissement – Période	Période d'une durée maximale de 6 mois, qui suit la période de prévision, pour laquelle des fonds	La période additionnelle s'ajoute à la période de prévision, pour une durée

⁶ Toutes les dates sont au format *jj-mmm-aaaa* (p. ex. 31 mars 2022).

⁷ Dans certai<u>ns</u> cas, la période de prévision peut être de six mois dans des environnements à haut risque.

additionnelle	sont décai	issés	pendant que le	e RP	totale	qui	ne	doit	pas	excéder
convenue	achève	le	processus	de	18 moi	s.				
	communic	ation	de l'information	on.						

3.3 TAUX DE CHANGE

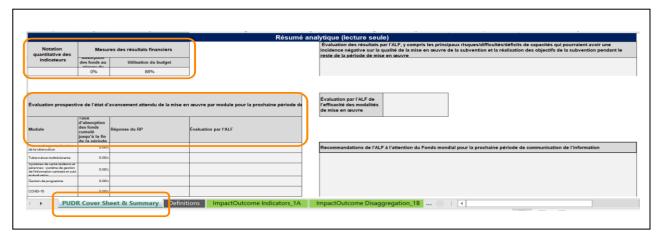


Les dépenses encourues dans une monnaie autre que celle de la subvention doivent être converties dans la monnaie de la subvention selon le cours au comptant en vigueur le jour de chaque transaction. S'il n'est pas envisageable d'utiliser les taux journaliers, il faut alors utiliser le taux de change moyen (mensuel ou trimestriel) pour la période de communication de l'information. La source et la valeur des taux de change utilisés pour les calculs doivent être indiquées. Le taux de change appliqué pour les dépenses (qui englobe les engagements) est le même que le taux utilisé pour convertir des sorties de fonds.

Remarque: en cas de fluctuations importantes des taux de change, un taux de change moyen doit être calculé chaque mois. Les taux de change moyens mensuels peuvent être obtenus ou calculés à partie de données obtenues auprès de la banque centrale/nationale du pays ou d'autres sources officielles (p. ex. le Fonds monétaire international ou d'autres institutions financières internationales).

3.4 RESUME

Cette section non modifiable se remplit automatiquement en fonction des données saisies par le RP et l'ALF dans les sections suivantes du rapport RA/DD.



4 COMMUNICATION DE L'INFORMATION PROGRAMMATIQUE

Indicateurs d'impact/de resultats (onglet 1.A), avec ventilation (onglet 1.B)

				Référence					Cible	•			
Type d'indicateur	Détails de l'indicateur	Numérateur (#)	Dénominateur (#)	Pourcentage (%)	Valeur	Année	Source des donn ée s	Numérateur (#)	Dénominateur (#)	Pourcentage (%)	Année	Date d'échéance de la déclaration	Pays
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
mpact	TB I-2: Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)				67.2	2018		71.0000			2020		Bolivia (Plurinational State)
Outcome	TB O-4(M): Taux de succès thérapeutique de TB-RR et/ou TB-MR : pourcentage de cas de tuberculose résistante à la rifampicine et/ou tuberculose multirés istante trailés rues.				60%	2016				79.86%	2020	31-Mar-22	Bolivia (Plurinational State)
utcome	tuberculose multirésistante tratés avec TB 0-5(M): Couverture de trattement de la TB: Pourcentage de nouveaux cas et rechutes qui ont été notifiés et traités parmi le nombre estimé de cas de TB dans la même année				63.3%	2018				72.00%	2020	31-Mar-22	Bolivia (Plurinational State)

Les indicateurs d'impact et de résultats à communiquer pendant la période, ou qui restent à communiquer pour une période antérieure, sont préremplis dans l'onglet 1.A en fonction du cadre de performance qui a été signé.

Le RP présente les résultats par rapport à l'objectif de l'année en cours, en fonction de la date d'échéance du rapport dans le cadre de performance. Les indicateurs dont le résultat de la période ou de l'année précédente est en suspens apparaîtront à nouveau dans le RA/DD courant. Les indicateurs en suspens qui ne sont pas accompagnés d'un objectif chiffré (cible) pour l'année en cours restent répertoriés jusqu'à ce qu'un résultat soit communiqué.

Dans de tels cas, le RP rapporte :

- a. Les résultats de l'année précédente par rapport à la cible fixée pour l'année en cours.
- b. Les résultats de l'année en cours par rapport à la cible fixée pour l'année en cours.

L'année cible fait référence à l'année où l'indicateur sera mesuré et est préremplie à partir du cadre de performance. Pour les indicateurs qui sont communiqués à l'aide des systèmes de communication de l'information de routine, l'année du résultat doit être l'année au cours de laquelle le résultat a été mesuré, et devrait correspondre à l'année cible. Par exemple, si l'année cible est 2022, l'année du résultat sera également 2022.

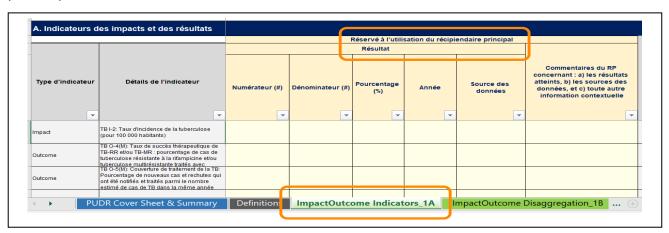
Pour les indicateurs communiqués dans le cadre d'enquêtes, si la mesure est retardée (p. ex. la collecte des données d'enquête est reportée de 2022 à 2023), l'année du résultat est l'année où la collecte des données d'enquête a eu lieu, c'est-à-dire 2023. Toutefois, cela ne permettra pas d'évaluer la performance par rapport à la cible, puisque l'année cible ne correspond pas à l'année du résultat. Dans de tels cas, il est conseillé de mettre à jour la cible et l'année cible (selon le cas) dans le cadre de performance, de sorte que les cibles correspondent à l'année du résultat (l'année de la collecte des données). La raison du report de la mesure doit être notée dans la case réservée aux commentaires.

Le RP fournit également une analyse des résultats comprenant notamment des observations sur :

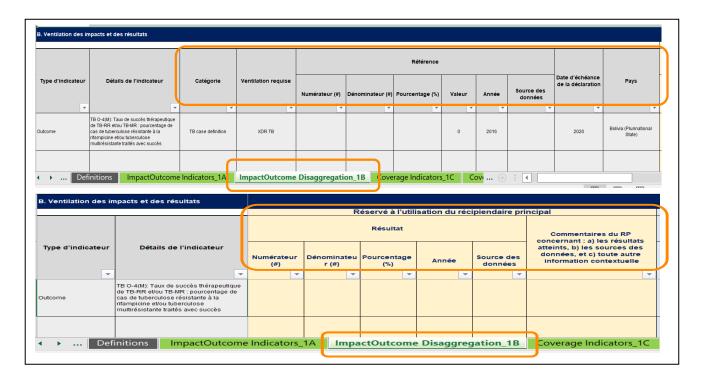
Les résultats obtenus, y compris tout écart constaté par rapport aux cibles convenues.

- La méthode de collecte des données ou les méthodes de mesure ainsi que les sources de données utilisées pour tous les résultats rapportés.
- Toute autre information contextuelle concernant les résultats rapportés, p. ex. des retards concernant la référence de base ou d'autres enquêtes, en précisant les raisons de ces retards et un calendrier révisé dans la section du rapport RA/DD réservée au RP.
- L'évolution des résultats dans le temps.

Remarque : la colonne « Valeur » concerne les subventions de la période d'allocation 2017-2019, pour laquelle les valeurs de référence sont toutes incluses dans une seule cellule.



Pour les indicateurs qui nécessitent une ventilation (Onglet 1.B Impact/Outcome Disaggregation), la catégorie et la ventilation requise sont préremplies.



Obligations propres aux ALF

Sauf accord différent, les ALF:

Vérifient les données communiquées par les RP pour la période en fonction du cadre de performance et en s'appuyant sur les sources de données pertinentes, et incluent toute modification apportée aux résultats communiqués par les RP après vérification dans la colonne « Résultats vérifiés », sauf instruction contraire donnée par le Fonds mondial ou figurant dans la section 11 : Cahier des charges de l'agent local du Fonds.

- Signalent les résultats qui n'ont pas été vérifiés en sélectionnant « non vérifié » dans la liste déroulante et justifient cette absence de vérification.
- Font des observations sur :
 - Les différences entre les sources de données ou les méthodes de collecte des données utilisées et les méthodes de mesure convenues.
 - o Les problèmes de collecte et de communication des données.
 - o L'état d'avancement des enquêtes ou les retards éventuellement pris dans leur réalisation.
 - La justification avancée par le RP.
 - o L'atteinte ou non du résultat espéré ou la fourniture ou non par le RP d'information sur l'atteinte des résultats.
- Effectuent des analyses supplémentaires, le cas échéant.

La <u>section 11.1 : Cahier des charges de l'agent local du Fonds</u> contient des informations complémentaires sur les vérifications à effectuer pour les portefeuilles de la catégorie « ciblé ».

Indicateurs de couverture (onglet 1.C), avec ventilation (onglet 1.D)

Les indicateurs de couverture à communiquer pendant la période, ou qui restent à communiquer pour une période antérieure, sont préremplis dans l'onglet 1.C en fonction du cadre de performance qui a été signé.

			Pays/portée des cibles				Référence				Cible		
Nom du module	Population	Détails de l'indicateur de couverture	Si infranationale, veuillez Type de cumul réciser dans la colonne des commentaires		Indicateur inversé ?	Numérateur (#)	Dénominateur (#	Pourcentag e (%)	Année	Source des données	Numérateur (#)	Dénominateur (#)	Pourcer e (%)
v	¥	▼	¥	¥	¥	-	¥	-	~	¥	~	Ψ.	
Prise en charge et révention de la tuberculose		TCP-1(M): Nombre de cas déclarés de tuberculose, toutes formes confondues, bactériologiquement confirmés et cliniquement diagnostiqués, nouveaux cas	Bolivia (Plurinational State) / National	Y- Cumulative annually	No	7,597			2018	Registro de pacientes tuberculosos	8,382		
Prise en charge et révention de la tuberculose		TCP-2(M): Taux de succès thérapeutique-	Bolivia (Plurinational State) / National	Y- Cumulative annually	No	6,236	7,571	82.37%	2018	Sistema de R&R TB, informes trimestrales //R&R TB	7,200	8,182	88.009
		MDR TB-2(M): Nombre de cas de				110			2018	Sistema de R&R TB. informes			

Le RP communique les résultats en s'assurant que :

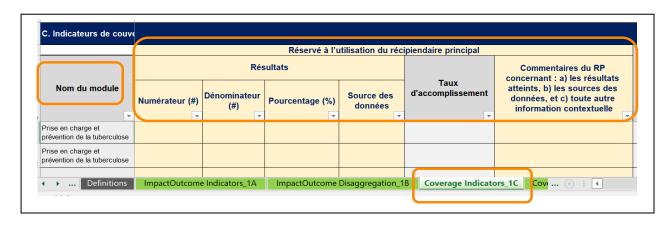
- Ceux-ci sont présentés conformément à la définition des cibles dans le cadre de performance. Par exemple, pour une cible de type « Non cumulé – autre », la valeur indiquée devra être non cumulée.
- Ceux-ci sont présentés en respectant le format fixé pour la cible. Si le format d'une cible est « numérateur/dénominateur/pourcentage », le résultat communiqué devra être présenté de cette manière.
- Les résultats communiqués s'appuient sur les sources de données, les méthodes de mesure et la fréquence de collecte définies dans le cadre de performance et /ou les fiches d'information sur les indicateurs⁸. Lorsque des résultats sont présentés sous la forme « numérateur/dénominateur/pourcentage », la valeur du pourcentage est utilisée pour calculer automatiquement le taux de réalisation.

Le RP fournit une analyse des résultats comprenant notamment des observations sur :

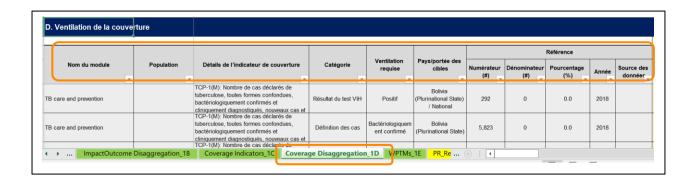
Les tendances de la performance au fil du temps.

⁸ Reportez-vous aux fiches d'information correspondantes disponibles dans le <u>chapitre 13. Ressources additionnelles</u> de ce document.

- Les raisons expliquant les variations dans les résultats, par exemple les variations infranationales (par région/district) ou par type d'entité de mise en œuvre (par exemple, SR) ou par populations touchées (par exemple populations clés, genre, groupes d'âge).
- Les raisons expliquant les résultats insuffisants ou meilleurs que prévu, et les mesures correctives, le cas échéant.
- Des prévisions pour la période suivante, avec des arguments justifiant la préservation, la dégradation ou l'amélioration attendue des résultats pour chaque indicateur.
- Les problèmes de qualité des données, le cas échéant, et les mesures prévues pour y remédier.
- Une triangulation avec les données de consommation et les niveaux de stock pour les indicateurs pertinents.

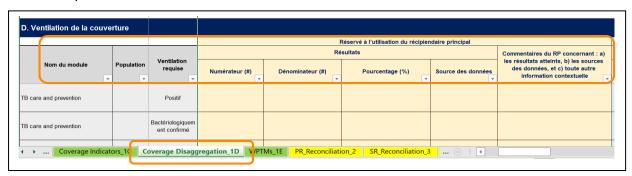


Pour les indicateurs qui nécessitent une ventilation (Onglet 1.D Coverage Disaggregation), la ventilation requise est préremplie en fonction du cadre de performance.



Le RP est tenu de :

- Fournir des résultats ventilés par âge, sexe, genre, statut et selon d'autres critères indiqués pour un ensemble spécifique d'indicateurs de couverture.
- Inclure dans son analyse des résultats un commentaire sur les résultats ventilés et les mesures d'atténuation spécifiques envisagées, notamment pour corriger les situations inéquitables au besoin.



Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'ALF vérifie que le RP a communiqué tous les résultats attendus pour les indicateurs de couverture et que ceux-ci sont ventilés comme il a été demandé.

Remarque : pour les portefeuilles de la catégorie « ciblé », l'ALF n'est pas tenu de vérifier les résultats ventilés. La section 11.1 Cahier des charges de l'agent local du Fonds contient des informations complémentaires à ce sujet.

L'agent local du Fonds :

- Examine la cohérence des résultats du RP par rapport à la manière dont les cibles ont été fixées dans le cadre de performance et aux méthodes de mesure, fréquences de collecte et sources de données convenues.
- Vérifie que les résultats sont conformes à la définition de l'indicateur figurant dans les fiches d'information sur les indicateurs⁹ du Fonds mondial et/ou que les résultats du cadre de performance correspondent à la période de communication de l'information concernée.
- Saisit les résultats vérifiés. Les différences entre les résultats vérifiés par l'ALF et les résultats communiqués par le RP doivent être expliquées.
- Précise pour chaque indicateur comment les résultats ont été vérifiés (examen de documents ou vérification sur le terrain). S'il a utilisé d'autres méthodes de vérification, l'ALF explique la méthodologie appliquée.
- Indique s'il existe des écarts entre le cumul des cibles dans le cadre de performance et les résultats communiqués par le récipiendaire principal pour s'assurer que les résultats coïncident avec la période de communication de l'information concernée.

Recommandations sur la portée de la revue des résultats communiqués :

<u>L'ALF</u>:

procède chaque année à un examen des résultats communiqués sur la base de documents. Il peut être convenu avec le Fonds mondial de déroger à cette condition pour les rapports semestriels sur les résultats actuels, si, par le passé, les données ont été de bonne qualité et/ou si les rapports programmatiques ont été remis de manière régulière et systématique. L'ALF vérifie les résultats en les comparant avec la source des données (p. ex. le système national de communication de l'information, un rapport publié par un partenaire technique) et, le cas échéant, vérifie la cohérence avec les résultats obtenus pour d'autres indicateurs et ajuste, au besoin, le numérateur et le dénominateur. Si un résultat est fondé sur une estimation, la validité de l'estimation doit être vérifiée en examinant la source des données. Si un numérateur ou un dénominateur utilisé dans les calculs ne peut pas être validé, une explication sera donnée dans les observations;

⁹ Reportez-vous aux fiches d'information correspondantes disponibles dans le <u>chapitre 13. Ressources additionnelles</u> de ce document.

- commente les progrès réalisés jusqu'ici et explique toute différence importante relevée entre les cibles et les résultats ainsi que tout écart constaté par rapport aux activités correspondantes du plan de travail. Il ne doit pas, pour ce faire, « copier-coller » les observations fournies par le récipiendaire principal;
- vérifie que l'évaluation des résultats faite par le RP est cohérente avec les objectifs convenus dans le cadre de performance et veille à ce que le RP fournisse l'analyse demandée ;
- signale tout problème lié à la qualité des données dans la colonne des commentaires, en regard des indicateurs concernés.

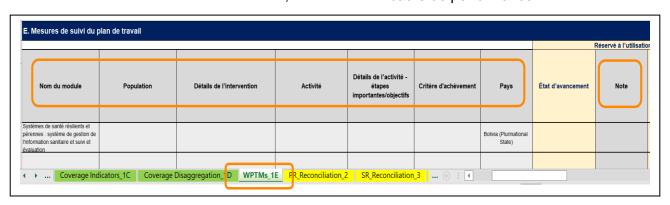
Remarques:

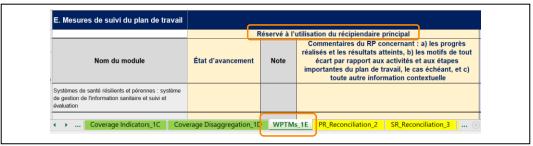
- L'ALF ne doit modifier aucune valeur communiquée par le RP dans la section du rapport RA/DD réservée au RP
- Si des résultats n'ont pas été vérifiés, l'ALF doit le mentionner et donner une explication.
- Les résultats programmatiques sont évalués au moyen de la notation quantitative des indicateurs déterminée dans l'onglet « Assessment and Sign-off » (se reporter à l'onglet 10, section C Évaluation des résultats par l'agent local du Fonds pour plus d'informations). Le taux de réalisation calculé automatiquement dans l'onglet des indicateurs de couverture est utilisé pour calculer la notation quantitative des indicateurs.

Onglet 1.E – Mesures de suivi du plan de travail

Lorsque les programmes subventionnés n'ont pas d'indicateurs de couverture, des mesures de suivi du plan de travail (MSPT) sont utilisées pour évaluer les résultats et prendre des décisions annuelles de financement. Certaines subventions peuvent inclure à la fois des indicateurs de couverture et des mesures de suivi du plan de travail. Dans ce cas, il faut alors rendre compte des deux dans les sections prévues à cet effet.

Pour chaque MSPT, les modules, les interventions, les activités, les étapes importantes et les critères d'achèvement relatifs à l'activité spécifique sont préremplis pour la période de communication de l'information concernée, sur la base du cadre de performance.





Le RP classe les progrès liés aux mesures de suivi du plan de travail (c.-à-d. les étapes importantes et les cibles des indicateurs d'intrants de processus) en sélectionnant une valeur appropriée dans la colonne État d'avancement :

Progrès de la mise en œuvre pendant la période de communication de l'information	État d'avancement
Pas de progrès par rapport à l'étape importante ou à la cible prévues	N'a pas commencé
Moins de 50 % de réalisation de l'étape importante ou de la cible	A commencé
50 % ou plus de réalisation de l'étape importante ou de la cible prévues	En cours
100 % de réalisation de l'étape importante ou de la cible prévues	Terminé

Obligations propres aux ALF

L'ALF vérifie les résultats et l'état d'avancement communiqués par le RP par rapport aux activités et aux étapes importantes convenues, puis évalue lui-même l'état d'avancement après vérification.

5 COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

PRINCIPES GENERAUX DE COMMUNICATION DES DONNEES FINANCIERES AU FONDS MONDIAL ET DEFINITIONS CLES

La partie financière du rapport RA/DD fournit au Fonds mondial un ensemble minimal de renseignements financiers fiables sur la mise en œuvre des subventions. Cette information financière est importante pour :

- Aider à la gestion des subventions: l'utilisation de ventilations budgétaires et d'analyses des écarts, ainsi que la mise en corrélation des informations financières avec les résultats programmatiques, renforce la capacité de prendre des décisions averties en matière de financement et d'investissement (allocations, décisions annuelles de financement, décaissements, etc.).
- Identifier les domaines présentant un risque financier: la comparaison des dépenses avec le budget permet également d'analyser les risques financiers sur l'ensemble du portefeuille de subventions. Par exemple, où la plus grande proportion de crédits est-elle allouée et utilisée? Les crédits sont-ils dépensés dans les domaines prévus et en temps voulu? Existe-t-il des obstacles qui retardent l'absorption des fonds et la mise en œuvre du programme (p. ex. au niveau des achats)?
- Les rapports externes et la mobilisation des ressources : pouvoir prouver l'efficacité des investissements du Fonds mondial et démontrer que les crédits sont dépensés conformément à l'accord de subvention approuvé pour optimiser l'impact du programme de lutte contre la maladie est essentiel, dans le cadre des rapports externes et de la mobilisation des ressources :
- La transparence et l'obligation de rendre des comptes : l'aptitude à fournir des informations exactes sur l'utilisation des crédits aux bailleurs de fonds, au grand public et aux parties prenantes de manière efficace et ponctuelle est un des principes fondateurs du Fonds mondial.

Les renseignements fournis dans les sections financières du rapport RA/DD doivent reposer sur les registres comptables et autres documents relatifs au programme du récipiendaire principal et des sous-récipiendaires. Ils doivent être appuyés par des éléments pertinents – ventilations, tableaux, récapitulatifs, notes – en fonction des systèmes financiers, de comptabilité et de gestion utilisés.

Les pièces justificatives doivent être mises à la disposition du Fonds mondial et de l'agent local du Fonds. Le cas échéant, elles peuvent être incluses dans les annexes.

Il n'est pas attendu des récipiendaires principaux qu'ils remplacent leurs systèmes d'information comptable et financière existants ni qu'ils créent des systèmes parallèles. Ils doivent plutôt adapter, en fonction des besoins, l'information provenant de leurs systèmes existants de manière à ce qu'elle réponde aux exigences du Fonds mondial.

Les dépenses réelles engagées dans une monnaie autre que celle de la subvention doivent être converties dans la monnaie de la subvention selon le cours au comptant en vigueur le jour de chaque transaction. S'il n'est pas envisageable d'utiliser les taux journaliers, le taux utilisé est alors le taux de change moyen (mensuel ou trimestriel) pour la période de communication de l'information. La source et la valeur des taux de change utilisés pour les calculs doivent être indiquées.

Les définitions ci-après s'appliquent :

- Engagement financier: obligation contractuelle actuelle de paiement d'un montant spécifié pour des biens et services déjà reçus, c'est-à-dire que les biens/services ont été reçus, mais que le paiement correspondant n'a pas encore été effectué (en tout ou en partie), soit en raison d'un retard au niveau des factures ou de la non-réception de celles-ci, du recours à des conditions de paiement favorables ou d'un processus de paiement prolongé. Les engagements financiers comprennent principalement les comptes fournisseurs et les créanciers.
- Obligation financière: obligation contractuelle actuelle de payer un montant convenu (conformément au contrat ou au bon de commande signé) à un tiers pour la fourniture de biens/services à un moment futur, autrement dit, les biens ou services n'ont pas encore été reçus.

Dans ses rapports, le récipiendaire principal est tenu d'inclure tout renseignement susceptible de mieux faire comprendre l'information financière communiquée. Il doit également faire le maximum pour faciliter le travail d'examen et de vérification de l'agent local du Fonds, que ce travail soit effectué sur le terrain ou non.

CAS PARTICULIERS

Si l'un des cas particuliers ci-dessous s'applique à une subvention donnée, le récipiendaire principal doit exposer de manière explicite dans son rapport RA/DD la nature de la situation et tout écart par rapport aux présentes directives.

Retraitement d'information financière déjà déclarée pour la période de mise en œuvre stipulée à la section 3.7 de la confirmation de subvention

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'actualiser des informations relatives à des dépenses et budgets passés et déclarés dans un ou plusieurs rapports RA/DD afin de corriger d'éventuelles erreurs significatives, comme des erreurs de calcul, des opérations non éligibles ou encore des erreurs liées au taux de change appliqué. Les ajustements réalisés dans le rapport suivant en vue de corriger les dépenses cumulées et réelles déclarées, les décaissements aux sous-récipiendaires et les montants du budget peuvent nécessiter la mise à jour des soldes de trésorerie actuels. Après avoir procédé à ces ajustements, le récipiendaire principal est tenu d'envoyer une lettre officielle ou de fournir une copie de la note de dossier dûment approuvée par l'agent responsable du récipiendaire principal adressée au Fonds mondial et indiquant les montants corrects des sorties de fonds et du budget, cumulés et réels, ainsi qu'une description des ajustements réalisés et de leurs motifs.

Rapport effectué dans le cadre de dispositions convenues avec une agence fiduciaire (y compris un agent financier)

Que la subvention soit gérée directement par le récipiendaire principal ou qu'il soit fait appel à une agence fiduciaire ou de gestion, l'établissement des rapports ne change pas. Tous les budgets, toutes les dépenses réelles, tous les revenus, tous les décaissements et tout autre renseignement financier relatif à la subvention doivent être déclarés comme s'ils étaient directement gérés par le récipiendaire principal même si, par exemple, certaines dépenses et certains soldes de trésorerie se trouvent auprès de l'agence fiduciaire ou de gestion.

¹⁰ Dans le cadre des rapports RA/DD, les opérations non éligibles comprennent à la fois les dépenses non conformes, telles que définies à la section 2.5.1 des <u>Directives pour l'établissement des budgets des subventions</u> du Fonds mondial, et/ou les ajustements apportés aux revenus, opérations de change ou autre pour parvenir au montant de trésorerie exact.

ONGLET 2. ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DE LA TRESORERIE DU

RECIPIENDAIRE PRINCIPAL

L'état de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal (ci-après l'état de rapprochement de la trésorerie) fournit des renseignements sur la situation de la trésorerie du programme à la date de fin de la période de communication de l'information, illustrant les mouvements de trésorerie (entrées et sorties de fonds) pendant la période couverte par le RA/DD. L'état de rapprochement de la trésorerie présenté au Fonds mondial inclut le solde de trésorerie du récipiendaire principal, sur lequel s'appuient les décisions de décaissement du Fonds.

Cet état doit être renseigné dans la monnaie de la subvention, comme stipulé à la section 3.6 de la confirmation de subvention. Il doit tenir compte des décaissements versés directement au récipiendaire principal et de ceux versés à des tiers pour son compte, des autres revenus perçus, y compris ceux liés aux activités génératrices de revenu, des dépenses du RP, ainsi que gains et pertes nets découlant des fluctuations des taux de change.

L'état de rapprochement de la trésorerie doit :

- i. Pleinement rendre compte de tous les comptes bancaires détenus et gérés par le RP et les SR (le cas échéant) pour les besoins de la mise en œuvre des activités de la subvention, quelles que soient la domiciliation et la monnaie de ces comptes. Il doit en outre inclure tous les crédits de subvention détenus par les agents fiduciaires (le cas échéant).
- ii. Fournir des renseignements, précisés plus loin, sur les soldes des relevés bancaires du RP.
- iii. Inclure des informations sur les avances ouvertes au niveau des SR (fonds versés aux SR et non encore comptabilisés comme dépenses) ou au niveau de wambo.org et du MAG (différence entre le total des paiements effectués et la valeur des biens reçus), ou sur d'autres avances accordées par le RP aux membres du personnel, aux fournisseurs ou autres. Les avances ouvertes sont toutes les sorties de fonds pour lesquelles aucune dépense correspondante n'a été constatée par le RP.
- iv. Inclure les engagements financiers et les obligations financières en distinguant ce qui relève du RP et des SR, ainsi que les indemnités de départ versées¹¹. Pour les engagements financiers, le RP est tenu d'indiquer également le solde en début de période.
- v. Inclure une section qui reprend des informations des différentes sections du formulaire RA/DD pour permettre la triangulation des données financières. Cela aide le RP, l'ALF et le Fonds mondial à apprécier la cohérence interne des informations fournies et à corriger immédiatement toute donnée inexacte.
- vi. Fournir des informations sur les dépenses non conformes identifiées dans le cadre de la subvention afin de faciliter la transparence et le signalement de ces dépenses au Fonds mondial dans un but d'alignement des données.

Par ailleurs, en cas d'une reconduction de programme (signature d'une subvention pour une période de mise en œuvre ultérieure avec le même RP), le RP est tenu de déclarer le solde de trésorerie final pour la période de mise en œuvre précédente comme solde d'ouverture pour la nouvelle période de mise en œuvre.

S'agissant de la communication des données financières, une distinction est faite dans l'état de rapprochement des mouvements de trésorerie pour les fonds ordinaires et pour les fonds accordés au titre du dispositif C19RM. Les décaissements effectués par le Fonds mondial en faveur et pour le compte du récipiendaire principal ainsi que les sorties de fonds au niveau du RP sont analysés en conséquence.

¹¹ Veuillez vous reporter à la section 1.1 des Directives opérationnelles pour l'établissement des budgets des subventions.

Le rapprochement de la trésorerie des SR est également fourni (voir l'onglet 3 <u>Rapprochement de la trésorerie des sous-récipiendaires</u>).

L'état de rapprochement de la trésorerie ne couvre que les transactions financières effectuées pendant la période de mise en œuvre de la subvention¹² stipulée à la section 3.7 de la confirmation de subvention.

Le rapport RA/DD permet de rendre compte de données financières cumulées des périodes précédentes, mais aussi de communiquer les transactions engagées pendant la période de communication de l'information en cours ainsi que les ajustements approuvés par le Fonds mondial. Une fois le rapport RA/DD validé, le Fonds mondial transmet une communication au récipiendaire principal sous la forme d'une lettre de performance indiquant les ajustements requis (notamment toute transaction non recevable), afin que celui-ci puisse prendre les mesures appropriées dans les délais indiqués et avant de présenter son rapport RA/DD correspondant à la période suivante.

ONGLET 2A. SOLDE DE TRESORERIE D'OUVERTURE AU DEBUT DE LA PERIODE DE MISE EN ŒUVRE

Pour le RP reconduit, le solde de trésorerie d'ouverture au début de la PMO être pris en compte dans le calcul du taux d'exécution du budget. À ce titre, le solde de trésorerie reporté de la PMO précédente est indiqué dans tous les rapports RA/DD. Cette information qui provient du rapport de clôture financière validé est confirmée par le Fonds mondial dans la lettre de mise en œuvre. Ce solde de trésorerie reporté regroupe les soldes du RP et des SR.



¹² Y compris les révisions à la date d'échéance et les périodes de clôture communiquées à travers l'accord de subvention concerné ou les lettres de mise en œuvre/notification.

Tableau A : État de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal dans la devise de la période de mise en œuvre

Ce tableau reprend les données financières nécessaires au calcul du solde de trésorerie du récipiendaire principal (et des sous-récipiendaires) à la fin de la période de mise en œuvre.

		Rese	rve a ruunsauon uu recij	лениан е ргінсіраї	Réservé à l'agent local du Fonds					
Numéro d'article	Description	Cumulatif avec les précédentes périodes de communication des données financières	Période actuelle de communication des données financières	Commentaires du RP concernant : a) les sorties de fonds, b) les sources des données, et c) toute autre information contextuelle	Cumulatif avec les précédentes périodes de communication des données financières	Ajustements apportés par l'ALF concernant la période actuelle de communication des données financières	Période actuelle de communication des données financières telle que vérifiée par l'ALF	Commentaires de l'ALF concernant : a) les sorties de fonds vérifiées, b) les sources de données, et c) toute autre information contextuelle		
1.1	Solde de trésorerie du RP: début de la période actuelle de communication des données financières						\$0			
2	Recettes de la période de mise en œuvre	1								
	Plus:									
2.1a	Ressources ordinaires : Décaissements effectués directement par le Fonds mondial au profit du RP	\$1,569,962	\$1,430,748		\$1,569,962		\$1,430,748			
2.1b	Financements relevant du C19RM : Décaissements effectués directement par le Fonds mondial au profit du RP	\$0	\$3,500,213		\$0		\$3,500,213			
2.2a	Ressources ordinaires : Décaissements effectués par le Fonds mondial par l'intermédiaire du mécanisme d'achat groupé/de wambo	\$0	\$0		\$0		\$0			
2.2b	Financements relevant du C19RM : Décaissements effectués par le Fonds mondial par l'intermédiaire du mécanisme d'achat groupé/de wambo	\$0	\$0		\$0		\$0			
2.3a	Ressources ordinaires : Autres décaissements directs effectués par le Fonds mondial	\$25,000	\$0		\$25,000		\$0			
2.3b	Financements relevant du C19RM : Autres décaissements directs effectués par le Fonds mondial	\$0	\$0		\$0		\$0			
2.4	Intérêts perçus sur compte bancaire						\$0			
2.5	Recettes provenant d'activités génératrices de revenu et autres revenus (par exemple, recettes tirées de la vente d'actifs), le cas échéant						\$0			
2.6	Remboursements d'impôts perçus (par exemple, TVA/autres remboursements de taxes)		\$0			\$0	\$0			
2.7	Recettes totales de la période de mise en œuvre	\$1,594,962	\$4,930,961		\$1,594,9 î2	\$0	\$4,930,961			
-	Coverage Indicators 1C Cove	rage Disaggrega	ation 1D WP	TMs 1E PR Reconcili	ation 2 SR R	econciliation 3	(+) : [4]			

Poste 1.1 – Solde de trésorerie du RP: début de la période actuelle de communication de l'information financière¹³

Le solde de trésorerie d'ouverture du RP pour le premier RA/DD produit durant la PMO en cours doit correspondre au solde de trésorerie de la précédente PMO qui a été validé dans le rapport de clôture financière moins les remboursements en espèces remis au Fonds mondial après la clôture financière. Ce solde est communiqué par le Fonds mondial dans la lettre de mise en œuvre si le RP est reconduit. Pour un nouveau RP, ce solde est nul.

Si ce solde de trésorerie d'ouverture provenant du rapport de clôture financière (RCF) de la période de mise en œuvre précédente inclut les soldes de trésorerie de SR, alors la part des SR est portée comme une sortie de fonds dans les lignes 3.4a et/ou 3.4b « Décaissements du RP aux sousrécipiendaires ». Imaginons, par exemple, que le solde de trésorerie dans le RCF (pour rappel, il s'agit du solde de trésorerie de clôture total pour la PMO) est de 1000 USD répartis comme suit : 700 USD pour le RP et 200 USD pour les SR provenant des ressources ordinaires, et 100 USD au titre du dispositif C19RM. Dans ce cas, le montant total de 1000 USD est indiqué dans la section 1.1, tandis que les 200 USD et les 100 USD sont portés respectivement à la ligne 3.4a « Ressources ordinaires : Décaissements du RP aux sous-récipiendaires » et à la ligne 3.4b « Financements relevant du C19RM : Décaissements du RP aux sous-récipiendaires ». Les commentaires requis doivent être apportés par le RP dans la ligne 1.1.

Pour les RA/DD ultérieurs, le solde de trésorerie d'ouverture du récipiendaire principal devra correspondre au solde de trésorerie de clôture de la période précédente, tel que déclaré par le RP14 à la ligne 5.1. Tout ajustement requis conformément aux chiffres validés par le Fonds mondial doit être déclaré sous les autres ajustements de rapprochement pour la période en cours et/ou traités comme des justifications ou remboursements de transactions non recevables dans la période

¹³ Le solde d'ouverture du premier rapport RA représente tous les soldes de trésorerie dans le pays disponibles (récipiendaire principal, sous-récipiendaires, agents chargés des achats, etc.) à la fin de la période de mise en œuvre précédente et/ou des subventions intégrées dans le cadre du financement disponible pour la période courante de mise en œuvre.

14 Ces soldes doivent reposer sur les registres comptables et les transactions du récipiendaire principal.

actuelle de communication de l'information. Il ne peut y avoir de retraitement d'enregistrements de périodes précédentes à moins que cela ne soit nécessaire à des fins d'audit.

Poste 2 - Recettes de la période mise en œuvre

Cette section sert à rendre compte de tous les revenus perçus dans le cadre de la subvention, de manière cumulée pour les périodes précédentes et la période en cours.

Les décaissements effectués par le Fonds mondial, que ce soit directement au récipiendaire principal, par l'intermédiaire du MAG ou de wambo.org, ou directement à des tiers, sont classés dans la catégorie ressources ordinaires ou dans la catégorie C19RM.

Ces décaissements sont préremplis par le Fonds mondial dans le rapport RA/DD. Si le RP constate une divergence entre les données préremplies et ses registres comptables, il doit faire concorder les lettres de notification de décaissement et les états communiqués par le Fonds mondial, et saisir des commentaires dans les sections pertinentes du rapport RA/DD.

Poste 2.1a et 2.1b – Décaissements effectués directement par le Fonds mondial au profit du RP

Il s'agit des versements effectués directement par le Fonds mondial au récipiendaire principal au titre des ressources ordinaires (poste 2.1a) ou du dispositif C19RM (poste 2.1b), sur la base des informations contenues dans la lettre de notification de décaissement envoyée au RP. Si le Fonds mondial a effectué des décaissements directs au profit de sous-récipiendaires, ces décaissements sont inclus dans ces deux sections. The récipiendaire principal doit ensuite tenu de porter aux lignes 3.4a « Ressources ordinaires : Décaissements du RP aux sous-récipiendaires » et 3.4b « Financements relevant du C19RM : Décaissements du RP aux sous-récipiendaires » les montants respectifs versés aux SR. La nature et les bénéficiaires des décaissements seront précisés dans les lettres de notification du Fonds mondial.

Postes 2.2a et 2.2b – Décaissements effectués par le Fonds mondial par l'intermédiaire du mécanisme d'achat groupé/de wambo.org

Il s'agit des paiements effectués directement par le Fonds mondial par l'intermédiaire du mécanisme d'achats groupés ou de wambo.org avec des fonds provenant de la somme allouée ou du dispositif C19RM. Ce montant correspond aux montants indiqués dans les lettres de notification de décaissement envoyées au récipiendaire principal pour ce type de paiement.

Postes 2.3a et 2.3b – Autres décaissements directs effectués par le Fonds mondial

Il s'agit des paiements directs effectués par le Fonds mondial à des tiers autorisés par le récipiendaire principal (Service pharmaceutique mondial, agent financier, etc.) avec des fonds provenant de la somme allouée ou du dispositif C19RM. Ce montant doit correspondre aux montants indiqués dans les lettres de notification de décaissement envoyées au récipiendaire principal pour ce type de paiement.

Remarque: les frais bancaires, de conversion de devises et autres frais de transactions financières relatifs aux décaissements <u>ne doivent pas</u> être déduits. En contrepartie, ils doivent être inclus comme dépenses au poste « Frais bancaires relatifs aux décaissements et paiements ».

Poste 2.4 – Intérêts perçus sur compte bancaire

Ce poste représente les revenus perçus pendant la période de communication de l'information en cours au titre des comptes bancaires détenus par le récipiendaire principal, comme indiqué sur les relevés bancaires.

Remarque: l'accord de subvention n'autorise pas le récipiendaire principal à investir des liquidités dans d'autres instruments financiers ou dans des dépôts à long terme¹⁵. Les fonds déposés sur un compte portant intérêt doivent être disponibles immédiatement pour les besoins du programme si nécessaire.

Poste 2.5 – Recettes provenant d'activités génératrices de revenu et autres revenus (par exemple, recettes tirées de la vente d'actifs) le cas échéant

Ce poste représente les revenus supplémentaires générés par la vente de produits et autres services (le cas échéant) (p. ex. les intérêts de microcrédits), ainsi que les autres activités génératrices de revenu financées par le programme et approuvées par le Fonds mondial. Il inclut également tout revenu ne relevant pas des postes ci-dessus et survenant en dehors des activités normales ou régulières de la subvention, p. ex. les revenus provenant de la cession d'actifs, les donations spécifiques à un programme ou les contributions de tiers.

Poste 2.6 – Remboursements d'impôts perçus (par exemple, TVA/autres remboursements de taxes

Il s'agit de tous les remboursements reçus des autorités fiscales au titre des impôts payés sur la période de communication des données financières considérée. Les montants remboursés, y compris les taxes versées par les SR, sont liés à l'onglet 7 du fichier RA/DD portant sur la déclaration fiscale. (Pour plus de détails, se reporter à l'onglet 7 – Communication de l'information fiscale de ce document.)

Poste 2.7 - Recettes totales de la période mise en œuvre

Ce montant est calculé automatiquement à partir des données financières saisies dans les champs précédents.

Remarque: les remboursements reçus par le RP de la part de fournisseurs (MAG/wambo.org ou Service pharmaceutique mondial (SPM)) doivent être saisis dans les postes pertinents de la section « Recettes de la période mise en œuvre » sous la forme d'un montant négatif et non comme un autre élément de revenu dans le poste 2.5 de cette section ou le poste 4.1 de la section « Ajustements correspondant au rapprochement ».

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

Instructions concernant le poste 1.1

L'ALF examine¹⁶ et propose des ajustements, le cas échéant. Les explications des ajustements apportés dans le cas d'exceptions ainsi que toute autre information contextuelle supplémentaire concernant les informations communiquées par le RP sont saisies dans la partie intitulée « Réservé à l'agent local du Fonds ».

À moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Fonds mondial, le cahier des charges de l'ALF est le suivant :

- Vérifier le solde de trésorerie d'ouverture par rapport au RCF et à la lettre de mise en œuvre, faire des observations sur les écarts constatés et procéder aux ajustements nécessaires, le cas échéant.
- Vérifier la cohérence par rapport aux informations fournies pour les périodes précédentes et faire des observations sur les écarts constatés.

Instructions concernant les postes 2, 2.1a, 2.1b, 2.2a et 2.2b

Ces cellules sont préremplies et ne nécessitent pas de vérification détaillée. Si une incohérence est constatée par l'ALF entre les chiffres préremplis et les documents comptables du RP, l'ALF doit alors saisir un commentaire pour le ou les postes concernés.

Obligatoire pour les postes 2.3a, 2.3b. 2.4, 2.5, 2.6 et 2.7.

¹⁵ Tel que stipulé dans la clause 3.4(1)(c) du <u>Règlement relatif aux subventions (2014)</u> ou du <u>Règlement relatif aux subventions du Fonds mondial</u>, Version 2 (2023).

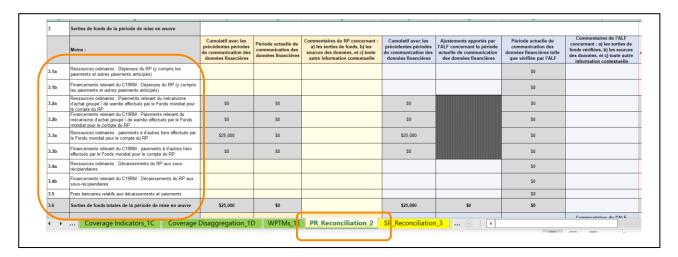
¹⁶L'ALF pourra notamment interroger la direction et le personnel, observer les processus et procédures, et consulter les données financières.

L'agent local du Fonds :

- Vérifie et valide l'exactitude des données saisies et des documents sources concernant les intérêts perçus sur compte bancaire, les activités génératrices de revenu et toute autre source de revenu.
- S'assure que les événements, transactions, soldes et autres aspects déclarés dans l'état de rapprochement de la trésorerie :
 - Sont enregistrés correctement.
 - o Ont eu lieu pendant et/ou concernent bien la période de communication de l'information.
 - o Se rapportent à l'entité.
 - Sont corrects et exacts (en ce qui concerne les montants).
- Formule des commentaires suffisamment détaillés sur les éventuels ajustements apportés ou tout élément important concernant le rapport.

Poste 3 - Sorties de fonds de la période de mise en œuvre

Ce poste comprend les dépenses enregistrées sur la base des règlements effectifs pour la période du rapport RA et les dépenses cumulées des périodes précédentes. Les dépenses sont ventilées selon qu'il s'agit de ressources ordinaires ou de financements relevant du C19RM, sauf pour les frais bancaires relatifs aux décaissements et paiements qui sont déclarés ensemble.



Postes 3.1a et 3.1b – Dépenses du récipiendaire principal (y compris les paiements et autres paiements anticipés)

Ce poste correspond aux sorties de fonds imputables aux activités mises en œuvre par le RP et financées soit sur le budget ordinaire (poste 3.1a), soit avec des financements relevant du C19RM (poste 3.1b). Il inclut également les montants indirects et autres frais généraux¹⁷ imputés à la subvention.

Postes 3.2a et 3.2b – Paiements relevant du mécanisme d'achat groupé de wambo effectués par le Fonds mondial pour le compte du RP

Ces lignes se remplissent automatiquement avec les données qui ont été saisies aux lignes 2.2a et 2.2b.

¹⁷ Le recouvrement des coûts indirects (RCI) est calculé à partir des dépenses réelles engagées par le RP et des décaissements effectués en faveur des SR (à l'exclusion de tout engagement). Lorsque des remboursements sont reçus de sous-récipiendaires, le récipiendaire principal doit appliquer un ajustement de RCI au remboursement afin de refléter le montant exact de RCI.

Postes 3.3a et 3.3b – Paiements à d'autres tiers effectués par le Fonds mondial pour le compte du RP

Ces lignes se remplissent automatiquement avec les données qui ont été saisies aux lignes 2.3a et 2.3b.

Postes 3.4a et 3.4b – Décaissements du RP aux sous-récipiendaires

Ce poste inclut tous les décaissements effectués par le RP au profit des SR pendant la période de communication de l'information pour des activités financées soit sur le budget ordinaire (poste 3.4a), soit avec des financements relevant du C19RM (poste 3.4b). S'il s'agit du premier rapport pour une nouvelle PMO, ces lignes comprennent également les soldes de trésorerie des SR qui font partie du solde de trésorerie d'ouverture porté à la ligne 1.1. Par ailleurs, tout décaissement direct effectué par le Fonds mondial au profit de sous-récipiendaires est inclus dans les lignes correspondantes. Les remboursements des SR au RP **ne peuvent être** comptabilisés comme autres revenus. Ils sont plutôt déduits du décaissement effectué.

Remarque: les paiements versés pour des biens ou services à rendre par des fournisseurs conformément à des bons de commande/contrats d'achat valables et aux budget et plan de travail convenus dans l'accord de subvention doivent être comptabilisés comme des avances et repris dans l'état de rapprochement de la trésorerie en tant que dépenses du récipiendaire principal (c'est-à-dire aux postes 3.1a ou 3.1b).

Poste 3.5 – Frais bancaires relatifs aux décaissements et paiements

Il s'agit des frais découlant de la relation bancaire normale du récipiendaire principal pour les transactions supposant une réception de fonds (p. ex. des décaissements reçus du Fonds mondial) et des paiements relatifs aux activités de la subvention, comme indiqué dans les relevés bancaires du récipiendaire principal (p. ex. commission sur le chiffre d'affaires, frais de transfert, etc.).

Poste 3.6 – Sorties de fonds totales de la période de mise en œuvre

Ce montant est calculé automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

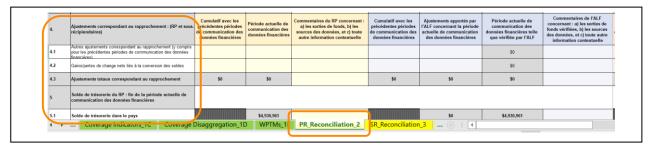
Instructions concernant le poste 3 (lignes 3.1a à 3.6)

L'agent local du Fonds vérifie que les sorties de fonds de la subvention correspondent à des dépenses conformes et fournit des détails concernant d'éventuelles exceptions aux critères de recevabilité dans le cadre de l'analyse des écarts budgétaires. L'ALF formule également des commentaires suffisamment détaillés sur les éventuels ajustements apportés ou tout élément important concernant le rapport.

Si l'ALF relève des dépenses non conformes, celles-ci doivent être ajustées dans les dépenses déclarées et portées à la ligne 10.1. Toutefois, étant donné que les sorties de fonds ont déjà eu lieu, **aucun ajustement** ne peut être apporté aux sorties de fonds.

Poste 4 – Ajustements correspondant au rapprochement : (RP et SR)

Dans cette section sont saisis les ajustements nécessaires pour rapprocher le solde de trésorerie du RP.



Ces ajustements sont classés comme suit :

Poste 4.1 – Autres ajustements correspondant au rapprochement (y compris pour les précédentes périodes de communication des données financières)

Il s'agit principalement, mais pas uniquement, des changements découlant de l'information financière de périodes précédentes (c.-à-d. les éléments de recettes et dépenses de la subvention ci-dessus ayant une influence sur le calcul du solde de trésorerie du récipiendaire principal) résultant de la correction d'erreurs ou d'écritures inexactes ou de l'existence de nouvelles données. Ce montant peut être positif ou négatif en fonction de la nature des ajustements. Le RP est également tenu d'inclure ou de prendre en compte les ajustements validés, approuvés et communiqués officiellement par le Fonds mondial dans des lettres de résultats couvrant les périodes précédentes.

Poste 4.2 – Gains/pertes de change nets liés à la conversion des soldes

Cet ajustement vise à tenir compte des pertes ou gains de change constatés au moment de convertir des soldes de clôture libellés dans une monnaie autre que celle de la subvention (monnaie fonctionnelle et/ou autre) en soldes libellés dans la monnaie de la subvention à la fin de la période du RA. En cas de perte nette globale lors de la conversion¹⁸, celle-ci sera enregistrée sous la forme d'une valeur négative.

Remarque : dans un contexte de dépréciation (ou de dévaluation, le cas échéant) de la monnaie locale par rapport à la monnaie de la subvention, il est recommandé de conserver les fonds décaissés par le Fonds mondial dans la monnaie de la subvention jusqu'à leur utilisation pour les besoins du programme.

Poste 4.3 – Ajustements totaux correspondant au rapprochement

Calculés automatiquement à partir des informations entrées dans les champs ci-dessus.

Poste 5 – Solde de trésorerie total : fin de la période actuelle de communication des données financières

Poste 5.1 – Solde de trésorerie dans le pays

Le solde de clôture au niveau du récipiendaire principal indiqué dans la monnaie de la subvention est un champ calculé. Il est converti au cours au comptant en vigueur à la date de fin de la période de communication de l'information (au cas où les fonds sont détenus dans une autre monnaie que celle de la subvention). L'ajustement lié aux gains ou pertes de change découlant de la conversion

¹⁸ Si le Fonds mondial effectue des décaissements dans la monnaie locale, il informe le récipiendaire principal du taux de change à appliquer pour convertir les transactions dans la monnaie de la subvention.

est saisi au poste 4.2 du rapprochement de la trésorerie. Ce solde représente le total des soldes de trésorerie, qu'il agisse de ressources ordinaires ou de financements relevant du C19RM.

Obligations propres aux ALF

Pour le poste 4 (lignes 4.1 à 4.3) et le poste 5 (ligne 5.1), l'agent local du Fonds :

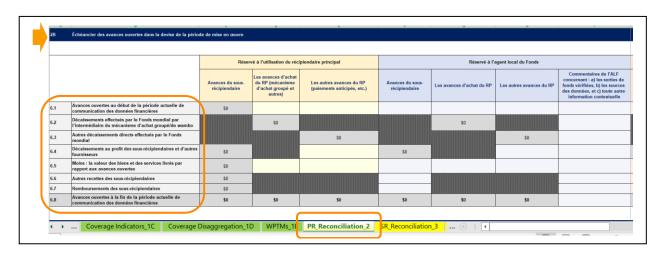
- Recommande et explique les ajustements apportés aux chiffres déclarés en raison de transactions non conformes, le cas échéant¹⁹.
- Vérifie que tous les ajustements relatifs aux périodes précédentes communiqués officiellement au récipiendaire principal par le Fonds mondial ont été saisis avec exactitude dans la période de communication de l'information et sont étayés par des pièces justificatives adéquates. En l'absence de ces pièces justificatives, l'ALF note ses observations dans l'onglet « LFA Findings Recommendations ». Pour plus d'information, veuillez consulter la section 9. Conclusions et recommandations de l'ALF.
- Vérifie l'exactitude des calculs des gains/pertes de change nets découlant des conversions en se référant aux cours au comptant applicables utilisés, au cours au comptant officiel de la banque centrale ou à d'autres taux interbancaires applicables.
- Vérifie l'exactitude et la cohérence des soldes de trésorerie de clôture (du récipiendaire principal et des sousrécipiendaires, si ceux des SR sont demandés par le Fonds mondial) en s'assurant, d'une part, que le cours au comptant utilisé est raisonnable par rapport au cours au comptant officiel de la banque centrale ou à un autre taux interbancaire applicable, et d'autre part, que les montants correspondent aux soldes de trésorerie actualisés des rapprochements bancaires de fin de mois.
- Vérifie le caractère raisonnable des taux de change appliqués à la conversion des dépenses de la période et cumulées dans la monnaie de la subvention.
- Formule des commentaires suffisamment détaillés sur les éventuels ajustements apportés ou tout élément important concernant le rapport.

Remarque: le solde de trésorerie de clôture est obtenu à partir du solde d'ouverture du récipiendaire principal, plus le revenu total de la subvention pour la période moins le total des sorties de fonds enregistrées <u>sur la base des règlements effectifs</u>, plus les ajustements de rapprochement pour la période.

Page 29 sur 92

¹⁹ Se reporter à la section 2.5.1 des <u>Directives pour l'établissement des budgets des subventions du Fonds mondial</u>.

Tableau B : Échéancier des avances ouvertes dans la devise de la période de mise en œuvre



Les avances en cours sont des sorties de fonds pour lesquelles aucune dépense correspondante n'a été constatée par le RP. Le tableau B prévoit trois niveaux de regroupement des avances en cours, en lien avec les SR, le mécanisme d'achat groupé/wambo.org et les autres avances du RP relatives aux achats locaux ou aux avances aux membres du personnel, par exemple.

- Avances du sous-récipiendaire: fonds avancés par le RP pour lesquels les dépenses correspondantes n'ont pas encore été validées par celui-ci. Les informations contenues dans cette section du rapport RA/DD proviennent directement de l'onglet nº 3 « SR_Reconcilation ».
- Avances d'achat du RP (mécanisme d'achat groupé et autres): concerne uniquement les avances pour des achats effectués par l'intermédiaire du MAG/de wambo.org. Les paiements effectués directement par le Fonds mondial à d'autres fournisseurs comme le SPM, Cepheid, etc., sont inclus dans la section « Autres avances du RP ». Ces montants correspondent à la différence entre le total des décaissements effectués par le Fonds mondial et la valeur des biens reçus dans le pays, telle que confirmée par le RP.
- Autres avances du RP: elles comprennent, entre autres, les avances consenties au personnel pour frais de déplacement, les avances consenties aux fournisseurs locaux, les paiements effectués au SPM et d'autres paiements directs, les soldes des fonds détenus sur des plateformes bancaires mobiles, et les paiements anticipés pour des biens et services. Le RP est tenu de transmettre au Fonds mondial ainsi qu'à l'ALF pour examen les annexes exigées pour justifier le montant déclaré la section des autres avances.

Poste 6.1 – Avances ouvertes au début de la période actuelle de communication des données financières

Dans le premier rapport RA, le solde des avances ouvertes du RP au début de la période actuelle de communication des données financières doit être nul.

Pour les rapports RA ultérieurs, il devra correspondre au solde de clôture de la période précédente, tel que déclaré par le RP à la ligne 6.8.

Poste 6.2 – Décaissements effectués par le Fonds mondial par l'intermédiaire du mécanisme d'achat groupé/de wambo

Cette ligne se remplit automatiquement avec les données qui ont été saisies aux lignes 2.2a et 2.2b.

Poste 6.3 – Autres décaissements directs effectués par le Fonds mondial

Cette ligne se remplit automatiquement avec les données qui ont été saisies aux lignes 2.3a et 2.3b.

Poste 6.4 – Décaissements au profit des sous-récipiendaires et d'autres fournisseurs

Il s'agit de sorties de fonds effectuées par le RP au profit des prestataires de services concernés.

Poste 6.5 – Moins : la valeur des biens et des services livrés par rapport aux avances ouvertes

La valeur des biens et des services livrés au cours de la période actuelle de communication des données financières pour laquelle une avance a été comptabilisée est indiquée ici. Elle correspond à la valeur des avances réglées au cours de la période actuelle de communication des données financières.

Poste 6.6 – Autres recettes des sous-récipiendaires

Il s'agit de revenus provenant des activités courantes de la subvention, tels que couverts dans le budget de la confirmation de subvention, comme le produit des activités génératrices de revenu et les intérêts bancaires perçus. Ce poste peut également inclure les revenus générés en dehors des activités courantes de la subvention, comme le produit de la cession approuvée d'actifs de la subvention.

Poste 6.7 – Remboursements des sous-récipiendaires

Ce montant correspond aux éventuels remboursements reçus des sous-récipiendaires au cours de la période de communication de l'information. Cependant, si l'ajustement au poste 3.4. a déjà été apporté, alors le même ajustement n'est pas inclus au poste 6.7.

Poste 6.8 – Avances ouvertes à la fin de la période actuelle de communication des données financières

Ce montant est calculé automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

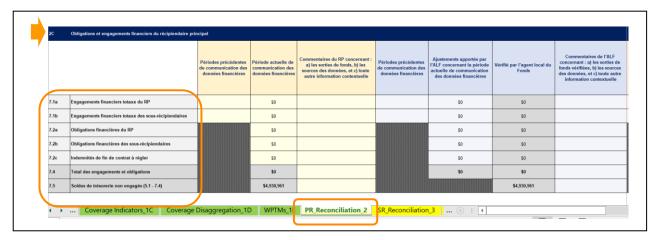
Obligations propres aux ALF

Pour le poste 6 (lignes 6.1 à 6.8), l'agent local du Fonds :

- Remplit les champs qui le concernent après examen des informations fournies par le RP. Il n'est pas nécessaire de procéder à un examen détaillé des documents comptables de chaque SR, à moins que le Fonds mondial n'en fasse la demande.
- Vérifie que la valeur déclarée par le RP des biens et services fournis au cours de la période de communication de l'information est exacte et recouvre bien la totalité des biens et services concernés, afin de déterminer le solde de clôture des avances ouvertes pour des achats effectués par intermédiaire du mécanisme d'achat groupé/de wambo.org.
- Vérifie que le montant déclaré par le RP des autres avances est exact et recouvre bien la totalité des avances, formule, le cas échéant, des observations sur l'ancienneté et la liquidation rapide en dépenses de ces avances, et mentionne toute autre information jugée utile.

Tableau C : Obligations et engagements financiers du récipiendaire principal

Les engagements financiers et les obligations financières du RP et des SR, tels que définis plus haut²⁰, doivent être enregistrés ici avec le montant des indemnités de départ.



Postes 7.1a et 7.1b – Engagements financiers totaux

En plus du solde de clôture des engagements financiers du RP et des SR (le cas échéant), le RP doit inclure le montant correspondant pour la période précédente de communication des données financières. S'il s'agit du premier rapport, ce montant devra être nul.

Postes 7.2a, 7.2b et 7.2c – Obligations financières et indemnités de fin de contrat à régler

Les soldes à la fin de la période actuelle de communication des données financières sont indiqués ici.

Veuillez noter que pour les indemnités de fin de contrat à régler, le cas échéant, le RP est tenu de déclarer le solde cumulé à la fin de chaque période de communication des données financières.

Poste 7.4²¹ – Total des engagements et obligations

Il s'agit du total des montants portés aux lignes 7.1 à 7.2c.

Poste 7.5 – Soldes de trésorerie non engagés

Ceci est uniquement à titre d'information et est calculé comme la différence entre le solde de trésorerie des RP dans le pays et le total des engagements et obligations financiers.

Remarque : le tableau 2C n'est utilisé qu'à des fins d'information, de triangulation et d'analyse, et n'affecte pas le calcul du solde de trésorerie du récipiendaire principal.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

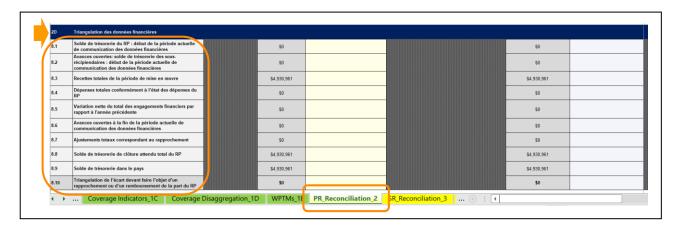
Pour le poste 7 (lignes 7.1 à 7.5), l'agent local du Fonds vérifie la vraisemblance des montants déclarés comme engagements financiers et autres obligations financières du récipiendaire principal conformément aux principes comptables applicables de celui-ci et compte tenu des définitions ²² de ces engagements et obligations. Il doit notamment s'assurer que ces engagements et autres obligations sont étayés par des pièces justificatives de tiers et représentent des biens et services rendus ou prévus, en se reportant au budget approuvé de la subvention, aux décisions annuelles de financement et aux décaissements associés effectués en faveur du récipiendaire principal. Les engagements financiers et obligations financières des sous-récipiendaires sont vérifiés à partir des rapports des SR transmis au RP. Il n'est pas nécessaire de vérifier d'autres pièces justificatives au niveau des SR.

²⁰ Se reporter au <u>chapitre 5 – Communication de l'information financière</u> du présent document.

²¹ La catégorie 7.3 utilisée par le passé a été supprimée et n'existe plus.

²² Se reporter au chapitre 5 – Communication de l'information financière, section Cas particuliers du présent document.

Tableau D : Triangulation des données financières



La triangulation a pour but de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières présentées dans le RA/DD. Cela implique de faire le rapprochement entre le solde de trésorerie de clôture figurant dans l'onglet n° 2 et les dépenses totales dans l'onglet n° 4, en tenant compte des engagements financiers et des avances en cours. (Pour plus de détails, reportez-vous aux onglets 2 et 4 du fichier RA/DD et aux chapitres correspondants de ce document).

Remarque : tous les chiffres sont calculés automatiquement à partir de données saisies dans d'autres sections. Un espace est prévu pour les commentaires. Les différences constatées doivent être étudiées et expliquées.

Remplissage des lignes :

- Poste 8.1 Solde de trésorerie du RP : début de la période actuelle de communication des données financières : solde de trésorerie du RP au début de la période actuelle de communication des données financières provenant de la ligne 1.1.
- Poste 8.2 Avances ouvertes : début de la période actuelle de communication des données financières : somme des montants portés à la ligne 6.1 (SR + MAG/Wambo + autres avances du RP).
- Poste 8.3 Recettes totales de la période mise en œuvre : poste 2.7 (total des décaissements et autres revenus pour la période actuelle de communication des données financières).
- Poste 8.4 Dépenses totales conformément au rapport sur les dépenses du RP: dépenses totales pour la période actuelle de communication des données financières, telles qu'indiquées dans l'onglet n° 4 (Dépenses totales du récipiendaire principal).
- Poste 8.5 Variation nette du total des engagements financiers par rapport à l'année précédente : différence entre la période actuelle de communication des données financières et la période précédente pour les postes 7.1a et 7.1b.
- Poste 8.6 Avances ouvertes à la fin de la période actuelle de communication des données financières : somme des montants portés à la ligne 6.8 (SR + MAG/Wambo + autres avances du RP).
- **Poste 8.7 Ajustements totaux correspondant au rapprochement :** se remplit à partir du poste 4.3.
- Poste 8.8 Solde de trésorerie de clôture attendu total du RP: calcule le solde de trésorerie d'ouverture du RP (8.1), les avances ouvertes (8.2) plus tous les décaissements effectués au profit et pour le compte du RP (8.3), moins toutes les dépenses comptabilisées (8.4) et ajustées pour tenir

compte de la variation nette des engagements financiers (8.5), les avances ouvertes à la fin de la période (8.6) et les ajustements correspondant au rapprochement (8.7).

Poste 8.9 – Solde de trésorerie dans le pays : poste 5.1, solde de trésorerie calculé du RP dans le pays.

Poste 8.10 – Triangulation de l'écart devant faire l'objet d'un rapprochement ou d'un remboursement de la part du RP : poste 8.8 (solde de trésorerie de clôture attendu total du RP) moins poste 8.9 (solde de trésorerie dans le pays). Exemples de triangulation de l'écart justifiés :

- Revenus du SR
- Pertes/gains de change nets du SR liés à la conversion des soldes
- Non recevables courants
- Remboursement de taxe
- Remboursements de sous-récipiendaires (à l'exclusion des remboursements du SR au RP)

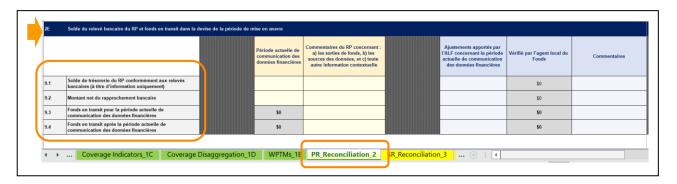
Obligations propres aux agents locaux du Fonds

Pour le poste 8 (lignes 8.1 à 8.10) : cette section récapitule des données qui ont été saisies dans d'autres sections du rapport RA/DD. L'analyse des écarts constatés et les ajustements recommandés doivent être effectués dans les sections concernées.

Remarque: bien que les fonds reçus par le SR soient comptabilisés dans la triangulation, les recettes du SR ne le sont pas (le montant des *autres recettes des SR* [comptabilisé sous 2B 6.6] n'est pas inclus dans 2D 8.3 – *Recettes totales de la période mise en œuvre*). En outre, certains éléments comme les non recevables ou les remboursements qui ont une incidence sur le rapprochement des soldes d'une période de communication de l'information à l'autre peuvent occasionner un écart de triangulation pour la période. Pour éviter toute confusion, l'ALF indique dans la section des commentaires que la différence de triangulation est liée aux écarts justifiés.

Tableau E : Solde du relevé bancaire du RP et fonds en transit dans la devise de la période de mise en œuvre

Cette section fournit des informations financières sur les soldes des relevés bancaires du récipiendaire principal, les fonds en transit pendant la période du rapport RA en cours et les fonds en transit ne relevant pas de cette période²³ (c.-à-d. relevant de la période de demande de décaissement).



²³ Cette information est incluse si le récipiendaire principal a reçu une notification de décaissement avant l'échéance de présentation du rapport RA/DD au Fonds mondial. Si ce n'est pas le cas, elle n'est pas requise.

Poste 9.1 - Solde de trésorerie du RP conformément aux relevés bancaires

Il est demandé au récipiendaire principal de fournir au Fonds mondial le solde de ses relevés bancaires à la fin de la période du rapport RA à des fins d'analyse uniquement, pour appuyer la décision annuelle de financement et les décisions ultérieures de décaissement. Cela comprend les soldes de comptes libellés dans la monnaie de la subvention ainsi que les soldes de comptes libellés dans d'autres monnaies (y compris la monnaie locale) convertis dans la monnaie de la subvention selon le cours au comptant officiel en vigueur.

Si le compte regroupe des fonds issus de plusieurs sources de financement, le solde correspondant à la subvention doit être fourni et sera qualifié de « solde des fonds de la subvention » et signalé comme tel dans le champ destiné aux commentaires.

Poste 9.2 – Montant net du rapprochement bancaire

Reflétant le solde de l'état de rapprochement bancaire, ce montant correspond au solde de trésorerie indiqué à la ligne 9.1, qui est ajusté pour tenir compte des éléments de rapprochement, tels que les chèques non présentés ou les frais bancaires non enregistrés dans la comptabilité du récipiendaire principal.

Poste 9.3 – Fonds en transit pour la période actuelle de communication des données financières

Ce montant est calculé automatiquement à partir des renseignements fournis dans l'onglet nº 6 « Prévisions et demande de décaissement ».

Poste 9.4 – Fonds en transit après la période actuelle de communication des données financières

Ce montant est calculé automatiquement à partir des renseignements fournis dans l'onglet n° 6 « Prévisions et demande de décaissement ».

Remarque : le récipiendaire principal doit inclure tous les engagements et paiements dus dans la prévision de décaissement, étant donné que les soldes de trésorerie et les fonds en transit sont déduits de cette prévision.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

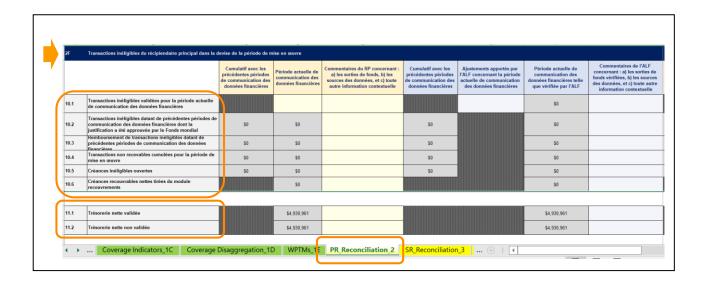
Instructions concernant le poste 9 (lignes 9.1 à 9.4)

L'agent local du Fonds vérifie :

- Le solde du relevé bancaire déclaré par le RP par rapport au solde des relevés officiels.
- Qu'un état de rapprochement bancaire a été préparé par le RP pour établir la situation de trésorerie à la fin de la période de communication des données financières.
- Que les montants des fonds en transit sont exacts au regard des lettres de notification de décaissements destinés au récipiendaire principal ou à des tiers pour le compte de celui-ci, en s'assurant qu'ils correspondent aux périodes, comme expliqué plus haut.

Tableau F : Transactions inéligibles du RP dans la devise de la période de mise en œuvre

Cette section de l'état de rapprochement de la trésorerie sert à suivre les transactions non recevables à des fins de transparence et pour les faire coïncider avec de possibles montants recouvrables à la date de fin de la période de communication de l'information, découlant de dépenses déclarées non recevables durant la période actuelle de mise en œuvre de la subvention et communiquées officiellement dans des lettres de résultats, de mise en œuvre ou de notification.



Poste 10.1 – Transactions inéligibles validées pour la période actuelle de communication des données financières

Correspond à des dépenses engagées durant la période de communication de l'information et jugées non conformes par le récipiendaire principal selon les directives sur les transactions non recevables²⁴.

Poste 10.2 – Transactions inéligibles datant de précédentes périodes de communication des données financières dont la justification a été approuvée par le Fonds mondial

Cette ligne est préremplie à partir du module Recouvrements du Fonds mondial.

Poste 10.3 – Remboursement de transactions inéligibles datant de précédentes périodes de communication des données financières

Cette ligne est préremplie à partir du module Recouvrements du Fonds mondial. Elle reflète les transactions pour lesquelles le récipiendaire principal a effectué un remboursement sur le compte bancaire de la subvention ou transféré les fonds directement au Fonds mondial.

Poste 10.4 – Transactions non recevables cumulées pour la période de mise en œuvre

Il s'agit de la somme de toutes les transactions non recevables depuis le début de la période actuelle de mise en œuvre. Cette ligne est préremplie à partir du module Recouvrements du Fonds mondial.

Poste 10.5 - Créances inéligibles ouvertes

Sur cette ligne figure le montant dans la devise de la PMO des transactions non recevables à la fin de la période de communication de l'information. Il est calculé automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

Poste 10.6 - Créances recouvrables nettes tirées du module recouvrements

À titre d'information uniquement, ce champ indique le solde des montants recouvrables figurant dans le module Recouvrements du Fonds mondial. Toute différence entre les postes 10.5 et 10.6 est apurée par le Fonds mondial et pourra être communiquée au RP dans la lettre de performance sur résolution.

²⁴ Basées sur les directives concernant les dépenses non conformes, détaillées dans la section 2.5.1 des <u>Directives</u> pour l'établissement des budgets des subventions du Fonds mondial.

Poste 11 - Trésorerie nette validée / non validée

À titre d'information uniquement, ces champs indiquent la trésorerie nette disponible dans le pays après prise en compte des nouvelles transactions non conformes.

Obligations propres aux ALF

Instructions concernant les postes 10 et 11

L'agent local du Fonds est tenu de signaler de manière suffisamment détaillée les transactions jugées non conformes sur la période actuelle de communication des données financières²⁵.

²⁵ Conformément à la section 2.5.1 des <u>Directives du Fonds mondial pour l'établissement des budgets des subventions.</u>

ONGLET 3 – ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DE LA TRESORERIE DES SOUS-RECIPIENDAIRES

Le RP fournit des données financières sur la gestion des avances accordées aux SR afin d'appuyer les décisions annuelles de financement et les décisions concernant les besoins de transfert de liquidités. Il s'agit des soldes figurant dans les livres et registres du RP, sachant que ces montants peuvent différer des montants réels figurant dans les registres des différents SR pour des raisons liées au calendrier de validation des rapports des SR, aux dates limites, etc. Le RP doit uniquement rendre compte des soldes qui figurent dans ses propres livres et registres.

L'état de rapprochement de la trésorerie des sous-récipiendaires reflète le rapprochement des fonds versés aux sous-récipiendaires à la date de fin d'une période donnée de rapport RA. Les avances ouvertes sont les décaissements effectués en faveur des sous-récipiendaires et autres revenus de ceux-ci, déduction faite de leurs dépenses validées et passées dans les livres comptables du récipiendaire principal comme étant pleinement régularisées (c.-à-d. officiellement reconnues dans les livres comptables du récipiendaire principal comme des dépenses engagées par les sous-récipiendaires).

Afin d'assurer le contrôle financier des ressources mises à la disposition des sous-récipiendaires, le Fonds mondial recommande vivement aux récipiendaires principaux de constater d'avance dans leur comptabilité les décaissements effectués au profit des SR dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Bien que les décaissements aux sous-récipiendaires soient traités comme des « sorties de fonds » pour les besoins du rapport RA/DD, il est important que le RP inclue les dépenses des SR dans ses registres après vérification et/ou validation des rapports des SR (y compris par des certificateurs).

Dans certains cas, lorsqu'une « politique de trésorerie zéro ou limitée »²⁶ est en place, le récipiendaire principal doit déclarer les paiements effectués au titre de cette politique comme des décaissements réels aux sous-récipiendaires (postes 3.4a et 3.4b de l'état de rapprochement de la trésorerie du RP) et les traiter comme des dépenses des SR dans la section de rapprochement de la trésorerie des SR (colonnes 4 et 6).

Lorsque des contrôles satisfaisants et des mesures d'atténuation des risques adéquates sont en place, le RP est tenu d'adopter une démarche fondée sur les risques pour vérifier les dépenses des SR, une vérification qui peut alors se faire la base d'échantillons.

La vérification d'un échantillon de dépenses peut également être réalisée par l'agent local du Fonds ou d'autres certificateurs, en fonction du contexte national.

- 1. Nom du ou des sous-récipiendaires : le ou les SR concernés par les données financières fournies. Lorsqu'un nombre important de SR participent à la mise en œuvre du programme et afin de simplifier le processus de communication de l'information, le RP peut être autorisé par le Fonds mondial à saisir « Autres » pour regrouper des SR dont le budget cumulé est inférieur à 50 000 USD à la fin de la période couverte par le rapport RA.
- 2. Dépenses cumulées des sous-récipiendaires pour les précédentes périodes de communication des données financières au niveau du récipiendaire principal : montant des dépenses cumulées validé par le récipiendaire principal et saisi dans ses registres comptables à partir des montants décaissés aux sous-récipiendaires à la fin de la

²⁶ Ces politiques supposent que le récipiendaire principal effectue des paiements directs au nom des sousrécipiendaires.

période couverte par le rapport RA précédent.

- 3. Avances ouvertes aux sous-récipiendaires au niveau du récipiendaire principal : soldes ouverts provenant de la période couverte par le rapport RA précédent concernant les avances accordées aux sous-récipiendaires qui doivent encore être validées et/ou enregistrées comme dépenses de la subvention dans le cadre du processus régulier de clôture comptable du RP²⁷.
- 4. Décaissements réalisés par le récipiendaire principal ou directement par le Fonds mondial pendant la période actuelle de communication des données financières : ensemble des décaissements directs effectués par le RP en faveur des SR pendant la période couverte par le rapport RA/DD et des décaissements directs effectués par le Fonds mondial en faveur des SR. Bien qu'il s'agisse de sorties de fonds au niveau du RP, ce qui a une incidence sur le solde de trésorerie, elles ne constituent cependant pas des dépenses pour le paiement de biens ou de services. Ce montant doit correspondre parfaitement au montant indiqué aux postes 3.4a et 3.4b (décaissements du récipiendaire principal aux sous-récipiendaires) de l'état de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal.
- 5. Autres revenus pendant la période actuelle de communication des données financières: il s'agit de revenus provenant des activités courantes de la subvention, tels que présentés dans le budget de la confirmation de subvention, comme le produit des activités génératrices de revenu et les intérêts bancaires perçus. Ce poste peut également inclure les revenus générés en dehors des activités courantes de la subvention, comme le produit de la cession approuvée d'actifs de la subvention.
- 6. Dépenses validées par le récipiendaire principal pendant la période actuelle de communication des données financières : dépenses acceptées et/ou validées par le récipiendaire principal en tant que dépenses de sous-récipiendaires pour la période du rapport RA/DD, selon un processus formel de vérification des pièces justificatives²⁸ des transactions.
- 7. Remboursements reçus de sous-récipiendaires : ce montant correspond aux éventuels remboursements reçus d'un ou de plusieurs SR au cours de la période de communication de l'information.
- 8. Solde de clôture du sous-récipiendaire au niveau du récipiendaire principal: avances ouvertes aux SR accordées par le RP à la fin de la période couverte par le RA. Ce solde représente des dépenses qui doivent encore être officiellement validées, approuvées et comptabilisées par le RP, des fonds consacrés à des activités qui doivent encore être mises en œuvre par le SR et/ou des économies réalisées dans le cadre d'activités mises en œuvre. Ce poste ne requiert pas de saisie directe par le récipiendaire principal; il découle des données saisies aux lignes 3 à 7.
- 9. Solde de trésorerie réel des sous-récipiendaires (le cas échéant) : ce poste est à remplir par le récipiendaire principal après vérification et validation des soldes de trésorerie des sous-récipiendaires pour la période de communication de l'information. Dans tous les cas, le RP doit disposer de mécanismes de supervision lui permettant de fournir des

S LE FONDS MONDIAL

²⁷ Le Fonds mondial recommande fortement la clôture mensuelle des comptes par tous les maîtres d'œuvre et récipiendaires de crédits.

²⁸ La vérification des dépenses des sous-récipiendaires doit reposer sur une démarche fondée sur les risques, et peut se faire sur la base d'échantillons lorsque des contrôles satisfaisants et des mesures d'atténuation des risques adéquates sont en place.

garanties quant à la vraisemblance des dépenses et des soldes de trésorerie des sousrécipiendaires.

10. Écarts de soldes des sous-récipiendaires : ce poste ne requiert pas de saisie directe par le récipiendaire principal ; il s'agit de la différence entre le solde de clôture au niveau du récipiendaire principal concernant les avances ouvertes aux SR et les soldes de trésorerie réels des SR. Le RP est tenu de s'assurer qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que cet écart reste raisonnablement faible, en assurant une supervision adéquate des dépenses des SR, en veillant à décaisser les fonds en temps utile et en s'assurant que les rapports sont établis comme il se doit.

Obligations propres aux ALF

L'agent local du Fonds n'examine cette partie du rapport RA/DD ce si cela est demandé par le Fonds mondial.

L'ALF s'appuie sur les documents disponibles au niveau du RP, p. ex. les rapports de SR collectés par le RP. Sauf demande expresse du Fonds mondial, il n'est pas nécessaire d'examiner d'autres documents au niveau des SR. En fonction des facteurs de risque, les vérifications financières de l'ALF peuvent inclure des contrôles effectués directement chez les sous-récipiendaires en plus de la vérification des données financières détenues par le RP concernant les SR²⁹.

L'agent local du Fonds vérifie :

- La cohérence des dépenses cumulées des sous-récipiendaires pour les périodes précédentes avec les montants déclarés dans le rapport RA/DD précédent.
- La correspondance entre, d'une part, les avances ouvertes aux sous-récipiendaires, et d'autre part, les soldes de clôture pour la période couverte par le rapport RA/DD précédent et les documents comptables du RP.
- La correspondance entre les décaissements déclarés du récipiendaire principal aux sous-récipiendaires, les notifications de décaissement envoyées à ceux-ci, et également les montants des avances saisis dans les registres comptables du RP, qui sont la base des saisies effectuées aux lignes 3.4a et 3.4b de l'état de rapprochement de la trésorerie du RP.
- L'exhaustivité et l'exactitude des « autres revenus » déclarés au niveau des sous-récipiendaires.
- L'exactitude et la justification des montants comptabilisés par le récipiendaire principal (selon les déclarations de dépenses des sous-récipiendaires accompagnées de justificatifs tels que des bordereaux de livraison, des factures, des bordereaux de paiement, des reçus, etc.) comme étant des dépenses validées des SR, ainsi que l'exactitude des avances ouvertes aux SR à la date de clôture déclarées par le RP.
- La vraisemblance du solde de trésorerie déclaré des sous-récipiendaires, et recommande des ajustements de ces soldes en cas d'inexactitude, s'il a été demandé au RP de saisir les soldes de trésorerie des SR la colonne « Solde de trésorerie réel des sous-récipiendaires (le cas échéant) ».
- « Solde de trésorerie réel des sous-récipiendaires (le cas échéant) ». Lorsqu'un RP décide de fournir des informations sur le solde de trésorerie des SR, l'ALF examine ces informations à la demande du Fonds mondial.
- Le degré d'adéquation des systèmes sous-jacents et des mécanismes de supervision utilisés pour la gestion des avances accordées aux sous-récipiendaires par le récipiendaire principal.

ONGLET 4 – DEPENSES TOTALES

Rendre compte des dépenses des RP a pour but d'améliorer l'analyse des dépenses totales réalisées dans le cadre des investissements du Fonds mondial. Le rapport couvre les dépenses dans les pays et contient une analyse des écarts par rapport au plan d'activité – pour les activités financées avec des ressources ordinaires ou avec des financements relevant du C19RM, le cas échéant – et aux financements qui ont été approuvés pour les RP et les SR. Conformément au budget détaillé et approuvé des subventions, l'obligation de produire un rapport sur les dépenses prévoit une démarche normalisée de communication de l'information, qui intègre pleinement

²⁹ Pour plus d'information, voir la <u>section 11.2 – Approche recommandée pour l'examen et la vérification des informations.</u>

l'évaluation des coûts (groupes/entrées de coûts) dans la démarche modulaire globale de manière à améliorer la normalisation des modules et des interventions.

Cette démarche intégrée et le menu normalisé de coûts et de modules supprime toute ambigüité et permet une meilleure harmonisation avec les partenaires, les systèmes de données des pays et les comptes nationaux de santé. Elle offre en outre un niveau de détail analytique, tant pour l'établissement des budgets que pour la déclaration des dépenses, et améliore par conséquent l'information stratégique et opérationnelle dans la gestion des investissements du Fonds mondial. Le rapport sur les dépenses est ainsi parfaitement aligné sur la démarche modulaire et le cadre d'évaluation des coûts et fournit une meilleure visibilité qui favorise une analyse plus efficace des dépenses dans le pays. Il fournit également des informations sur les investissements du Fonds mondial et sur leurs liens avec les résultats et l'impact des programmes.

Calendrier de communication de l'information

Le RP doit fournir le rapport sur les dépenses pour chaque subvention au moins une fois par an à partir de la date convenue de début de la subvention, soit au 12° mois, puis au 24° mois, etc. Le premier rapport sur les dépenses pour toute subvention, en fonction de la date de début et de l'alignement sur les cycles de communication de l'information du pays / du RP, peut couvrir une période de 6 à 18 mois, suivi du rapport suivant 12 mois plus tard, et ainsi de suite.

Les RP responsables de la mise en œuvre dans les portefeuilles des catégories « à fort impact » et « essentiel » doivent présenter leurs dépenses annuelles dans le RA/DD, en plus des dépenses cumulatives depuis le début de la mise en œuvre jusqu'à la date de fin de la période de communication de l'information dans le rapport sur les dépenses. Le rapport sur les dépenses, en tant que partie intégrante du RA/DD, est vérifié par l'ALF, sauf décision contraire du Fonds mondial.

Le Fonds mondial peut, à sa discrétion, demander des rapports plus fréquents (trimestriels pour certains RP de pays des portefeuilles « à fort impact » ou « essentiel »).

Information financière

L'information financière communiquée doit comprendre les budgets approuvés, les dépenses et l'analyse des écarts par a) groupes de coûts, b) modules et interventions et c) maîtres d'œuvre (récipiendaires principaux et sous-récipiendaires). Les montants totaux du budget et des dépenses doivent être identiques pour les trois catégories.

Dans le rapport sur les dépenses présenté au Fonds mondial, les montants déclarés doivent inclure toutes les activités pour lesquelles les biens et services **ont été reçus** par l'entité de mise en œuvre de la subvention. Cela comprend :

- Les paiements correspondant à des biens et services livrés³⁰ pendant la période de communication de l'information;
- Les engagements financiers ouverts³¹ à la fin de la période.

En revanche, des paiements déjà effectués pour lesquels aucun bien ou service correspondant

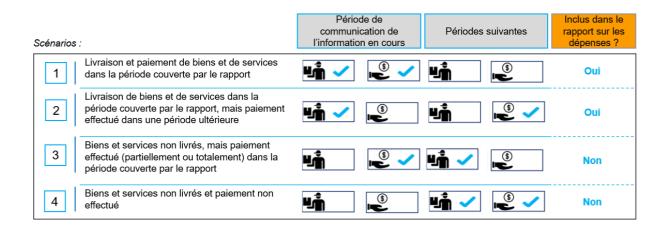
³⁰ Y compris les montants indirects et autres frais généraux imputés à la subvention.

³¹ Obligation contractuelle actuelle de paiement d'un montant en espèces spécifié pour des biens et services déjà reçus, c'est-à-dire que les biens/services ont été reçus, mais que le paiement correspondant n'a pas encore été effectué (en tout ou en partie), soit en raison d'un retard au niveau des factures ou de la non-réception de celles-ci, du recours à des conditions de paiement favorables ou d'un processus de paiement prolongé. Les engagements financiers comprennent principalement les comptes fournisseurs et les créanciers.

n'a été reçu ne doivent pas être inclus dans les dépenses. Ceux-ci doivent être traités comme des avances ouvertes. Parmi les exemples les plus courants, on peut citer les paiements effectués directement par le Fonds mondial pour des achats réalisés par l'intermédiaire du MAG/de wambo.org alors que les marchandises n'ont pas encore été réceptionnées, l'avance réglée pour les services d'un auditeur externe alors que le rapport d'audit n'a pas encore été reçu, ou le paiement du dépôt de garantie locative pour des locaux occupés.

Le schéma ci-dessous résume les principaux éléments à prendre en considération pour déterminer si une dépense doit être comptabilisée dans la période actuelle de communication de l'information ou dans une période ultérieure.

Schéma n° 3 : Déclaration des dépenses dans le cadre des activités du Fonds mondial



Les rapports établis selon le cadre d'évaluation des coûts s'appuient sur les groupes de coûts et les entrées de coûts définis dans le cadre³².

Les rapports établis par les entités chargées de la mise en œuvre doivent comprendre le nom et le type de l'entité concernée. Ces rapports doivent être établis au niveau du RP et des SR (il n'est pas nécessaire de le faire au niveau des sous-sous-récipiendaires).

L'information financière doit être communiquée pour la période en cours (semestrielle ou annuelle) et de manière cumulée depuis le début de la <u>période de mise en œuvre</u>. Les informations portent sur le budget et les dépenses pour toute la période de mise en œuvre de la subvention.

L'amortissement annuel n'est pas pris en compte dans le rapport sur les dépenses, et le matériel acquis pendant l'année doit être imputé entièrement à l'année d'acquisition. En conséquence, le coût intégral du matériel est inclus dans le rapport sur les dépenses de l'année d'acquisition.

³²Se reporter aux <u>Directives pour l'établissement des budgets des subventions</u>.

Traitement des écarts budgétaires

Le rapport financier est utilisé pour expliquer tous les écarts constatés avec le budget approuvé le plus récent pour chaque module/intervention, groupe de coûts/entrée de coûts et entité chargée de la mise en œuvre.

De manière générale, même dans le cas d'ajustements budgétaires non significatifs³³, une analyse détaillée des écarts de dépenses est requise si les écarts représentent +/-5 % du budget officiel approuvé pour l'intervention visée, l'entité de mise en œuvre ou le cadre d'évaluation des coûts conformément au critère de communication de l'information différenciée.

En fonction des contrôles automatisés, un rapport financier n'est pas totalement conforme si l'écart dépasse le seuil mentionné plus haut et si le récipiendaire principal n'a pas fourni l'analyse des écarts correspondante.

Ajustements des dépenses déclarées

Les ajustements (y compris ceux découlant de l'audit des états financiers) des dépenses engagées par le récipiendaire principal et les sous-récipiendaires figurant dans les rapports sur les dépenses qui ont déjà été déclarés et approuvés (dans un rapport sur les dépenses d'une période antérieure) doivent être effectués pour la période actuelle de communication de l'information et expliqués dans l'analyse des écarts du cycle de communication de l'information le plus récent.

Les dépenses déclarées dans les rapports qui ont déjà été envoyés au Fonds mondial et approuvés par celui-ci ne peuvent plus être modifiées car les données relatives aux dépenses antérieures à la période sont verrouillées. Ces modifications peuvent découler de la finalisation de la vérification des dépenses, de remboursements reçus de fournisseurs/agents chargés des achats ou d'autres ajustements d'audit relatifs aux activités des RP/SR/SSR. Par conséquent, l'ajustement est indiqué dans le rapport sur les dépenses actuel et non pas dans le rapport antérieur auquel il se rapporte.

La colonne **Budget** est préremplie et correspond au montant du budget approuvé pour la période considérée dans la confirmation de la subvention ou dans toute révision ultérieure confirmée dans une lettre de mise en œuvre.

La colonne **Dépenses réelles** correspond aux dépenses réelles (dépenses directes du récipiendaire principal et des sous-récipiendaires) engagées pendant la période actuelle de communication de l'information.

Remarque: le récipiendaire principal n'est pas tenu d'indiquer les décaissements aux sousrécipiendaires comme dépenses, puisqu'il faut indiquer les dépenses réelles engagées par les SR. Toutes les dépenses des sous-sous-récipiendaires validées et conformes doivent être comptabilisées dans les dépenses des sous-récipiendaires.

La colonne **Écarts budget-dépenses réelles** est calculée automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

La colonne **Taux d'absorption** est calculée automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

³³ Se reporter aux sections correspondantes des <u>Directives pour l'établissement des budgets des subventions</u>.

Dans la colonne **Explication des écarts pour la période actuelle**, il est impératif de fournir une explication des écarts si les dépenses sont inférieures ou supérieures de plus de 5 % au budget. Le RP doit être aussi précis que possible dans ses commentaires sur les écarts et expliquer le lien avec les résultats programmatiques.

Remarque: si une analyse plus détaillée est nécessaire pour obtenir une explication satisfaisante de l'écart et de son rapport avec les résultats programmatiques, le récipiendaire principal doit résumer cette explication dans la colonne « Explication des écarts », puis la développer dans une feuille de calcul vierge du formulaire. Veillez à inclure dans la colonne « Explication des écarts » la référence à l'explication détaillée, le cas échéant (p. ex. voir les feuilles vierges 1, 2, 3, etc.).

Les colonnes Budget cumulé, Dépenses réelles cumulées, Écarts budget cumulé-dépenses réelles cumulées, Taux d'absorption et Explication des écarts cumulés pour la période doivent refléter les montants totaux (y compris tout ajustement) depuis le début de la période de mise en œuvre jusqu'à la fin de la période couverte par le rapport RA/DD actuel.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'agent local du Fonds vérifie que :

- Le « budget total pour la période de communication de l'information » correspond au montant de budget approuvé pour la période en question comme indiqué dans le budget récapitulatif présenté avec la confirmation de subvention ou dans tout budget modifié approuvé ultérieurement dans une lettre de mise en œuvre.
- Les dépenses réelles sont recevables. Par dépenses recevables, on entend les sommes dépensées conformément au budget approuvé par le Fonds mondial et utilisées exclusivement aux fins prévues par le programme, dans le respect des conditions de la confirmation de subvention.

Par ailleurs, l'agent local du Fonds :

- Recommande et explique les ajustements apportés aux chiffres déclarés en raison de transactions non recevables (y compris des erreurs et des inexactitudes), le cas échéant³⁴.
- Commente l'explication des écarts du récipiendaire principal.
- Vérifie que les montants budgétaires et de dépenses cumulés reflètent les montants totaux depuis le début de la période de mise en œuvre jusqu'à la fin de la période couverte par le RA/DD.
- Confirme le bien-fondé de tout ajustement des budgets cumulés et des dépenses réelles proposé par le RP.

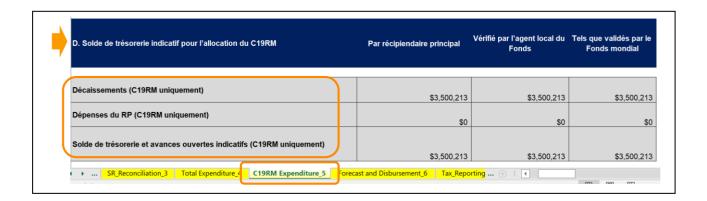
ONGLET 5 – DEPENSES AU TITRE DU C19RM

La section « Dépenses au titre du C19RM » couvre les dépenses dans les pays et contient une analyse des écarts par rapport au plan d'activité – pour des activités relevant du dispositif C19RM uniquement – aux financements qui ont été approuvés pour les RP et les SR.

Les principes de présentation des dépenses au titre du dispositif C19RM et les principes de vérification par l'ALF sont les mêmes que pour la section sur les dépenses totales, à cela près que l'onglet 4 concerne les ressources ordinaires tandis que l'onglet 5 concerne les ressources du dispositif C19RM.

³⁴ Se reporter à la section 2.5.1 des <u>Directives pour l'établissement des budgets des subventions du Fonds mondial</u>.

Remarque : le tableau D comprend des champs calculés automatiquement qui surveillent les besoins de trésorerie pour des activités relevant du dispositif C19RM.



ONGLET 6 - PREVISION ET DEMANDE DE DECAISSEMENT

Cette section du RA/DD contient un récapitulatif des dépenses de trésorerie prévues pour des activités devant être financées avec des ressources ordinaires et relevant du C19RM, le cas échéant, dans la période suivant immédiatement la période couverte par le RA/DD, à laquelle s'ajoute une période additionnelle servant de coussin de liquidités et pouvant aller jusqu'à six mois.

Elle contient également le calcul des décaissements demandés par le RP en fonction du solde de trésorerie, des sorties de fonds prévues pour la période suivant immédiatement la période couverte par le rapport RA/DD (plus une période additionnelle servant de coussin de liquidités et pouvant aller jusqu'à six mois) et des fonds en transit (le cas échéant).

Les prévisions doivent s'appuyer sur une solide compréhension de la mise en œuvre des subventions et des activités programmatiques prévues.

Les totaux prévus doivent inclure les activités inscrites aux budgets approuvés qui nécessitent le paiement de biens et de services pendant la prochaine période d'exécution et la période additionnelle.

Les justificatifs à fournir peuvent être présentés par le RP dans un format flexible par groupe de coûts au minimum. La prévision doit en outre être ventilée :

- a) Par trimestre ;
- Par récipiendaire des fonds (RP, décaissement direct du Fonds mondial ou MAG/wambo.org);
- c) Par type de financement (ressources ordinaires, fonds C19RM).

La prévision inclut les nouvelles activités à mettre en œuvre (nouveaux contrats/achats de biens et services) et les contrats existants ouverts (engagements financiers et obligations financières) dont les paiements devront être effectués pendant la période couverte par la prévision.

Le RP doit tenir compte de plusieurs facteurs pour établir sa prévision des besoins de trésorerie, et notamment (mais pas exclusivement) des suivants :

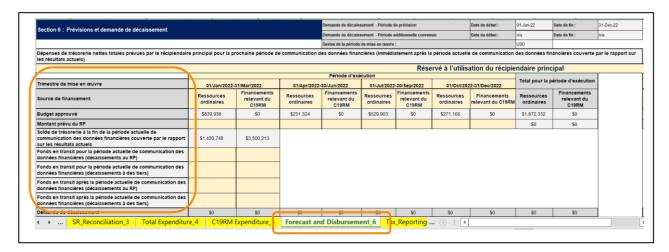
- Capacité d'absorption du programme : quels sont les taux actuels d'absorption du budget (dépenses par rapport au budget) sur les dernières périodes ? Sont-ils élevés ou faibles ? Quels facteurs expliquent de tels taux ? Est-ce qu'un ou plusieurs de ces facteurs ont une incidence sur la période en cours ?
- Modifications du plan de travail : y a-t-il eu des modifications importantes du plan de travail pour la période de mise en œuvre suivante, comme le report ou l'accélération de certaines activités ou des retards ou avances au niveau d'éléments d'achats importants et ayant une incidence sur les fonds nécessaires pour la période ?
- Variations des prix unitaires: y a-t-il des différences entre les prix unitaires actuels/attendus et les prix figurant dans le budget?
- Soldes de trésorerie: y a-t-il des soldes de trésorerie importants au niveau des sous-récipiendaires susceptibles de réduire les fonds additionnels demandés au récipiendaire principal et donc au Fonds mondial? Le RP est tenu d'indiquer si les soldes de trésorerie des SR ont été utilisés pour calculer le montant du décaissement demandé et, si tel est le cas, dans quelle mesure.
- Engagements financiers et obligations financières : engagements et obligations actuels confirmés à acquitter pendant la période de demande de décaissement.
- Facteurs macroéconomiques : y a-t-il eu des variations importantes des taux d'inflation ou de change susceptibles d'avoir une incidence sur les besoins de trésorerie pour la période ?

Si les dépenses prévues diffèrent sensiblement des montants budgétisés, le RP doit préciser les principaux facteurs expliquant ces différences ainsi que leurs effets sur l'écart constaté pour tel ou tel montant dans le rapport RA/DD.

En cas d'écarts significatifs entre les dépenses prévues et le budget, le récipiendaire principal doit présenter un plan de travail et un budget mis à jour à la demande du Fonds mondial.

Même si les RP ne présentent pas tous leurs prévisions de la même manière, les exigences minimales énoncées ci-dessus doivent néanmoins être respectées. Cette prévision détaillée doit impérativement être transmise au Fonds mondial avec le RA/DD, si cela n'a pas été fait dans le cadre d'une reprogrammation ou de demandes de libération de fonds.

Cette analyse doit être effectuée séparément pour les activités à financer avec des ressources ordinaires (somme allouée) et pour les activités à financer dans le cadre du dispositif C19RM, le cas échéant.



Trimestre de mise en œuvre : la ligne est préremplie et correspond aux trimestres couverts par la période de demande de décaissement, y compris la période additionnelle de six mois maximum.

Source de financement : une distinction est faite entre les ressources ordinaires et les financements relevant du C19RM, le cas échéant.

Budget approuvé: ce champ est prérempli et correspond au budget (par trimestre) couvert par la période de demande de décaissement pour les ressources ordinaires et les financements relevant du C19RM, le cas échéant.

Montant prévu du RP: ce champ contient la prévision de trésorerie (par trimestre) du RP, pour les activités financées avec des ressources ordinaires (somme allouée) et pour les activités financées dans le cadre du dispositif C19RM. Le montant total par trimestre pour chaque composante doit correspondre aux prévisions détaillées que le RP doit communiquer.

Solde de trésorerie à la fin de la période actuelle de communication des données financières couverte par le rapport sur les résultats actuels : ce champ est renseigné automatiquement à partir du solde de trésorerie de clôture (ligne 5.1 de l'état de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal et en tenant compte du solde de trésorerie indicatif pour l'allocation du C19RM, le cas échéant, indiqué dans le tableau D de l'onglet 5).

Fonds en transit pour la période actuelle de communication des données financières (décaissements au RP) et Fonds en transit pour la période actuelle de communication des données financières (décaissements à des tiers) : décaissements effectués par le Fonds mondial³⁵ en faveur du RP ou d'un tiers pour le compte du RP pendant la période actuelle de communication des données financières, mais reçus par le RP après la date de fin de la période de communication de l'information. Exemple : décaissement effectué le 28 juin 2022, pendant la période semestrielle du rapport RA se terminant le 30 juin 2022, mais reçu par le RP le 15 juillet 2022. Étant donné que ces fonds constituent des liquidités à la disposition du récipiendaire principal, ce montant est automatiquement déduit du montant total des prévisions pour la période de demande décaissement.

³⁵ La date figurant sur la lettre de notification de décaissement transmise par le Fonds mondial tombe dans la période de communication de l'information en cours.

Fonds en transit après la période actuelle de communication des données financières (décaissements au RP) et Fonds en transit après la période actuelle de communication des données financières (décaissements à des tiers) : dans certaines circonstances, le Fonds mondial peut libérer des décaissements en faveur du RP (ou d'un tiers au nom de celui-ci) après la date de fin de la période de communication de l'information, mais avant la date limite de remise du rapport RA/DD. Lorsque de tels décaissements sont effectués par le Fonds mondial et reçus par le RP après la période de communication de l'information en cours, ils sont saisis ici.

		Période d'exécution									
Trimestre de mise en œuvre	01/Jan/2022-	01/Jan/2022-31/Mar/2022		01/Apr/2022-30/Jun/2022		01/Jul/2022-30/Sep/2022		01/Oct/2022-31/Dec/2022		Total pour la période d'exécution	
Source de financement	Ressources	Financements	Ressources	Financements	Ressources	Financements	Ressources	Financements	Ressources	Financements	
Décaissements prévus au RP									\$0	\$0	
Décaissements prévus relevant du mécanisme d'achat groupé/de Wambo.org									\$0	\$0	
Décaissements directs prévus par entité	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	
Ministry of Health									\$0	\$0	
TB Civil Society									\$0	\$0	
0									\$0	\$0	
United Nations Development Programme									\$0	\$0	
									\$0	\$0	
									\$0	\$0	
Demande de décaissement	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	
◆ ► C19RM Expenditure_ Forecast and	Disbursement_	ax_Report	ing_7 Healt	th Products-PS	GCM_8 G	rant Manaç .	+ : 1				

Décaissements prévus au RP : correspond aux besoins de décaissements directs anticipés du récipiendaire principal.

Décaissements prévus relevant du mécanisme d'achat groupé/de Wambo.org : correspond aux décaissements prévus du Fonds mondial dans le cadre du mécanisme d'achat groupé.

Décaissements directs prévus par entité: correspond aux décaissements prévus du Fonds mondial au profit de tiers au nom du RP (ne doit pas inclure les décaissements réalisés dans le cadre du mécanisme d'achat groupé). Le RP peut indiquer ici les bénéficiaires spécifiques – agent financier, Service pharmaceutique mondial, Cepheid, auditeur externe, etc. – de ces paiements effectués directement par le Fonds mondial.

Demande de décaissement : ce champ est calculé automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents. **Remarque :** les montants indiqués dans ce tableau pour chaque période et chaque type de financement doivent correspondre aux montants figurant à la ligne « Demande de décaissement » du tableau précédent.

Les montants de la colonne **Total pour la période d'exécution** sont calculés automatiquement à partir des données saisies pour chacun des trimestres de la période d'exécution.

Les montants de la colonne **Total pour la période additionnelle** sont calculés automatiquement à partir des données saisies pour le ou les trimestres de la période additionnelle (le cas échéant).

À la fin de cette section du rapport RA/DD, un champ est prévu pour que le RP puisse expliquer tout écart significatif entre les montants prévus et les montants approuvés dans le budget.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

Pour les RA/DD, il n'est pas nécessaire de remplir la partie réservée à l'agent local du Fonds dans l'onglet « Prévisions et demande de décaissement », à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Fonds mondial. Le Fonds mondial et l'ALF s'accordent sur la nature et le format des informations à fournir, de manière à garantir une certaine souplesse au vu des examens réalisés dans le cadre des reprogrammations et des libérations de fonds afin d'éviter les doublons dans le travail de l'ALF.

ONGLET 7 - COMMUNICATION DE L'INFORMATION FISCALE

Comme il est stipulé à la section 3.5 du règlement du Fonds mondial³⁶ applicable aux subventions relevant du modèle fondé sur l'allocation de fonds, les financements du Fonds mondial reposent sur le principe que les crédits de subvention sont censés être exonérés d'impôt, de manière à ce que l'intégralité des crédits fournis par le Fonds mondial contribue de façon directe à la prévention, au diagnostic et au traitement des trois maladies dans le pays.

L'exonération fiscale exigée des pays par le Fonds mondial porte principalement (mais pas exclusivement) sur les points ci-après :

- Les droits de douane, les droits d'entrée (droits à importation), les taxes ou les charges fiscales d'effet équivalent prélevés ou imposés sur les « produits de santé »³⁷ importés dans le pays hôte au titre de l'accord de subvention ou d'un contrat s'y rapportant (collectivement appelés les « droits de douane/d'entrée »);
- La taxe sur la valeur ajoutée perçue ou autrement imposée sur les produits et services achetés avec les fonds de la subvention.
- Tout autre impôt applicable dans le pays selon la législation fiscale en vigueur et non mentionné spécifiquement.

Les donateurs du Fonds mondial ont demandé à être informés de la manière dont cette clause est appliquée à l'ensemble du portefeuille de subventions avant de verser leurs dons à l'institution. Les récipiendaires principaux sont tenus de rendre compte une fois par an de l'exonération fiscale dont ils bénéficient afin de s'assurer que les accords de subvention sont respectés.

Le rapport fiscal a pour but de collecter des informations sur les droits d'entrée et la TVA appliqués aux biens et services (notamment aux produits de santé et autres produits) et sur tout autre impôt payé avec les financements du Fonds mondial, et ce pour chaque période de communication de l'information. La période du rapport fiscal coïncide désormais avec la période du rapport RA/DD.

Préciser l'année fiscale : ce champ est prérempli et correspond à la période couverte par le rapport RA/DD.

Régime d'exonération fiscale du RP de la subvention et Régime d'exonération fiscale des SR de la subvention : le récipiendaire principal doit sélectionner le régime d'exonération fiscale applicable dans la liste déroulante. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les exonérations fiscales relatives aux contributions sociales et aux salaires. Si les sous-récipiendaires ont des régimes d'exonération fiscale différents, choisissez l'option qui couvre la majorité des financements gérés par les SR.

³⁶ Voir : Règlement relatif aux subventions, Version 1 (2014) ou Règlement relatif aux subventions du Fonds mondial, Version 2 (2023).

³⁷Tels que définis dans le <u>Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de</u> produits de santé.

Remarque : le récipiendaire principal doit être en mesure de fournir sur demande la documentation confirmant son régime d'exonération fiscale et celui des sous-récipiendaires.

Régime général d'exonération fiscale : ce champ est calculé automatiquement à partir des données saisies dans les champs précédents.

Taxes payées (RP et SR): total des taxes (en monnaie de la subvention) payées par le RP et les SR pour l'année fiscale.

Taxes récupérées (RP et SR): total des taxes (en monnaie de la subvention) récupérées par le RP et les SR pour l'année fiscale.

Taxes non récupérables (RP et SR) : total des taxes (en monnaie de la subvention) non récupérées par le RP et les SR.

Total des taxes payées : somme calculée automatiquement des taxes payées par le RP et par les SR pour l'année fiscale.

Total des taxes récupérées : somme calculée automatiquement des taxes récupérées par le RP et par les SR pour l'année fiscale.

Remarque: dans le champ des commentaires, le récipiendaire principal doit saisir le montant des récupérations supplémentaires attendues pour la période considérée.

Total des taxes non récupérables : calculé automatiquement, il correspond au total des taxes (en monnaie de la subvention) non récupérées par le RP et les SR.

Commentaires concernant les informations fiscales du RP et Commentaires concernant le régime d'exonération fiscale : le récipiendaire principal est tenu de saisir tout commentaire pertinent pouvant faciliter l'examen des informations par le Fonds mondial et l'agent local du Fonds.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'agent local du Fonds doit :

- Examiner le régime d'exonération fiscale du récipiendaire principal et faire des commentaires contextuels sur le champ d'application de cette exonération (types de paiements concernés, activités du RP et/ou des SR, etc.).
- Évaluer le caractère exhaustif et l'exactitude des renseignements fournis par le RP dans toutes les sections du formulaire RA/DD et faire des commentaires pertinents concernant les taxes non récupérées. Il indiquera en particulier si ces taxes sont effectivement récupérables ou s'il s'agit simplement d'un problème de délai. Le formulaire RA/DD contient une section réservée aux commentaires de l'ALF.

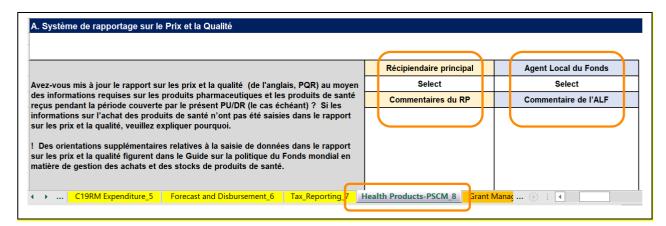
6 GESTION DES ACHATS ET DES STOCKS DE PRODUITS DE SANTE

TABLEAU 8.A: RAPPORT SUR LES PRIX ET LA QUALITE

Dans le tableau 8.A, les RP dont les subventions comportent un budget pour des produits de santé à déclarer dans le rapport sur les prix et la qualité doivent confirmer que les renseignements requis ont été saisis dans le système pour les produits pharmaceutiques et de santé qu'ils ont recus au cours de la période couverte par le rapport RA/DD³⁸.

Le RP est tenu de :

- Indiquer si les informations demandées concernant les produits de santé reçus pendant la période couverte par le rapport RA/DD ont été saisies dans le rapport sur les prix et la qualité. Les trois choix possibles sont « Oui », « Non » et « S/O ». Si « Non » est sélectionné, le RP explique pourquoi les informations demandées concernant les achats de produits de santé n'ont pas été saisies ;
- Fournir à l'ALF pour vérification tous les justificatifs (devis, factures pro forma ou définitives, documents d'expédition, etc.) concernant les catégories de produits qui relèvent du rapport sur les prix et la qualité pour les périodes de communication de l'information concernées.





Pièces justificatives

Le RP est tenu de fournir :

- Un extrait de l'outil de suivi des achats, un rapport sur les stocks ou tout document pertinent présentant la liste des articles reçus.
- L'ensemble des bons de commande et des factures associés aux envois reçus.
- Les factures correspondant aux envois reçus avant la période de communication de l'information, mais saisis dans le rapport sur les prix et la qualité pendant la période couverte par le rapport RA/DD (saisies effectuées avec retard).

³⁸ Pour des instructions concernant la saisie des données dans le PQR, reportez-vous au <u>Guide sur la politique du</u> Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé.

C. Valeur des produits pharmaceutiques et des produits de santé dans le système d'information sur les prix et la qualité Réservé à l'agent local du Fonds (i) de début es inclus dans es repport dans le but de compléte l'information figurant dans le système une les dépenses. No Les montants de repport sur les prix et la qualité et les montants des dépenses concernant les produits de santé pourraient ne pas correspondre en raison d'un délai entre les paiements et la livraison des produits (i) Pour en savoir plus sur la saissie de données sur le système d'information sur les prix et la qualité, veuillez consulter les lignes directrices (Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de pri Les montants des répons sur les montants des répons sur le système d'information sur les prix et la qualité, veuillez consulter les lignes directrices (Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de pri

Tableaux 8.A et 8.G : Actualisation des informations sur les prix et la qualité

Durant la vérification du rapport RA/DD, l'agent local du Fonds doit :

- Indiquer, d'après les informations à sa disposition, si le RP a rempli ses obligations et saisi toutes les informations requises dans le rapport sur les prix et la qualité.
- Formuler des commentaires sur l'exactitude et l'exhaustivité des données d'achat saisies dans le rapport sur les prix et la qualité par le récipiendaire principal.
- S'assurer que les valeurs des produits vérifiés comme étant corrects s'appuient sur des montants validés issus des pièces justificatives (devis, factures pro forma ou définitives, documents d'expédition, etc.). En cas d'écarts importants (>5 %) entre les informations contenues dans les pièces justificatives et les données déclarées dans le rapport sur les prix et la qualité, les montants doivent être mis à jour dans le rapport sur les prix et la qualité par le récipiendaire principal et validés à nouveau par l'agent local du Fonds. Si l'agent local du Fonds est en désaccord avec des données saisies par le récipiendaire principal dans le rapport sur les prix et la qualité, il doit alors indiquer dans le système qu'une correction est nécessaire (dans le champ « Observations concernant l'expédition »). Cette action aura pour effet de renvoyer les données saisies au RP pour correction.
- Détecter et documenter tout écart entre les montants à déclarer et les montants saisis par le RP, et expliquer les principales raisons des écarts constatés.
- Vérifier, lorsque les factures sont libellées dans plusieurs devises, que les taux de change utilisés pour effectuer la conversion dans la devise sélectionnée sont corrects.
- Télécharger et utiliser un récapitulatif dans Excel des entrées du rapport sur les prix et la qualité afin de regrouper les informations nécessaires pour remplir le tableau³⁹.
- Informer le récipiendaire principal de tout problème détecté.

Pour plus d'informations, consulter le <u>Guide rapide du système d'information sur les prix et la qualité du Fonds mondial</u> (en anglais).

Remarques:

- Il se peut que les montants enregistrés dans le système de rapport sur les prix et la qualité et les montants dépensés pour des produits de santé diffèrent en raison, d'une part, d'un décalage dans le temps entre le paiement et la livraison des produits, et d'autre part, du fait que les informations contenues dans ce système ne portent que sur certaines catégories de produits.
- Le tableau 8.G permet de vérifier le caractère exhaustif des données saisies dans le système de rapport sur les prix et la qualité et <u>non</u> de comparer les montants saisis dans ce système avec les montants des dépenses saisis dans la section sur les sorties de fonds totales du RP.

TABLEAU 8.B: RISQUE DE RUPTURE DE STOCK ET DE PEREMPTION

Cette section aide, d'une part, à mesurer le niveau de risque de retards dans la mise en œuvre du programme, d'interruptions des traitements, ou les risques de gaspillage, et d'autre part, à mettre en évidence la nécessité de prendre des mesures pour atténuer ces risques.

Remarque : tout plan d'intensification ou d'accélération du programme doit être pris en compte pour estimer les besoins futurs et évaluer le risque de rupture de stock.

Concernant le risque de péremption et le risque de rupture de stock, le RP doit prendre note de ce qui suit :

³⁹ Un récapitulatif des transactions est accessible depuis la page d'accueil du système d'information sur les prix et la qualité (PQR) https://www.theglobalfund.org/en/sourcing-management/price-quality-reporting/.

• Il y a un risque de péremption si :

- i. Le nombre de mois de stock dans le pays dépasse la durée de conservation des produits.
- ii. Le nombre de mois de stock dans le pays dépasse les niveaux recommandés dans la politique de gestion des stocks du pays, alors qu'aucune augmentation de la consommation n'est prévue durant cette période.
- iii. D'importantes disparités existent dans la répartition et l'emplacement des stocks dans le pays.
- iv. De nombreux sites disposent de stocks excédentaires ou qui peinent à s'écouler.
- v. Autres raisons, le cas échéant.

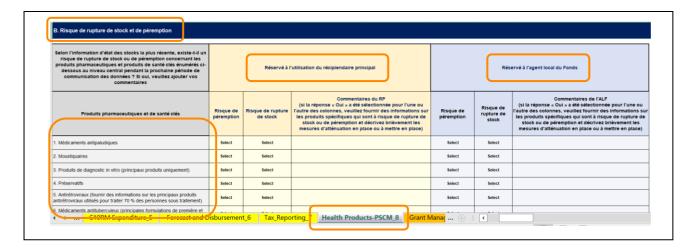
Il y a un risque de rupture de stock si :

- vi. Une part importante des sites du pays sont sous-approvisionnés, quel que soit l'état du stock total à l'échelle nationale.
- vii. La péremption d'une grande partie des produits stockés est imminente.
- viii. De graves disparités existent dans la répartition et l'emplacement des stocks dans le pavs.
- ix. Le respect des exigences de communication et de saisie des données dans le système d'information de gestion de la logistique (SIGL) est insuffisant et/ou si la qualité des données est médiocre.
- x. Le niveau du stock central est inférieur au minimum recommandé.
- xi. Le niveau du stock national est inférieur au minimum recommandé.
- xii. Autres raisons, le cas échéant.

Remarques:

- La surveillance de l'état des stocks, ce qui inclut le contrôle des carnets de commande, est une activité permanente essentielle à la bonne gestion des stocks nationaux.
- Les récipiendaires principaux (ou les sous-récipiendaires/agents chargés des achats, selon le cas) sont tenus d'informer à tout moment, en dehors du processus RA/DD, le Fonds mondial et les parties prenantes dans le pays de l'imminence d'un risque de péremption ou de rupture de stock.

Le RP analyse le risque de rupture de stock ou de péremption des produits pharmaceutiques et produits de santé essentiels répertoriés dans le RA/DD.



La catégorie « **Autres** » comprend d'autres produits déterminés par le Fonds mondial, l'ALF ou le RP et achetés avec les fonds de la subvention, qui représentent des dépenses importantes pour le programme subventionné et/ou qui sont indispensables pour atteindre les objectifs du programme (ex: aiguilles et seringues, méthadone dans les programmes de traitement de substitution aux opiacés, insecticides pour les pulvérisations intradomiciliaires, etc.). La description des produits est précisée dans la section des commentaires.

Le RP sélectionne « Oui », « Non » ou « S/O » à côté de chaque catégorie de produits dans les colonnes « Risque de péremption » et « Risque de rupture de stock ».

Si « Oui » a été sélectionné dans l'une des colonnes, le récipiendaire principal doit fournir des informations contextuelles supplémentaires sur les articles visés par un risque de rupture de stock ou de péremption, et décrire brièvement dans la colonne « Commentaires du RP » les mesures d'atténuation en vigueur ou à mettre en place.

Dans leurs commentaires, les RP doivent également inclure :

- Une analyse sommaire des facteurs importants liés à l'offre et à la demande, de manière à pouvoir déterminer facilement le niveau optimal des stocks nationaux et la probabilité de ruptures de stock ou de péremption des produits dans le pays au cours des six prochains mois.
- Les principaux problèmes et obstacles rencontrés dans la gestion des produits de santé et les décisions prises pour atténuer les risques signalés.
- Une brève mise à jour sur les achats en cours ou prévus, quelles que soient les sources de financement.
- Une description des lots de produits risquant d'arriver à péremption au cours des six prochains mois, toutes sources de financement confondues.
- La quantité de produits arrivés à péremption durant la dernière période de communication de l'information, toutes sources de financement confondues.

Le récipiendaire principal est tenu d'utiliser les données les plus récentes sur l'état des stocks, y compris les données de suivi des carnets de commande. Le RP et l'ALF doivent utiliser les formats existants pour rendre compte de l'état des stocks du pays, le rapport devant comporter les éléments énumérés ci-dessous. Les RP peuvent demander des conseils au Fonds mondial concernant la préparation et l'utilisation d'un format approprié pour établir ce rapport.

Responsable en dernier ressort de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information fournie dans le rapport RA/DD, le récipiendaire principal est tenu de collaborer avec les divers partenaires de mise en œuvre responsables des achats et de la surveillance des stocks nationaux afin d'obtenir les données nécessaires pour compléter cette section du rapport.



Pièces justificatives

Le récipiendaire principal est tenu de préparer et de présenter les documents suivants pour/pendant la période couverte par le rapport RA/DD :

■ Rapport sur le stock disponible : il renseigne sur la quantité totale de produits utilisables disponibles au niveau central, toutes sources confondues (gouvernement, Fonds mondial, PEPFAR, etc.).

- Consommation mensuelle moyenne (CMM): il s'agit de la quantité moyenne d'un produit de santé consommée par mois. Elle se calcule à partir de la consommation totale déclarée dans le passé (normalement calculée pour une période de six à douze mois), ajustée pour tenir compte de la demande à venir.
 - La CMM nationale est déterminée sur la base des données de consommation communiquées au ministère de la Santé via le SIGL par l'ensemble des établissements de santé du pays, y compris les établissements privés ou gérés par des ONG qui contribuent au programme national soutenu par le Fonds mondial.
 - O Avec l'approbation du Fonds mondial, d'autres rapports, tels que les « rapports sur les problèmes de stocks » transmis par des entrepôts des provinces et des districts, peuvent également être utilisés en l'absence de données officielles transmises par les sites via le SIGL aux niveaux supérieurs du système de santé, ou en l'absence d'un SIGL opérationnel. Cela nécessitera d'effectuer les calculs sans l'aide de l'informatique et de prendre en compte les quantités livrées par les entrepôts de district aux sites au cours de la même période (6 ou 12 mois).
- Quantités commandées (et dates de livraison prévues): il s'agit de la quantité totale de stock (figurant sur les différents bons de commande confirmés) qui a été officiellement commandée auprès de fournisseurs par une ou plusieurs sources de financement, et qui est censée arriver dans le pays au cours de la prochaine période de communication de l'information. Cette quantité ne doit pas inclure les achats planifiés qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat.
- Mois de stock (MdS): il s'agit du stock disponible de produits utilisables au vu de leur durée de conservation et de la quantité commandée de ces produits exprimés en nombre estimé de mois de couverture des services. Ce nombre est obtenu en divisant la quantité par la consommation mensuelle moyenne.
- Date de péremption : la date de péremption de chaque lot d'un produit en stock doit être indiquée. Les données de stock doivent être ventilées par date de péremption et par numéro de lot. Si cela n'est pas possible, le RP exclut du calcul du MdS le stock qui doit expirer dans les trois mois suivant le début de la prochaine période de communication de l'information.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

Il est attendu de l'agent local du Fonds qu'il :

- Vérifie l'exhaustivité et l'exactitude des données communiquées par le RP.
- Formule des commentaires sur la vraisemblance de l'évaluation faite par le RP des risques de péremption et de rupture de stock et sur le bien-fondé des mesures d'atténuation proposées par celui-ci pour y remédier.
- Fournisse un complément d'information sur le risque de péremption et de rupture de stock en s'appuyant sur les indications ci-dessus et sur les données les plus récentes concernant les niveaux de stock au niveau central, la consommation et les achats prévus ou, en l'absence de telles informations, sur les meilleures informations disponibles.

En présence de risques majeurs, l'agent local du Fonds doit décrire ces risques dans la section réservée aux constatations et aux recommandations, formuler des recommandations concrètes pour y remédier.

Remarque: pour les subventions mises en œuvre dans des environnements à haut risque (déterminées par le Fonds mondial), le Fonds mondial peut demander à l'ALF de contrôler certains aspects de la gestion des produits de santé avant et/ou après l'examen du RA/DD (ou comme proposé par l'ALF avec l'approbation écrite du Fonds mondial). Dans tous les autres cas, le spécialiste en gestion des achats et de l'approvisionnement de l'ALF donne un avis basé sur l'étude des informations communiquées par le RP, sans procéder à des vérifications sur place.

IMPORTANT

Pour les subventions ayant une forte composante d'achats, la faiblesse des systèmes d'information sur les produits pharmaceutiques et autres produits de santé doit être signalée comme un problème de gestion important dans la section du rapport consacrée aux constatations et aux recommandations de l'agent local du Fonds.

Remarque: au tableau G -« Valeur des produits pharmaceutiques et sanitaires dans le système de rapport sur les prix et la qualité », la devise est liée par une formule à la devise de la subvention indiquée à la page couverture du RA/DD. Dans certains cas, les factures enregistrées dans le rapport sur les prix et la qualité peuvent être libellées dans une devise (p. ex. USD) autre que la devise de la période de mise en œuvre/subvention (p. ex. euro). Actuellement, les ALF ne peuvent pas changer la devise dans le tableau G (cellule O38) sans changer la devise de la période de mise en œuvre/subvention sur la page couverture.

Afin de remédier à cette situation, on demande aux ALF de continuer à remplir le tableau dans la devise des factures rapportées dans le rapport sur les prix et la qualité (p. ex. USD) et de noter dans la section des

commentaires que le rapport des produits de santé est dans une devise (p. ex. USD) autre que la devise de la période de mise en œuvre/subvention (p. ex. euro). Il n'est pas nécessaire de convertir les montants du rapport sur les prix et la qualité dans la devise de la période de mise en œuvre/subvention.

TABLEAU 8.C: QUANTIFICATION ET PREVISION (APPLICABLE SEULEMENT A LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION DE SUBVENTIONS PILOTES SELECTIONNEES POUR LA PERIODE COMMENÇANT LE 1^{ER} JUILLET 2023)

Portefeuilles ciblés :

La présente section ne s'applique pas aux portefeuilles ciblés.

Portefeuilles essentiels ou à fort impact

Le tableau ci-dessous est prérempli avec les catégories de produits « témoins » et les dates d'achèvement de la quantification convenues pour chaque catégorie. Les catégories de produits « témoins » et les dates d'achèvement de la quantification sont déterminées par le Fonds mondial, en consultation avec les récipiendaires principaux, avant la période de communication de l'information du RA/DD. Les catégories de produits achetés avec des fonds de subvention et qui ont une allocation budgétaire et/ou une importance pour l'atteinte des objectifs de la subvention sont incluses dans les catégories de produits « témoins ».

C. Quantification et prévisions									
	Reserve à l'editeation de récipionidaire préncipal								
Catégories de produits sélectionnées pour la quantification annuelle	Date cible pour l'achèvement de la quantification (1er cycle de quantification)	Sélectionnées pour le 2e cycle de quantification pendant la période (le cas échéant) (Oui/Non)	Date cible pour l'achévement de la quantification (2e cycle de quantification, le can échéant)	Quantification mise à jour pendant la période de mise en œuvre [ter cycle de quantification] (Oui/Non)	Quantification mise à jour le (date) (fer cycle de quantification)	Quantification mise à jour pendant la période de mise en œuvre		Nombre moyen de jours entre les dates d'achèvement prévue et réelle de la quantification	Commentaires du RP (Inclure des commentaires spécifiques sur les retards de plus de 3 mois)
← → Health Products-PSCM_8	+ Health Products-PSCM_8 Grant Management_9 Assessment and Sign off_10 LFA Findings Recommendations_11 Annex_Commitments_Obligations Free She								

Le récipiendaire principal est tenu de :

- Travailler avec les parties prenantes dans le pays pour achever la quantification aux dates prévues. Le Fonds mondial peut demander des informations et des documents additionnels (p. ex. chiffriers de quantification, comptes rendus de réunions du groupe de travail, etc.) au récipiendaire principal dans le cadre du RA/DD.
- Fournir les informations suivantes pour chaque catégorie de produit « témoin » préremplie dans le formulaire :
 - Si la quantification a été effectuée pour une catégorie de produit « témoin », le récipiendaire principal insère la date d'achèvement de la quantification et de la prévision dans la colonne « R »⁴⁰.

⁴⁰ Dans certains cas, une catégorie de produits « témoins » peut avoir deux dates d'achèvement de la quantification et de la prévision. Dans un tel cas, si la deuxième date d'achèvement de la quantification tombe dans la période de communication de l'information, le RP doit indiquer celle-ci et fournir une preuve attestant de l'achèvement du deuxième cycle de quantification (colonne « T »). Si un second cycle de quantification n'est pas défini ou n'est pas

- Avec le RA/DD, le récipiendaire principal fournit une preuve attestant de l'achèvement de la quantification et de la prévision concernant un produit « témoin » à la date indiquée.
- Selon la date indiquée dans la colonne « R » et la date cible, la colonne « Q » sera automatiquement remplie avec « Oui » ou « Non » pour confirmer si la quantification a été achevée avant ou à la date cible.

Il est demandé au RP d'inclure des informations supplémentaires dans ses commentaires (colonne « V »). S'il n'est pas en mesure d'effectuer la quantification pour une catégorie de produits « témoins », ou si le processus a été achevé avec un retard important (p. ex. plus de 60 jours), le RP doit fournir une explication.



Pièces justificatives

Le RP doit présenter les documents suivants pour la période de communication de l'information couverte par le RA/DD.

- Rapports de quantification : le RP doit fournir une pièce justificative attestant que le processus de quantification pour les catégories de produits sélectionnées dans le RA/DD a été achevé. Exemples pièces justificatives :
 - un rapport de quantification, avec l'approbation de l'autorité concernée ;
 - un rapport de quantification approuvé par le Fonds mondial ;
 - le compte rendu de la réunion du groupe de travail national sur la quantification pendant laquelle les résultats de la quantification ont été approuvés.
- Pièces justificatives indiquant la date d'achèvement des quantifications, y compris les seconds cycles de quantification, le cas échéant.



L'agent local du Fonds doit :

- Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de l'information présentée dans le rapport présenté par le RP.
- Remplir la section réservée à l'ALF de la section C de l'onglet 8 (colonnes Y, AA, AC)
- S'il estime que les informations présentées par le RP sont inexactes, le justifier brièvement, dans la section réservée aux commentaires de l'ALF (colonne « AC »).

prévu pour la communication de l'information, la cellule correspondante de la colonne « P » restera vide ou indiquera « non applicable pour cette période de communication de l'information ».

TABLEAU 8.D: PERFORMANCE DE LA PLANIFICATION DES ACHATS AU TITRE DE LA SUBVENTION (APPLICABLE SEULEMENT A LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION DE SUBVENTIONS PILOTES SELECTIONNEES POUR LA PERIODE COMMENÇANT LE 1^{ER} JUILLET 2023)

Portefeuilles ciblés

La présente section ne s'applique pas aux portefeuilles ciblés.

Portefeuilles essentiels ou à fort impact

Le tableau ci-dessous contient des informations sur les produits « témoins » et les dates prévues des commandes (trimestre/année) conformément au document type de gestion des produits de santé (DGPS). Les produits témoins et les trimestres des commandes sont déterminés par le Fonds mondial, en consultation avec les RP, avant la période de communication de l'information du RA/DD et conformément au DGPS de la subvention approuvé ou à un plan d'achat et d'approvisionnement convenu par le Fonds mondial et le RP.

Le RP doit passer les commandes selon le DGPS approuvé ou le plan annuel d'achat (en utilisant les quantités approuvées) en tenant compte des niveaux de stock, des nécessités programmatiques et des délais connus. Aux fins du rapport, la date de la commande correspond à la date de signature par le RP du devis, de la facture pro forma ou de l'estimation du coût. L'émission d'un bon de commande par le fournisseur peut être tributaire de plusieurs étapes subséquentes à la signature du RP en lien avec les approvisionnements en amont (p. ex. l'allocation de volumes à un fournisseur donné) qui sont indépendants de la volonté du RP.

P. Résultats en matière de planification des achats dans le cadre de la subvention							
				Réservé à l'utilisation du récipie	ndaire principal		
Produits témoins sélectionnés pour l'indicateur relatif à la planification des achats dans le cadre de la subvention	Date prévue de passation des commandes selon le Document.type sur les outils de gestic des produits de santé ou le plan d'achat (trimestriel)	Date réelle de passation des commandes pendant la période de communication de l'information (T1.T4)	Commande passée conformément au plan (Oui/Non)	Calcul de la note - produit(s) té conformément au plan (Ou	moin(s) acheté(s) i = 1/Non = 0)	Commentaires du RP (Inclure des co	
		1					
← → … Health Products-PSCM_8	Grant Management_9 A	ssessment and Sign o	ff_10 LFA Findings F	Recommendations_11	Annex_Comr	mitments_Obligations	Free She

Le RP est tenu de :

- Fournir des données uniquement pour les produits « témoins » présentés dans le tableau.
- Indiquer le trimestre des commandes passées pour chaque produit « témoin » dans la colonne « O ». Si un produit témoin n'a pas encore été commandé, le RP doit sélectionner « non commandé ».
- La colonne « P » est automatiquement remplie par « Oui » ou « Non » pour indiquer si la commande a été passée selon le plan.
- En cas de retard dans la commande (p. ex. retard de plus de trois mois ou commande pas encore passée), le RP fournit une explication et des informations générales sous la colonne « R » dans la section réservée aux commentaires.



Pièces justificatives

Le RP doit présenter les documents suivants pour la période de communication de l'information du RA/DD.

- Une pièce justificative (comme un devis/une estimation de coût/un contrat ou un bon de commande signé) attestant que les produits de santé témoins (sélectionnés dans le RA/DD) ont été commandés selon le plan d'achat annuel et aux trimestres prévus dans le RA/DD.
- Un plan d'achat à jour ou le document type de gestion des produits de santé (DGPS) pour la subvention (un plan au début de la subvention et un plan mis à jour chaque année).

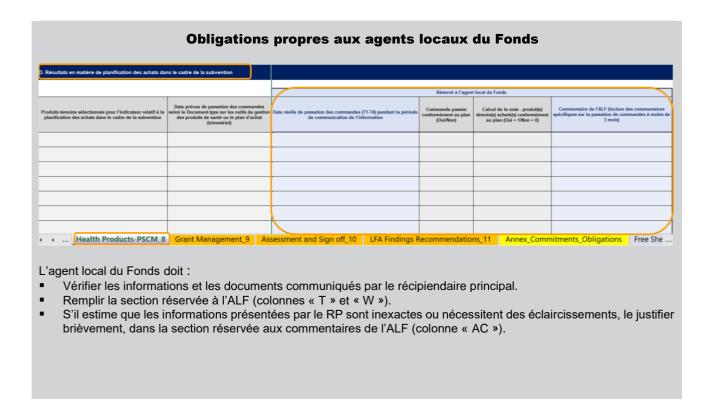


TABLEAU 8.E: STOCK A L'ECHELLE CENTRALE (STOCK CONFORME AU PLAN) (APPLICABLE SEULEMENT A LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION DE SUBVENTIONS PILOTES SELECTIONNEES POUR LA PERIODE COMMENÇANT LE 1^{ER} JUILLET 2023)

Portefeuilles ciblés

La présente section ne s'applique pas aux portefeuilles ciblés.

Portefeuilles essentiels ou à fort impact

Ce tableau contient des données préremplies sur les niveaux de stock minimal et maximal, à l'échelle centrale, convenus pour les produits témoins sélectionnés. Les produits témoins sont déterminées par le Fonds mondial, en consultation avec les récipiendaires principaux, avant la période de communication de l'information du RA/DD. Cette information est utile pour estimer les **niveaux de stock à l'échelle centrale**. Cette estimation permet de relever et de traiter tout risque de péremption ou de pénurie de produits de santé clés à l'échelle centrale.

Les valeurs sous les colonnes « N » et « O » sont préremplies en fonction des cibles fixées pour les produits témoins.

Le RP doit utiliser les données les plus récentes sur l'état des stocks lorsqu'il en fait le suivi à l'échelle centrale. Il s'agit là d'une activité essentielle à la saine gestion des stocks nationaux.

Le RP est responsable en dernier ressort de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies dans le RA/DD. Il est tenu de collaborer avec les divers partenaires de mise en œuvre responsables des achats et de la surveillance des stocks nationaux afin d'obtenir les données nécessaires pour compléter cette section du RA/DD.

E. Niveau du stock central (approvisionné conformémi	ent au plan)								
	Réservé à l'utilisation du récipiendaire principal								
Produits témoins sélectionnés pour l'indicateur relatif à l'approvisionnement conformément au plan	Niveau de stock minimal (mois de stock)	Niveau de stock maximal (moi: de stock)	Tous les produits sont en stock conformément au plan pendant la période de communication de l'information (Oui/Non)	Source des données	Stock à disposition en colis	Consommation mensuelle moyenne en colis	Niveaux de stock déclarés réels en mois de stock	Calcul de la note - produit(s) témoin(s) en stock conformément au plan (Oui = 1/Non = 0)	Commentaires du RP
_									
← → Health Products-PSCM_8	Grant Management_9	Assessment and S	Sign off_10 LFA Findi	ngs Recommendat	tions_11 Annex_0	Commitments_Obliga	tions Free She () : [1]	

Le RP est tenu de :

Vérifier si le stock de produits témoins est conforme au plan et fournir des documents supplémentaires comme indiqué ci-dessous :

- Préciser la source de l'information dans la colonne « Q » sous « Source de données », en choisissant parmi les options proposées dans le menu déroulant (p. ex. données sur la CMM, données de distribution du magasin central de fournitures médicales ou données sur la prestation des services).
- Indiquer dans la colonne « R » la quantité de produits en stock (stock disponible) à la date du dernier jour de la période de communication de l'information (en paquets).
- Indiquer la consommation mensuelle moyenne (CMM) en paquets dans la colonne « S » selon la méthode décrite ci-dessus. Note : si les données sur la consommation ne sont pas disponibles, il faut utiliser les données sur la distribution (quantité distribuée au cours de la période de communication de l'information).
- Sur la base des informations fournies par le RP, les valeurs figurant dans la colonne « P » (stocks conformes au plan durant la période de communication de l'information [Oui/Non]) et dans la colonne « T » (niveau de stock réel en nombre de mois) s'inscrivent automatiquement dans le formulaire.

IMPORTANT: Le RP (ou les SR/agents chargés des achats, selon le cas) sont tenus d'informer promptement, en dehors du processus RA/DD, le Fonds mondial et les parties prenantes dans le pays de l'imminence d'un risque de péremption ou de rupture de stock.



Pièces justificatives

Le récipiendaire principal est tenu de préparer et de présenter les documents suivants pour/pendant la période couverte par le rapport RA/DD :

- Rapport sur le stock disponible: rapport indiquant la quantité de produits témoins au niveau central. La quantité indiquée doit être le cumul des stocks utilisables disponibles au niveau central, toutes sources confondues (gouvernement, Fonds mondial, PEPFAR, etc.).
- Consommation mensuelle moyenne (CMM): consommation mensuelle moyenne des produits témoins. Généralement, la CMM est calculée à partir de la consommation totale d'un produit rapportée pour les 6 à 12 derniers mois. Si nécessaire, il est possible d'ajuster la CMM pour tenir compte de la demande future ou d'une absence temporaire de consommation due à une rupture de stock.
 - La CMM nationale est déterminée sur la base des données de consommation communiquées au ministère de la Santé via le SIGL par l'ensemble des établissements de santé du pays, y compris les établissements privés ou gérés par des ONG qui contribuent au programme national soutenu par le Fonds mondial
 - Exceptionnellement en l'absence de données fiables sur la CMM, des données sur la distribution (p. ex. quantité livrée durant la période de communication de l'information, comme les 6 ou 12 derniers mois, divisée par le nombre de mois) peuvent être utilisées au lieu de la CMM.
 - Pour les nouveaux produits qui sont en cours d'introduction et pour lesquels aucun historique de consommation ou de distribution n'est disponible, une consommation projetée peut être utilisée. La consommation projetée peut être calculée en fonction des cibles et de la consommation prévue pour atteindre ces cibles.
- Mois de stock: stock disponible de produits utilisables au vu de leur durée de conservation, exprimé en nombre estimé de mois de couverture des services. Ce nombre est obtenu en divisant le stock disponible par la CMM. Le RP doit également identifier et présenter une source de données pour la CMM (p. ex. données sur la consommation provenant du SIGL ou de rapports programmatiques, données sur la distribution du magasin central de fournitures médicales, prestation des services projetée).

Obligations propres aux agents locaux du Fonds E. Niveau du stock central (approvisionné conformément au plan)								
				R	éservé à l'agent local du Fon	ds		
Produits témoins sélectionnés pour l'indicateur relatif à l'approvisionnement conformément au plan	Niveau de stock minimal (mois de stock)	Niveau de stock maximal (mois de stock)	Tous les produits sont en stock conformément au plan pendant la période de communication de l'information (Oui/Non)	Niveaux des stocks minimal et maximal déclarés réels en mois de stock	Calcul de la note - produit(s) témoin(s) en stock conformément au plan (Oui = 1/Non = 0)	Commentaire de l'ALE		
→ Health Products-PSCM_8	Grant Management_9	Assessment and S	Sign off_10 LFA	Findings Recomm	endations_11	Annex_Commitments_Obligations		

L'agent local du Fonds doit :

- Vérifier les informations et les documents communiqués par le récipiendaire principal.
- Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de l'information et de l'information présentée par le RP, et fournir d'autres informations si l'ALF estime que l'information présentée par le RP nécessite une correction.
- Remplir la section réservée à l'ALF (colonnes « Y » et « AA »).
- S'il estime que les informations présentées par le RP sont inexactes ou nécessitent des éclaircissements, le justifier brièvement, dans la section réservée aux commentaires de l'ALF (colonne « AA »).

TABLEAU 8.F: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le RP est tenu de commenter tout autre problème ou toute autre information en rapport avec la gestion des achats et des stocks de produits de santé qui pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme, et de mettre en évidence toute mesure d'atténuation déjà en place ou à mettre en œuvre.

Sur la base d'informations contextuelles et d'une discussion et d'une vérification approfondies des données avec les entités de mise en œuvre, le RP doit fournir des informations pour faciliter l'interprétation des résultats dans les sections C, D et E, y compris le contexte des facteurs dépendants et indépendants de la volonté du RP.

Voici quelques exemples de tels facteurs à prendre en compte dans la présentation des recommandations.

Section C. Quantification et prévision

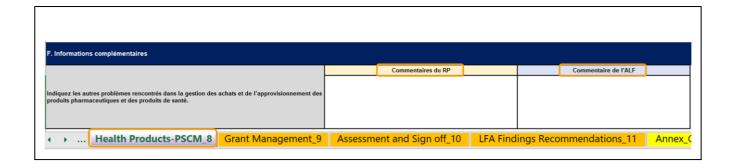
• La quantification a été retardée car le RP prévoyait un changement dans les directives de traitement ; ou la quantification a été achevée à temps, mais elle est de piètre qualité.

Section D. Performance de la planification des achats au titre de la subvention

 Retard dans les commandes pour des raisons indépendantes de la volonté du RP, comme un changement inattendu dans les politiques d'achats, les directives de traitement, les algorithmes de diagnostic affectant le stock de produits ou les dates de passation des commandes.

Section E. Stock à l'échelle centrale (stock conforme au plan)

- Le niveau de stock est hors de la plage minimum/maximum définie en raison de : i) la nécessité de fonctionner avec un stock régulateur important pour une raison justifiée ou ii) les commandes ont été passées dans les délais, mais le stock est insuffisant en raison des contraintes d'approvisionnement internationales.
- Autres changements à considérer (p. ex. directives nationales ou internationales de traitement, algorithmes de diagnostic affectant le stock de produits ou dates de passation des commandes).



Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'agent local du Fonds doit commenter les problèmes signalés par le récipiendaire principal et tout problème supplémentaire lié à la gestion des achats et des stocks de produits de santé, ainsi que les mesures d'atténuation en place ou envisagées par le RP qui ont été portées à son attention.

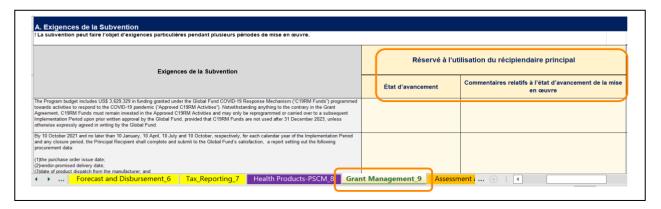
TABLEAU 8.G: VALEUR DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET SANITAIRES DANS LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES PRIX ET LA QUALITE – SECTION RESERVEE A L'ALF

Pour plus de détails, veuillez consulter les obligations propres aux ALF au <u>chapitre 8 :</u> Gestion des achats et es stocks de produits de santé (tableau 8.A).

7 GESTION DE LA SUBVENTION

ONGLET 9.A – EXIGENCES DE LA SUBVENTION

Les exigences de la subvention sont préremplies à l'onglet 9.A en fonction du contenu de la confirmation de subvention ou de toute lettre de mise en œuvre ultérieure, et en y incluant toutes les exigences en suspens des périodes précédentes.



Pour la période de communication de l'information concernée, le RP actualise l'état de satisfaction de toutes les exigences de la subvention restant à satisfaire (y compris celles encore non satisfaites dans les périodes précédentes). Si les exigences liées à la subvention peuvent revêtir une importance plus ou moins grande, toutes doivent néanmoins être satisfaites selon les calendriers fixés pour que le Fonds mondial puisse autoriser tout décaissement supplémentaire.

Le RP choisit un des trois états de satisfaction proposés :

État de satisfaction des exigences	Les RP doivent fournir l'information suivante
Satisfaite	Fournir des détails nécessaires pour comprendre l'état de satisfaction choisi.
Non satisfaite – en cours	 Fournir des commentaires sur les progrès réalisés, notamment les raisons et une explication claire des éventuels retards, en indiquant un délai pour satisfaire l'exigence concernée.
Non satisfaite – pas d'action entreprise	 Fournir les raisons et une explication claire de la non-satisfaction de l'exigence concernée et indiquer un délai pour y parvenir, sauf dispense préalable du Fonds mondial.

Remarque : une réponse fournie par le récipiendaire principal concernant la satisfaction des exigences liées à la subvention ne représente qu'une évaluation par le RP lui-même de ses propres réalisations. Cette réponse reste soumise aux vérifications de l'agent local du Fonds et à l'examen du Fonds mondial. Une exigence reste non satisfaite jusqu'à ce qu'elle soit jugée satisfaite par le Fonds mondial dans une communication officielle écrite. Le RP est tenu de

mettre à disposition toute la documentation attestant du respect des exigences liées à la subvention.

Il se peut que certaines exigences concernent plusieurs périodes de mise en œuvre d'une subvention (p. ex. une exigence relative à un financement de contrepartie). Une exigence satisfaite pendant une période n'est pas nécessairement considérée comme satisfaite au cours des périodes ultérieures. L'agent local du Fonds vérifiera que le récipiendaire principal indique l'état de satisfaction de ces exigences pendant chaque période concernée.

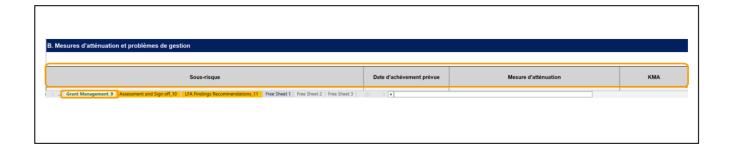
La satisfaction dans les délais des exigences liées à la subvention est prise en compte lors de l'évaluation des résultats globaux de la subvention.

Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'agent local du Fonds doit :

- Examiner en détail les exigences liées à la subvention pour chaque domaine fonctionnel.
- Analyser les résultats communiqués financiers, programmatiques ou concernant la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement de produits de santé, selon le cas – pour étayer son examen de l'état de satisfaction des exigences indiqué par le RP.
- Commenter les progrès réalisés par le RP concernant le respect des exigences liées à la subvention ainsi que le respect des conditions générales de la confirmation de la subvention, le cas échéant.
- Vérifier que toutes les exigences liées à la subvention applicables à la période couverte par le rapport RA/DD sont correctement énumérées par le RP. Cela inclut toutes les exigences en suspens des périodes précédentes et toutes les exigences dont l'état de satisfaction est à préciser pour la période couverte par le rapport RA/DD (qu'elles soient satisfaites ou non).
- Informer le RP si celui-ci a oublié de mentionner une exigence ou d'actualiser l'état de satisfaction d'une exigence, et faire part de ses observations dans la section des commentaires et dans l'onglet « Constatations et recommandations de l'ALF ». L'ALF tiendra compte de toute information manquante au moment d'évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies par le RP.
- Indiquer l'état de satisfaction de toutes les exigences applicables et formuler des commentaires sur l'état d'avancement des exigences non encore satisfaites. Les commentaires doivent refléter la propre analyse de l'ALF fondée sur son examen des informations disponibles.

Remarque: la participation d'autres experts techniques ou spécialistes des domaines fonctionnels (comme l'ALF en gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, les experts en programmes et en suivi et évaluation) à l'examen du rapport dépendra de la nature des exigences liées à la subvention. Si une exigence déjà satisfaite et classée capitale est à nouveau jugée non satisfaite en raison d'une situation nouvelle, cela doit être mentionné dans la section des constatations et recommandations. Le Fonds mondial peut décider de faire suivre le problème dans le cadre des mesures de gestion assignées au récipiendaire principal.



ONGLET 9.B - MESURES D'ATTENUATION ET PROBLEMES DE GESTION

Les informations sur les sous-risques, les dates d'achèvement et les mesures d'atténuation (prioritaires ou non) sont préremplies avec les risques recensés et les mesures d'atténuation communiquées par le Fonds mondial au cours de la précédente période de communication de l'information.

Remarque: le Fonds mondial peut choisir de décrire les mesures d'atténuation dans une annexe distincte au rapport RA/DD, auquel cas, le RP peut, en discussion avec le Fonds mondial, décider du format le plus approprié pour rendre compte.

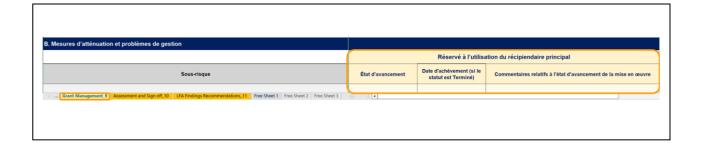
Le récipiendaire principal :

- Fournit des observations sur l'état d'avancement de chaque mesure.
- Explique clairement les raisons d'éventuels retards, en indiquant un délai pour la mise en place des mesures concernées.
- Si une annexe distincte est utilisée pour faire rapport sur les mesures d'atténuation : répertorie toutes les mesures de gestion en suspens assignées par le Fonds mondial, accompagnées d'une référence à la date de la lettre de performance concernée et d'un numéro de mesure.

Obligations propres aux ALF

L'agent local du Fonds doit :

- Examiner les mesures dans tous les niveaux de risque (faible, moyen, élevé et très élevé) et pour chaque domaine fonctionnel
- S'assurer que le récipiendaire principal a répertorié avec exactitude toutes les mesures de gestion qui lui ont été assignées par le Fonds mondial et qui sont soit applicables à la période examinée, soit en suspens depuis les périodes précédentes.
- Commenter l'état d'avancement de chaque mesure de gestion en se basant sur son analyse et son examen des informations disponibles.
- Si une annexe distincte est utilisée pour faire rapport sur les mesures d'atténuation : énumérer toutes les mesures omises ou non répertoriées par le récipiendaire principal et demander à celui-ci des éclaircissements sur leur état d'avancement dans l'onglet « Constatations et recommandations de l'ALF ».



8 ÉVALUATION ET VALIDATION

ONGLET 10.A. AUTO-EVALUATION PAR LE RECIPIENDAIRE PRINCIPAL

10.A.1. Résultats du récipiendaire principal – Auto-évaluation pour la période de communication de l'information couverte par le RA/DD

Le récipiendaire principal réalise une auto-évaluation de haut niveau des résultats pour la période de communication de l'information concernée par le RA/DD, en incluant les éléments relatifs aux programmes, aux finances et à la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement jouant un rôle dans la réalisation du programme.

Cette évaluation comprend les éléments suivants, sans s'y limiter :

- une synthèse des résultats associés à la subvention, comprenant un aperçu des principales réalisations d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans les domaines relatifs aux programmes et aux finances et à la GAPSCA, ainsi qu'une explication des liens entre ces éléments;
- les problèmes les plus significatifs pour la période de communication de l'information dans l'ensemble des domaines opérationnels (suivi et évaluation, finances, GAPSCA et gestion du programme) risquant de compromettre la bonne mise en œuvre du programme ou d'avoir des conséquences négatives sur sa qualité et sa réalisation dans les délais ;
- les éventuels risques qui pourraient ultérieurement compromettre la mise en œuvre.

10.A.2 Facteurs externes échappant au contrôle du récipiendaire principal ayant eu une incidence négative sur la qualité du programme et sa réalisation dans les délais prévus pour la période de communication de l'information couverte par le RA/DD

Le récipiendaire principal :

- expose les facteurs externes échappant à son contrôle ayant eu une incidence négative sur la réalisation du programme pour la période de communication de l'information couverte par le RA/DD;
- décrit tout problème ou risque, y compris lié à des facteurs externes (p. ex. cas de force majeure, troubles politiques et civils dans le pays, etc.), qui sont susceptibles d'affecter ou ont affecté la bonne exécution du programme.

10.A.3 Évaluation prospective du récipiendaire principal concernant la mise en œuvre du programme par module, pour la prochaine période de communication de l'information

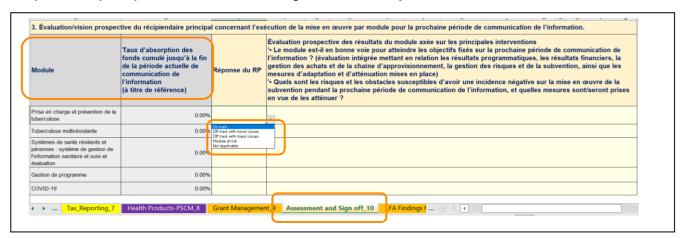
Remarque – Il n'est pas nécessaire de remplir cette section pour le RA définitif.

Le récipiendaire principal réalise une auto-évaluation qualitative prospective de l'avancée de la mise en œuvre de chaque module pour la prochaine période de communication de l'information (à savoir celle suivant immédiatement la période de communication de l'information concernée par le RA/DD).

Cette auto-évaluation prospective a pour but d'estimer si la réalisation du programme est en bonne voie et les moyens permettant de faire face aux principaux risques et obstacles pendant la prochaine période de communication de l'information jusqu'à la fin des activités prévues dans le cadre de la subvention.

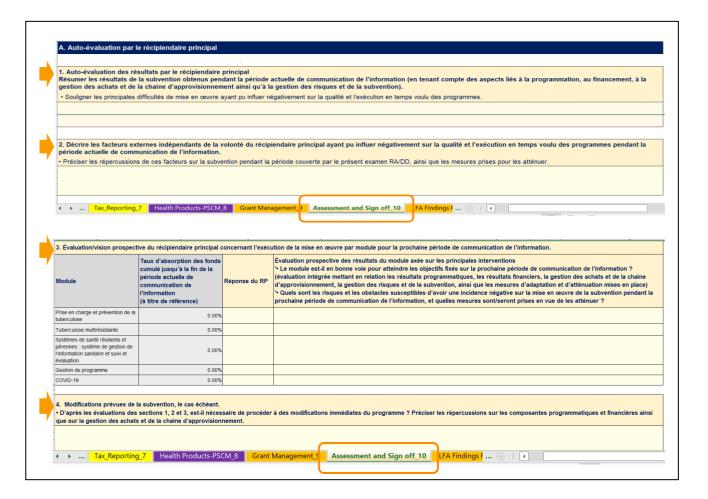
Les champs relatifs aux modules pertinents dans le cadre de la communication de l'information auront été préremplis en s'appuyant sur le cadre de performance et le budget signés.

Le taux d'absorption cumulé jusqu'à la fin de la période de communication de l'information est fourni à titre de référence seulement. Il s'agit du rapport entre les sorties de fonds cumulées du récipiendaire principal et le montant du budget cumulé à ce jour.



Il convient que le récipiendaire principal choisisse la réponse applicable à chacun des modules dans la liste déroulante, afin de refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre (voir grille cidessous). Il doit également faire des conjectures sur toute difficulté non répertoriée.

	Pour la prochaine période de communication de l'information, il est attendu que le taux moyen de réalisation des objectifs liés aux indicateurs programmatiques :		Prestation des services, absorption financière et GAPSCA, et atténuation des principaux risques liés à la mise en œuvre*
En bonne voie	soit supérieur à 90 %	ET	Aucun risque majeur
Écart avec des problèmes mineurs	se situe entre 60 % et 90 %	ET	Aucun problème majeur
Écart avec des problèmes majeurs	se situe entre 60 % et 90 %	ET	Il existe des problèmes majeurs
Module en péril	soit inférieur à 60 %	ET	Il existe des problèmes majeurs



10.A.4 – Modifications du programme prévues (le cas échéant)

Le récipiendaire principal détaille les modifications prévues/nécessaires à apporter au programme par rapport à l'accord de subvention (cadre de performance inclus), en s'appuyant sur les résultats et les écarts observés pendant la période concernée par le RA/DD.

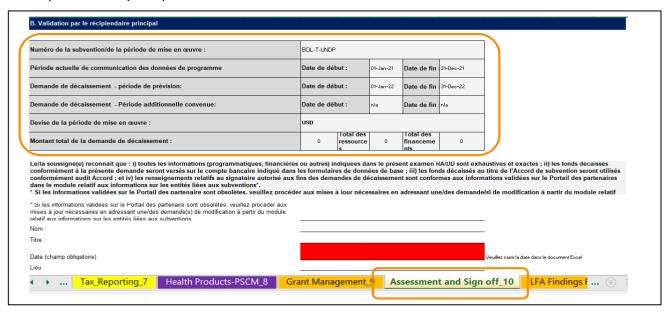
En ce qui concerne les changements nécessaires, il convient de clairement définir la portée des changements, le calendrier applicable et les conséquences sur les éléments relatifs aux programmes, aux finances et à la GAPSCA affectant la réalisation du programme, en tenant compte du plan de travail convenu et des activités prévues pour les prochaines périodes de communication de l'information.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme peuvent entraîner une révision et une modification des documents signés relatifs à la subvention. Si une procédure de révision doit être entreprise, le récipiendaire principal doit déterminer, en concertation avec le Fonds mondial, le moment opportun pour lancer et mener à bien une telle procédure⁴¹.

⁴¹ Pour davantage d'informations sur la procédure de révision et les exigences applicables, voir le <u>Manuel des politiques opérationnelles</u> (en anglais).

ONGLET 10.B. VALIDATION PAR LE RECIPIENDAIRE PRINCIPAL

La section concernant la validation par le récipiendaire principal est préremplie et contient un récapitulatif des principales informations.



En validant le RA/DD, le récipiendaire principal reconnaît que :

- toutes les informations fournies dans le formulaire RA/DD sont exhaustives et exactes ;
- les fonds décaissés pour répondre à la demande soumise au moyen du RA/DD peuvent être déposés sur le compte bancaire figurant dans les formulaires relatifs aux données de base :
- les fonds versés doivent être utilisés conformément à l'accord de subvention ;
- les informations sur le signataire autorisé responsable de la demande de décaissement fournies dans le formulaire correspondent aux informations validées saisies dans le module du Portail des partenaires du Fonds mondial relatif aux données sur les entités impliquées dans les subventions⁴².

Après avoir rempli le RA/DD, le signataire autorisé responsable des demandes de décaissement devra signer une version imprimée ou électronique du formulaire relatif au RA/DD, puis un déposant autorisé à soumettre ce formulaire pour le compte du récipiendaire principal le soumettra au Fonds mondial via le Portail des partenaires⁴³.

⁴² Veuillez suivre le lien vers le <u>module</u> du Portail des partenaires du Fonds mondial relatif aux données sur les entités impliquées dans les subventions, pour de plus amples informations sur la création et la mise à jour des données sur l'organisation et/ou des coordonnées des responsables.

⁴³ Pour davantage d'informations sur les étapes à suivre sur le Portail des partenaires : https://www.theglobalfund.org/media/11766/fundingmodel_pudr-interactive_guide_fr.pdf

ONGLET 10.C. ÉVALUATION DES RESULTATS PAR L'AGENT LOCAL DU FONDS (SECTION RESERVEE A L'AGENT LOCAL DU FONDS)

Exigences spécifiques uniquement applicables à l'agent local du Fonds

Tous les experts techniques de l'agent local du Fonds contribuent à remplir cette section dans leur domaine de compétence opérationnelle. Le responsable de l'équipe de l'agent local du Fonds est chargé de faire les liens entre ces différents domaines, de fournir des services d'assurance qualité et de veiller à ce que les commentaires/l'analyse de l'agent local du Fonds offrent une vision complète et cohérente.

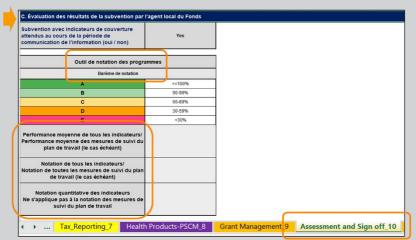
10.C.1 Évaluation générale et évaluation des résultats menées par l'agent local du Fonds pour la période actuelle de communication de l'information

L'agent local du Fonds :

- Réalise une évaluation générale des résultats de la subvention.
- Formule des commentaires sur les informations fournies dans la colonne remplie par le récipiendaire principal concernant les retombées attestées de la subvention, les exemples de réussites et/ou les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme. Si ces informations n'ont pas été fournies par le récipiendaire principal, l'agent local du Fonds établit un résumé de l'évaluation des résultats en s'appuyant sur les résultats vérifiés par ses soins, ses connaissances du contexte pour le portefeuille en question et son discernement professionnel. Au moment d'évaluer l'exhaustivité et l'exactitude de la demande du récipiendaire principal, il sera tenu compte de toute information manquante non fournie par le récipiendaire principal.
- Examine la note quantitative des indicateurs et détermine si un ajustement technique est nécessaire.
- Suggère au Fonds mondial des ajustements techniques en exposant les arguments justifiant de tels changements, lorsque la note quantitative des indicateurs ne reflète pas correctement les résultats.

IMPORTANT – Dans son évaluation de la performance globale, l'agent local du Fonds doit fournir une analyse des liens entre les résultats dans les domaines des programmes, des finances, de la GAPSCA et de la gestion de la subvention, ainsi qu'une évaluation de toute incidence significative des résultats passés sur les résultats à venir.

Cet onglet contient une note quantitative précalculée, qui se fonde sur les résultats vérifiés par l'agent local du Fonds concernant les indicateurs de couverture.⁴⁴ L'agent local du Fonds est tenu d'examiner cette note et de déterminer si un ajustement technique est nécessaire en cochant la case appropriée (Oui/Yes ou Non/No).



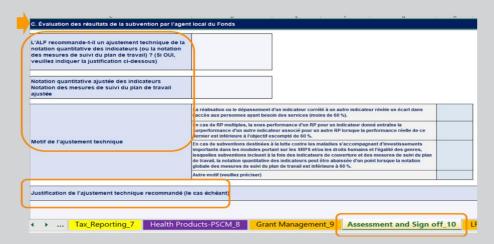
Dans certaines circonstances spécifiques, la note peut ne pas refléter la performance réelle de la subvention ou du programme. Voici certaines circonstances spécifiques, pour lesquelles il est estimé qu'un ajustement technique est pertinent :

La réalisation ou le dépassement d'un indicateur qui, s'il est mis en corrélation avec un autre indicateur, révèle des lacunes concernant la capacité à atteindre les personnes qui ont besoin de services (taux inférieur à 60 %).

⁴⁴ Ou les mesures de suivi du plan de travail, si aucun indicateur de couverture n'a été fixé dans le cadre de performance signé.

- Lorsqu'il y a plusieurs récipiendaires principaux, les résultats insuffisants d'un récipiendaire principal pour un indicateur donné entraînent l'obtention par un autre récipiendaire principal de résultats excessifs pour un indicateur lié, bien que les résultats réels du second récipiendaire principal soient inférieurs à 60 % de l'objectif fixé
- Dans le cas de subventions de lutte contre une maladie comprenant des investissements substantiels dans les SRPS et/ou les modules relatifs au département Communautés, Droits et Genre, qui contiennent à la fois des indicateurs de couverture et des mesures de suivi du plan de travail, si la note globale relative à ces mesures est inférieure à 60 %, la note quantitative des indicateurs peut être abaissée d'un niveau.
- Le champ « Autres » doit être sélectionné dans d'autres circonstances exceptionnelles, qu'il convient d'expliquer en détail.

Si un ajustement technique est nécessaire, l'agent local du Fonds sélectionne le motif justificatif adapté. Il convient que l'agent local du Fonds fasse part de tout commentaire pertinent permettant de mieux comprendre la logique sous-tendant une note donnée, en résumant notamment les principales difficultés rencontrées dans les domaines opérationnels pouvant mettre en péril la bonne mise en œuvre du programme.



10.C.2. Évaluation des résultats menée par l'agent local du Fonds, présentant les principaux risques, difficultés et manques de moyens pouvant avoir une incidence négative d'un point de vue qualitatif sur la mise en œuvre de la subvention et la réalisation des objectifs pendant le reste de la période de mise en œuvre

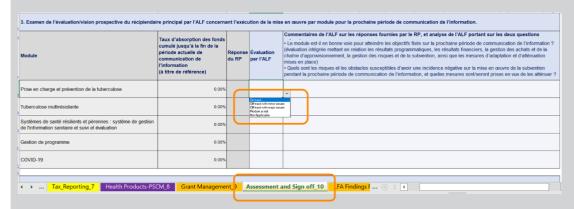


L'agent local du Fonds établit un résumé global des résultats de la subvention, en tenant compte de l'autoévaluation réalisée par le récipiendaire principal, des résultats vérifiés, des conclusions issues de la vérification du RA/DD et des autres tâches qu'il mène.

L'évaluation comprend des aspects qualitatifs et quantitatifs, en faisant clairement ressortir les problèmes constatés en matière de résultats et en faisant le lien entre les domaines relatifs aux programmes, aux finances, à la GAPSCA et à la gestion de la subvention. L'agent local du Fonds est tenu d'indiquer quels sont les risques émergents pouvant compromettre la bonne mise en œuvre du programme pendant la période de mise en œuvre restante, en faisant le lien entre les risques et problèmes mis en évidence dans ses conclusions et recommandations (onglet 11) ou dans toute une autre section.

Dans le cadre de cet examen, il est également attendu que l'agent local du Fonds mette en relief tout problème constaté lors de la vérification du RA/DD concernant l'utilisation des fonds ou leur possible détournement au niveau du récipiendaire principal et des sous-récipiendaires.

10.C.3. Examen par l'agent local du Fonds de l'évaluation prospective du récipiendaire principal concernant la mise en œuvre du programme par module



À l'instar de ce qui est demandé au récipiendaire principal pour remplir la section 10.A.3, l'agent local du Fonds est tenu de mener une évaluation qualitative pour chaque module pour la prochaine période de communication de l'information, en tenant compte de l'auto-évaluation fournie par le récipiendaire principal, des connaissances de l'agent local du Fonds sur l'environnement opérationnel et de toute autre information pertinente à sa disposition issue de la vérification du RA/DD.

Les modules pertinents, pour lesquels il convient de communiquer des informations, auront été préremplis en s'appuyant sur le cadre de performance et le budget signés et apparaîtront, à titre de référence, à côté des réponses fournies par le récipiendaire principal.

Le taux d'absorption cumulé jusqu'à la fin de la période de communication de l'information est fourni à titre de référence seulement. Il s'agit du rapport entre les sorties de fonds cumulées et le montant du budget cumulé à ce jour, calculé en se fondant sur les dépenses communiquées par le récipiendaire principal.

L'agent local du Fonds choisit la réponse la mieux adaptée dans la liste déroulante se référant au barème prévu (voir section 10.A.3 ci-dessus), formule des commentaires sur la trajectoire de la subvention et les éventuels obstacles identifiés ou anticipés, et recommande des mesures pour y faire face.

10.C.4. Évaluation par l'agent local du Fonds de l'efficacité des dispositions de mise en œuvre

subvention, des flux financiers, de la gestion des ach	. Analyse de l'ALF portant sur l'efficacité des modalités de mise en œuvre ainsi que sur leur capacité à permettre une mise en œuvre de qualité pendant le reste de la période (en tenant compte de l'exécution des activités de la ubvention, des flux financiers, de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, des dispositions relatives aux ressources humaines, des flux d'informations sanitaires, etc.) Recommander les changements appropriés, le cas échéant, en tenant compte de la proposition présentée par le récipiendaire principal à la section A.4 ci-dessus.									
macatité des modalités de mise en œuvre										
2	Pensel Efficies Hand Significant National Annual Life Control of the Control of									
Assessment and Sign off 10 FA Findings f (A) : (4)										
	The state of the s									

L'agent local du Fonds analyse si les dispositions de mise en œuvre actuelles offrent toujours un cadre opérationnel adapté.

Remarque – Contrairement à l'évaluation des dispositions de mise en œuvre menée sur demande spécifique du Fonds mondial (p. ex. lors de l'établissement de la subvention), il n'est pas attendu à ce stade que l'agent local du Fonds mène une évaluation détaillée des dispositions de mise en œuvre.

Il convient que l'agent local du Fonds présente un avis précisant si les dispositions de mise en œuvre existantes continuent de favoriser la bonne exécution du programme, en se fondant sur les résultats et les données communiquées par le récipiendaire principal, leur examen et les visites sur site menées en dehors du processus de vérification du RA/DD. Il est demandé à l'agent local du Fonds de tenir compte de tout éventuel changement récent concernant le programme (tels que ceux intervenus après une procédure de révision) ayant eu une incidence positive ou négative sur sa bonne mise en œuvre.

Les conclusions de cette analyse peuvent révéler la nécessité de mener une étude plus approfondie sur les domaines d'intérêt spécifiques mis en évidence par l'agent local du Fonds lors de la vérification du RA/DD.

Toute recommandation invitant à modifier immédiatement les dispositions de mise en œuvre, sans mener une évaluation détaillée, doit être justifiée et étayée par une explication claire fondée sur des preuves, qui tient compte des incidences liées aux programmes, aux achats et aux finances affectant la bonne mise en œuvre du programme, ainsi que des éléments opérationnels tels que le calendrier et le financement.

L'agent local du Fonds est tenu d'examiner les observations du récipiendaire principal sur les facteurs contextuels (p. ex. cas de force majeure, troubles politiques et civils au sein du pays) échappant à son contrôle dans le cadre du programme et ayant eu ou étant susceptibles d'avoir une incidence sur celui-ci. En s'appuyant sur l'analyse de ces éléments, il formule également ses propres observations et interprétations.

Si le récipiendaire principal a indiqué qu'il est prévu d'apporter des modifications au programme, l'agent local du Fonds doit formuler des commentaires sur ces modifications, en particulier sur leurs motifs et les avantages escomptés, ainsi que sur la capacité du récipiendaire principal à les mettre en œuvre.

S'il a connaissance de modifications prévues, mais non mentionnées par le récipiendaire principal, l'agent local du Fonds doit les indiquer et chercher à obtenir des éclaircissements auprès du récipiendaire principal, si nécessaire.

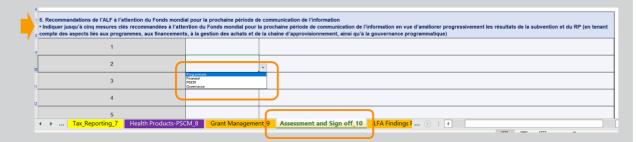
10.C.5. Recommandations de l'agent local du Fonds à l'attention du Fonds mondial pour la prochaine période de communication de l'information

L'agent local du Fonds propose au Fonds mondial cinq recommandations prioritaires et mesures adaptées, qui guideront l'avancement de la mise en œuvre du programme à l'avenir tout en éliminant les principaux obstacles à sa bonne exécution.

La nature des recommandations figurant dans cette section peut diverger de celle des recommandations présentées dans la section « constatations et recommandations ». Une attention particulière peut par exemple être accordée aux difficultés transversales et stratégiques rencontrées dans le cadre du programme.

Les mesures recommandées peuvent varier en fonction du contexte unique dans lequel s'inscrit le portefeuille/la subvention. Il convient que l'agent local du Fonds exerce son discernement professionnel et s'appuie sur sa compréhension profonde de l'environnement opérationnel au moment d'établir ces recommandations.

Les problèmes sous-jacents et/ou les causes profondes peuvent concerner certains domaines spécifiques : programmes, finances, GAPSCA et/ou gouvernance. Il est demandé à l'agent local du Fonds de sélectionner le domaine pertinent dans la liste déroulante (voir ci-dessous).



L'agent local du Fonds :

- Veille à ce que chaque recommandation soit spécifique, mesurable, assortie de délais et réalisable, et qu'elle illustre en quoi la mesure proposée aura une incidence positive sur le programme à court, moyen et long termes, notamment sur la bonne mise en œuvre du programme d'un point de vue qualitatif dans le domaine opérationnel sélectionné :
- Précise quelles conséquences se dessineraient si aucune mesure n'est prise, en faisant ressortir clairement les effets négatifs sur le programme, la mise en œuvre des activités principales, le calendrier prévu et le financement :
- Adresse ses recommandations spécifiques au Fonds mondial afin de faciliter la hiérarchisation des priorités pour la prise de décisions et de faciliter l'action du Fonds mondial.

Évaluation de la qualité du RA/DD soumis par le récipiendaire principal

L'agent local du Fonds évalue le degré d'exhaustivité et d'exactitude des informations soumises par le récipiendaire principal pour la période de communication de l'information, notamment dans le RA/DD et les documents justificatifs.

La grille d'évaluation de référence applicable est la suivante :

Critère	Aucun problème	Problèmes mineurs	Problèmes majeurs
Exhaustivité des informations et des commentaires	Le récipiendaire principal a fourni toutes les informations demandées par le Fonds mondial et prévues dans le formulaire/les instructions.	Les informations essentielles sont fournies, mais il manque des éléments contextuels pertinents. L'agent local du Fonds peut procéder à la vérification.	Des informations essentielles manquent et/ou certaines sections obligatoires n'ont pas été remplies par le récipiendaire principal. L'agent local du Fonds n'est pas en mesure de procéder à la vérification en se fondant sur les informations fournies. Le RA/DD doit partiellement ou totalement être soumis à nouveau.
Exactitude des informations	Les informations et les résultats programmatiques et financiers ont été calculés dans le respect des directives applicables au cadre modulaire du Fonds mondial ⁴⁵ et du cadre de performance de la subvention.	Les calculs effectués par le récipiendaire principal sont en grande partie corrects. Les informations fournies révèlent certaines inexactitudes mineures qui n'affectent pas le calcul des résultats.	Les calculs effectués par le récipiendaire principal sont en grande partie incorrects, ne respectent pas la méthodologie/les instructions prévues ou s'écartent grandement des informations vérifiées par l'agent local du Fonds.

En outre, il est demandé à l'agent local du Fonds de saisir la date à laquelle la première version du RA/DD a été soumise au Fonds mondial, ainsi que la date finale de soumission par le récipiendaire principal, dans l'éventualité où une nouvelle soumission serait nécessaire.

ONGLET 10.D. VALIDATION PAR L'AGENT LOCAL DU FONDS

En signant la version vérifiée du RA/DD, le signataire chargé des demandes de décaissement de l'agent local du Fonds reconnait que les informations fournies dans les sections vérifiées par l'agent local du Fonds sont exhaustives et correctes.

Lors de la validation, il est demandé à l'agent local du Fonds de fournir :

Un sommaire des approches et des méthodes qu'il a employées pour la vérification de la gestion des finances, des programmes, des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les données et le processus d'assurance qualité qu'il a utilisés.

Il doit inclure spécifiquement dans le sommaire :

- Une indication du pourcentage de dépenses vérifiées au niveau du récipiendaire principal ou du sousrécipiendaire;
- Tout autre élément important de la méthode de vérification convenue entre l'agent local du Fonds et le Fonds mondial, se fondant sur les risques relatifs au pays/à la subvention.

Remarque – La méthode de vérification peut faire l'objet d'un examen annuel conjoint mené par l'agent local du Fonds et le Fonds mondial.

Après avoir terminé la vérification du RA/DD, le signataire responsable des demandes de décaissement de l'agent local du Fonds devra signer une version imprimée ou électronique du formulaire relatif au RA/DD, puis un déposant autorisé à soumettre ce formulaire pour le compte de l'agent local du Fonds l'enverra au Fonds mondial via le Portail des partenaires⁴⁶, accompagné du formulaire complet relatif au RA/DD.

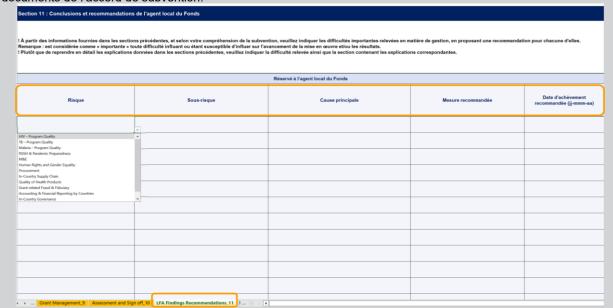
⁴⁵ De plus amples informations sur ce point sont disponibles dans le Manuel sur le cadre modulaire (en anglais).

⁴⁶ Pour davantage d'informations sur les étapes à suivre sur le Portail des partenaires : https://www.theglobalfund.org/media/11766/fundingmodel_pudr-interactive_guide_fr.pdf

9 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENT LOCAL DU FONDS (SECTION RESERVEE A L'AGENT LOCAL DU FONDS)

Dans cette section, les agents locaux du Fonds sont tenus de rendre compte des problèmes constatés ayant une incidence sur la mise en œuvre de la subvention ou la concrétisation des résultats, et de proposer des recommandations pour y faire face. Une attention particulière doit être accordée aux domaines thématiques (programmes, finances et gestion des achats de produits de santé et de la chaîne d'approvisionnement) et à la gouvernance des programmes (y compris à la gestion des sous-récipiendaires par le récipiendaire principal), ainsi qu'aux principaux problèmes de gestion (mauvaise qualité des données, retards dans les achats, dépenses non recevables, etc.).

L'ALF doit veiller à ce que les subventions respectent les exigences du Fonds mondial, comme indiqué dans les documents de l'accord de subvention.



L'agent local du Fonds remplit l'onglet relatif aux constatations et recommandations et :

- Dresse la liste des problèmes majeurs affectant la mise en œuvre de la subvention/la concrétisation des résultats, en proposant une mesure d'atténuation pour chacun d'entre eux ; il peut par exemple s'agir des problèmes clés identifiés grâce aux services d'assurance qualité fournis par l'agent local du Fonds pendant la période de communication de l'information, le cas échéant, et/ou de conclusions issues d'autres sections du RA/DD:
- Commente les conséquences négatives immédiates ou anticipées de ces problèmes majeurs sur la mise en œuvre du programme et la concrétisation des résultats;
- Identifie les problèmes persistants ou récurrents relevant de mesures de gestion non entreprises par le récipiendaire principal⁴⁷;
- Établit les liens entre les conclusions et les problèmes constatés ;
- Attribue l'une des catégories thématiques prévues dans la liste déroulante à chaque problème constaté;
- Recommande des mesures d'atténuation et/ou de renforcement des capacités à mettre en œuvre par le récipiendaire principal pour chacun des problèmes constatés; Ces recommandations doivent être pertinentes, spécifiques, mesurables et applicables par le récipiendaire principal dans un délai raisonnable;
- Émet des recommandations pertinentes, spécifiques, assorties de délais et réalisables visant à améliorer la mise en œuvre du programme.

⁴⁷ Voir le chapitre <u>7. Gestion de la subvention</u> du présent guide pour de plus amples informations.

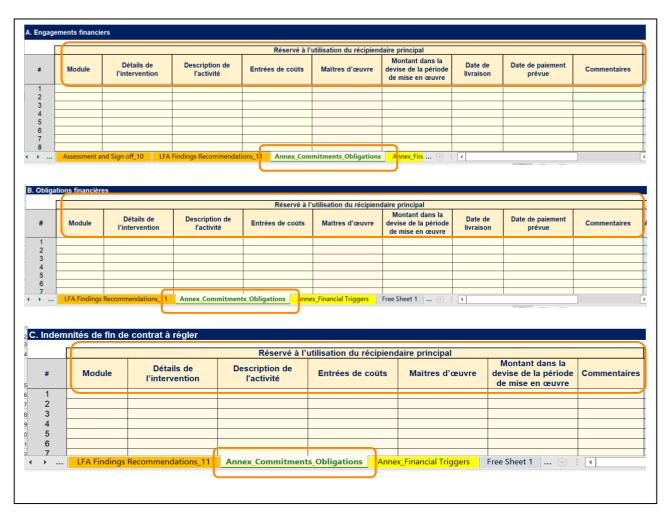
Remarques:

- Un problème est considéré comme « majeur » s'il a, ou est susceptible d'avoir, une incidence sur la mise en œuvre du programme et sur ses résultats.
- Pour évaluer la gravité d'un problème, l'agent local du Fonds fait appel à son discernement professionnel.
- Le Fonds mondial utilise les mesures correctives recommandées pour définir les activités d'assurance qualité, dans l'optique d'informer le récipiendaire principal des mesures d'atténuation applicables.
- Les mesures d'atténuation recommandées doivent être hiérarchisées en fonction de leur pertinence, de leur importance et de leur incidence.

10 ANNEXES AU RA/DD

SECTION 1 – ANNEXE CONCERNANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES OBLIGATIONS FINANCIERES ET LES INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT A REGLER AU NIVEAU DU RECIPIENDAIRE PRINCIPAL

Cette annexe permet au récipiendaire principal de rendre compte des engagements financiers, obligations financières et indemnités de fin de contrat à régler. Le Fonds mondial demande au récipiendaire principal de distinguer les engagements financiers et les obligations financières incombant à ce dernier de ceux incombant au sous-récipiendaire, et d'indiquer les indemnités de fin de contrat à régler⁴⁸. Le récipiendaire principal est uniquement tenu d'utiliser le formulaire prévu à cet effet lorsqu'il soumet le RA définitif. Dans les autres cas, il peut choisir de joindre des extraits issus de ses systèmes financiers à titre de justificatif.



⁴⁸ Veuillez vous reporter à la section 1.1 des <u>Directives opérationnelles pour l'établissement des budgets des subventions</u>.

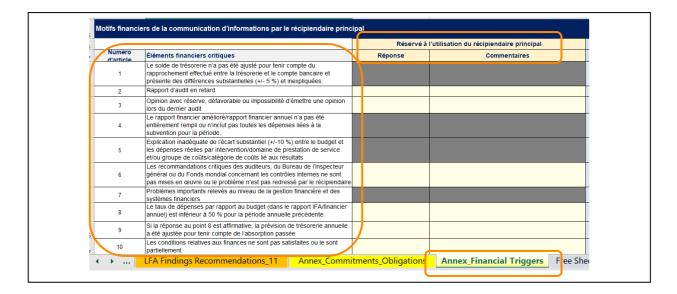
Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'examen des engagements financiers, des obligations financières et des indemnités de fin de contrat à régler du RP (ou le formulaire sur les données de trésorerie du RP s'il a été convenu que celui-ci est rempli par le RP) n'est pas dans la portée des travaux de l'ALF, sauf s'il en a été convenu autrement avec le Fonds mondial.

SECTION 2 – ANNEXE SUR LES DECLENCHEURS D'ALERTE FINANCIERE (PORTEFEUILLES CIBLES UNIQUEMENT)

Dans le cadre des portefeuilles ciblés, le récipiendaire principal :

- Évalue si l'une quelconque des situations ci-dessous (c.-à-d. des éléments déclencheurs) s'applique à son cas, en répondant par « Oui » (Yes) ou par « Non » (No) en fonction de l'existence de l'élément déclencheur ;
- Si la réponse est « Oui », il fournit de plus amples renseignements, en précisant la raison expliquant l'existence de cet élément déclencheur et les mesures qui permettront d'assurer le respect des politiques du Fonds mondial;
- Fournit des commentaires supplémentaires, si la réponse est « Non ».



Obligations propres aux agents locaux du Fonds

L'agent local du Fonds est tenu de vérifier les réponses fournies par le récipiendaire principal et de faire part de commentaires supplémentaires, si jugé nécessaire.

11. Cahier des charges de l'agent local du Fonds

11.1PORTEE DES TRAVAUX

Avant de commencer l'examen du RA/DD, l'agent local du Fonds confirme la portée de ses travaux auprès du Fonds mondial, la méthode de vérification applicable et le niveau d'effort estimé. Si, pendant cet examen, la situation évolue d'une manière pouvant affecter le niveau d'effort convenu avec le Fonds mondial, l'agent local du Fonds en informe immédiatement le Fonds mondial et négocie une révision de la portée des travaux et du niveau d'effort. Lors de son examen, l'agent local du Fonds exerce son discernement professionnel et, au besoin, demande des éclaircissements complémentaires au Fonds mondial.

L'ampleur des vérifications demandées à l'agent local du Fonds dépend de divers facteurs tels que la catégorie du portefeuille, l'évaluation du niveau de risques liés à la subvention⁴⁹, la charge de morbidité, l'importance du programme, le contexte relatif au pays/à la subvention et la disponibilité des ressources du Fonds mondial.

L'agent local du Fonds :

- Vérifie la validité, l'exactitude, la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par le récipiendaire principal, y compris la présence des documents justificatifs, conformément à la portée des travaux convenue et aux exigences fixés dans ce document;
- Applique une approche fondée sur les risques, en s'appuyant sur les connaissances historiques et contextuelles relatives au pays/à la subvention ainsi que sur les précédents examens menés ou le suivi régulier des risques, afin de définir une méthode de vérification (et établir notamment des critères pour l'échantillonnage des données ou la taille de l'échantillon, si applicable); il présente dans son rapport au Fonds mondial cette méthode adaptée au niveau de risque dans chaque domaine opérationnel (programmes/suivi et évaluation, finances, gestion des achats de produits de santé et de la chaîne d'approvisionnement, et gouvernance);
- Met en évidence et évalue tout risque d'anomalie ou d'omission importante dans les informations communiquées et, si nécessaire, examine l'efficacité des procédures de contrôles internes mises en place par le récipiendaire principal en vue d'atténuer les risques.

Le rapport de l'agent local du Fonds doit être transmis au Fonds mondial dans les délais convenus. Il doit contenir des données exactes et des recommandations pertinentes, se fondant sur une analyse sérieuse et un examen des documents justificatifs.

L'agent local du Fonds n'examine les onglets suivants dans les portefeuilles ciblés que si cela lui est demandé par le Fonds mondial. L'agent local du Fonds doit prendre contact avec le Fonds mondial pour déterminer si un tel examen est nécessaire.

Examen mené par l'agent local du Fonds pour les portefeuilles ciblés

Sauf si convenu autrement entre le Fonds mondial et l'agent local du Fonds, la portée des travaux de l'agent local du Fonds dans les pays dont le portefeuille est ciblé est différente de celle applicable aux portefeuilles à fort impact et essentiels (il en va de même pour les directives du présent document relatives à chacune des différentes sections).

⁴⁹ Il convient que l'agent local du Fonds contacte le Fonds mondial pour obtenir de plus amples informations.

Communication de l'information programmatique

- La vérification des données n'est pas nécessaire sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsque la vérification de la cohérence des données et les contrôles ponctuels/les examens de la qualité des données ne permettent pas de résoudre de graves problèmes de qualité des données.
- L'agent local du Fonds ne contrôle normalement que la cohérence des données (au moyen d'études documentaires). Il relève uniquement les erreurs de base dans les données transmises par le récipiendaire principal au Fonds mondial. Par exemple, il contrôle si :
 - o un pourcentage (%) est utilisé au lieu d'une valeur absolue ; les dénominateurs sont bien présents ; les cellules ont bien été remplies, etc.
 - les indicateurs d'impact et de résultats dont il doit être rendu compte conformément au cadre de performance ont bien été transmis.
 - tous les indicateurs concernant les modules et les programmes dont il doit être rendu compte pendant la période de communication de l'information actuelle ont bien été transmis.
 - les résultats transmis sont cohérents par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de performance.
- La vérification de la cohérence des données n'implique pas une comparaison par rapport aux documents sources. Les résultats de cette vérification sont saisis dans la colonne « Résultats vérifiés ». Si les résultats divergent de ceux transmis par le récipiendaire principal, il convient d'expliquer la nature des ajustements.
- Il est estimé que le niveau d'effort nécessaire est d'environ deux jours.

Communication de l'information financière

L'agent local du Fonds n'examine les engagements financiers et les obligations financières que si cela lui est demandé par le Fonds mondial.

Communication de l'information sur la gestion des achats de produits de santé et de la chaîne d'approvisionnement

L'agent local du Fonds n'est pas tenu d'examiner les risques de rupture de stock et de péremption des produits de santé. Exceptionnellement, en fonction des risques, de l'importance du programme et du type de produits de santé achetés, le Fonds mondial peut demander à l'agent local du Fonds d'analyser le rapport sur l'état des stocks.

Dans les autres domaines, il convient que l'agent local du Fonds des portefeuilles ciblés applique les directives figurant dans les différentes sections du présent document.

La portée des travaux de l'agent local du Fonds pour tous les types de portefeuilles est résumée dans le tableau suivant :

		Type de rapport		RA/DD		RA*	:		RA défini	tif
Or et No	n	Type de portefeuille	À fort E	ssen tiel	Ciblé	À fort impact	Essent iel	À fort impact	Essen tiel	Ciblé
Co	mmunication de l'information									
1.4	Indicateurs d'impact/de résultats Ventilation des	Portefeuilles ciblés – La vérification des données n'est pas nécessaire. L'ALF			Sans objet					Sans objet
1E	indicateurs d'impact/de résultats	effectue des contrôles de cohérence uniquement dans								
10	couverture	des circonstances exceptionnelles	Nécessai	re	Nécessair	Nécessaire				Sans
10	couverture		6			e e				objet
1E	plan de travail									
Co	mmunication de l'information									
2	Rapprochement de la trésorerie des RP	Postes 6.1 à 6.8 – L'agent local du Fonds LFA remplit les champs concernés en examinant les informations au niveau du récipiendaire principal. Il n'est pas nécessaire de procéder à un examen détaillé des documents comptables de chaque SR, à moins que le Fonds mondial n'en fasse la demande.	Né	écessaiı	re	Sans objet Nécess:			Nécessai	
ග 3	Rapprochement de la trésorerie des SR	-	Sur demande	e du Fo	nds mondial	Sans o	bjet	Sur d	lemande d mondia	
ATIQU	Rapport sur les dépenses du récipiendaire	-	Néo	cessaire	e ⁵⁰	Sans o	bjet	Nécessaire		
ASPECTS THÉMATIQUES 2 4 2	Rapport sur les dépenses du récipiendaire pour	_	Né	cessaire	e ⁵¹	Sans o	hiet	Nécessair		re
PEGI	les activités relevant du C19RM					G a.10 0	~,01		. •	
SV 6	Prévision et demande de décaissement	Pour les RA/DD, il n'est pas nécessaire de remplir la partie réservée à l'agent local du Fonds dans l'onglet « Prévisions et demande de décaissement », à moins qu'il n'en soit convenu autrement avec le Fonds mondial. Le Fonds mondial et l'ALF s'accordent sur la nature et le format des informations à fournir, de manière à garantir une certaine souplesse au vu des examens réalisés dans le cadre des reprogrammations et des libérations de fonds afin d'éviter les doublons dans le travail de l'ALF.	Sans objet							
7	Communication de l'information fiscale			écessaiı	re	Sans o	bjet		Nécessai	re
Ge	A. Communication	ts de santé et de la chaîne d'app Pour les portefeuilles ciblés, il n'est pas nécessaire de			cessaire	Nécessaire		Table	au A – Né	cessaire
8	des informations sur les prix B. Risque de rupture	remplir le tableau B, sauf en cas de circonstances exceptionnelles dépendant	Nécessaire B –		seulement pour le tableau « Risque de rupture de		que Nécessaire		Tableau B – Seulemen	
	1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Seulement			1				30010111011

Il n'est pas attendu de l'ALF qu'il augmente la portée de la vérification et de l'échantillon des dépenses pour compenser la suppression de la vérification des dépenses en milieu d'exercice.
 Ibid.

	1					
de stock et de	des risques, de l'importance		sur	stock et de		t sur
péremption	du programme et du type de		demande	péremption ».		demande
C. Quantification et	produits de santé achetés,		du Fonds			du Fonds
prévision	pour lesquelles le Fonds		mondial			mondial
•	mondial peut demander au		Tableaux			Tableaux
D. Performance de	RP de fournir un rapport sur		C, D, E,			C, D, E,
la planification des	l'état des stocks et à l'ALF		F : S/O			F : S/O
achats au titre de la	d'analyser ce rapport.					
subvention	Les sections C, D et E sont					
E. Stock à l'échelle	applicables seulement à la communication de					
centrale (stock	l'information de subventions					
conforme au plan)	pilotes sélectionnées de					
F. Informations	portefeuilles à fort impact ou					
	essentiels pour la période					
complémentaires	commençant le	T			T	
G. Valeur des	1 ^{er} juillet 2023.	Tableau G – Néc	essaire		Tableau G – Né	ecessaire
produits	, jamet 2020.					
pharmaceutiques et						
sanitaires dans le						
système						
d'information sur les						
prix et la qualité						
(section réservée à l'ALF)						
IALF)	<u> </u>	<u> </u>				

			Type de rapport	RA/DD			R.A	\ *	F	RA définit	f			
	On glet Non		Type de portefeuille	À fort impact	Esse ntiel	Ciblé	À fort impact	Essen tiel	À fort impact	Essent iel	Ciblé			
ASPECTS TRANSVERSAUX	9	Gestion de la subvention	Toute décision visant à demander au spécialiste de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ou au spécialiste des stocks/du suivi et de l'évaluation/de la santé publique, d'émettre un avis (après une étude documentaire ou une visite sur site): Dépend de la nature des exigences liées à la subvention et/ou de la nature des mesures de gestion; Résulte d'une demande d'examen formulée par le Fonds mondial.		Nécessaire Sans objet					Nécessaire				
	10	Évaluation et validation	L'examen par l'ALF de l'évaluation prospective du RP concernant la mise en œuvre du programme par module n'est pas nécessaire dans le cadre du RA définitif		Nécessai	re	Nécessair les section suivantes vérification programm seulemen C.2 et C.5 Évaluatior qualité et exhaustivi D. Validat	pour la natique t : C.1, in de la té et		Nécessaire				
	11	Constatations et recommandati ons de l'ALF	Portefeuilles ciblés : il est nécessaire de remplir cette section si l'ALF dispose d'informations pertinentes (p. ex. issues d'évaluations ou de vérifications ponctuelles réalisées au cours des 12 mois précédant le RA/DD)		D. Validation Nécessaire pour les recommandations uniquement à la lumière de la vérification programmatique				Nécessaire					
ANNEXES	Annex	Engagements financiers, obligations financières et indemnités de fin de contrat à régler	L'examen du formulaire sur les données de trésorerie du RP ne relève pas des travaux de l'agent local du Fonds, sauf s'il en a été convenu autrement avec le Fonds mondial.	Sur d	lemande d mondial		Sans	objet	Sur dema	nde du Fond	ds mondial			

П.	Déclencheurs d'alerte financière – Uniquement nécessaire pour les portefeuilles ciblés.	L'ALF est tenu de vérifier les réponses fournies par le RP et de faire part de commentaires supplémentaires, si jugé nécessaire.	Sans objet	Nécessair e	Sans objet	Sans objet	Nécessai re
----	--	---	------------	----------------	------------	------------	----------------

^{* :} Ne s'applique pas aux portefeuilles ciblés

11.2 Approche recommandee pour l'examen et la verification des informations

En accord avec le Fonds mondial, l'agent local du Fonds adopte une méthode de vérification en lien évident avec les risques identifiés.

L'agent local du Fonds mène ses vérifications de la manière suivante :

- L'agent local du Fonds examine les données au niveau du récipiendaire principal. Cela comprend les bases de données, les rapports transmis par les niveaux inférieurs ainsi que tout système compilant des données (p. ex. DHIS-2).
- Il procède non seulement à des appels téléphoniques et échange des courriers électroniques, mais il rencontre aussi régulièrement les chefs de programme et le personnel chargé du suivi et de l'évaluation, des achats, des finances et de la comptabilité du récipiendaire principal. Si nécessaire, l'agent local du Fonds peut également prendre contact avec le personnel des sous-récipiendaires.
- Dans des cas exceptionnels, le Fonds mondial peut décider d'étendre la portée des travaux de l'agent local du Fonds et lui demander notamment de mener un examen détaillé des rapports des sous-récipiendaires. De tels travaux supplémentaires peuvent être requis lorsque des problèmes/risques critiques ont été constatés en dehors du cadre des vérifications et des travaux liés au RA/DD (impliquant par exemple une vérification au niveau des sous-récipiendaires, des sous-sous-récipiendaire, des fournisseurs ou d'autres intervenants). En principe, les contrôles ponctuels portant sur des niveaux inférieurs à celui du récipiendaire principal doivent être menés en dehors de l'examen du RA/DD.

11.3 Sources D'INFORMATION

Les registres comptables et les documents programmatiques restent la principale source d'informations utilisée lors de l'examen et de l'analyse menés par l'agent local du Fonds. Autres sources d'information :

- Les rapports sur le financement de la lutte contre la maladie concernée dans chaque pays ou groupe de pays publiés par d'autres donateurs, par le gouvernement ou par des organisations de la société civile;
- Les rapports d'enquêtes et d'études.
- L'information publiée sur le site Web du Fonds mondial (www.theglobalfund.org) par exemple le rapport sur les décaissements par subvention;
- Les appels d'offres pour l'achat de produits et services.
- Les médias courants.
- D'autres sources, comme les rapports d'audit, les rapports de vérification de la qualité des données et les rapports du Bureau de l'Inspecteur général.

12. APERÇU DES EXIGENCES EN MATIERE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

			Type de rapport		RA/DI	D	R.A	\ *	ı	RA défin	nitif
			Fréquence de transmission des informations	Uı	ne fois p	ar an	Une fois	par an		is par po se en œ	ériode de euvre
			Période couverte par le rapport		e fixée da perforn	ans le cadre nance	6 m	ois			e dans le ormance
			Type de portefeuille	À fort impact	Esse ntiel	Ciblé	À fort impact	Esse ntiel	À fort impact	Esse ntiel	Ciblé
	On glet No n	Exigences en matière de communication de l'information Information programmatique	Aperçu du contenu								
	1A	Indicateurs d'impact/de résultats	Avancées en matière de réalisation des indicateurs d'impact/de résultats	Nécessaire							Nécessai re
	1B	Ventilation des indicateurs d'impact/de résultats	Ventilation des résultats pour les indicateurs d'impact/de résultats concernés**	Sans objet		et			Sans objet		
	1C	Indicateurs de couverture	Avancées en matière de réalisation des indicateurs de couverture		Nécessair e		Nécessaire			Nécessai re	
ES	1D	Ventilation des indicateurs de couverture	Ventilation des résultats pour les indicateurs de couverture concernés**	Nécessaire		Sans objet					Sans objet
THÉMATIQUES	1E	Mesures de suivi du plan de travail	Communication des informations permettant d'évaluer les modules non associés à des indicateurs de couverture/de résultats			Nécessair e					Nécessai re
ASPECTS THÉM	2	Information financière Rapprochement de la trésorerie des RP: A. État de rapprochement de la trésorerie du récipiendaire principal dans la devise pertinente pour la période de mise en œuvre B. Échéancier des avances ouvertes dans la devise pertinente au vu de la période de mise en œuvre C. Engagements financiers et obligations financières du RP D. Triangulation des données financières E. Solde du relevé bancaire du RP et fonds en transit dans la devise pertinente au vu de	Communication des informations sur la trésorerie à l'ouverture et à la clôture de la période couverte par le RA, indiquant les mouvements de trésorerie (entrées et sorties de fonds) pendant cette période. Le rapport de rapprochement de la trésorerie porte sur le solde de trésorerie du récipiendaire principal et sert à de faciliter les décisions de décaissement du Fonds mondial.	Nécessaire		Sans objet Nécess		Nécessa	aire		

la période de mise en œuvre F. Transactions non recevables du RP dans la devise pertinente au vu de la période de mise en œuvre				
---	--	--	--	--

^{*} Non applicable aux portefeuilles ciblés.
** Applicable pour les portefeuilles ciblés, uniquement sur demande de l'équipe de pays, dans des circonstances exceptionnelles.

			Type de rapport		RA/DE)	F	RA*		RA définiti	f
			Type de portefeuille	À fort impact	Essenti el	Ciblé	À fort impa ct	Essent iel	À fort impact	Essent iel	Ciblé
		Information financière (suite)									
	3	Rapprochement de la trésorerie des SR A. Rapprochement des fonds versés par le RP aux SR pour la période actuelle de mise en œuvre	Communication des données financières sur la gestion des avances aux SR et le rapprochement des fonds versés aux SR à la date de fin de la période de communication du RA		Nécessa	aire	Sans o	bjet		Nécessaire)
QUES	4	Rapport sur les dépenses du récipiendaire A. Ventilation par élément de coût B. Ventilation par module/intervention C. Ventilation par entité chargée de la mise en œuvre	Communication du total des dépenses dans le pays (y compris dans le cadre du financement des activités C19RM) pour la période actuelle de communication de l'information financière et pour l'ensemble des périodes de communication de l'information financière, comprenant une analyse des écarts par rapport au plan d'activité et au budget approuvés								
ASPECTS THÉMATIQUES	5	Rapport sur les dépenses du récipiendaire pour les activités relevant du C19RM A. Ventilation par élément de coût B. Ventilation par module/intervention C. Ventilation par entité chargée de la mise en œuvre D. Solde de trésorerie indicatif relatif à la somme allouée au titre du C19RM	Communication des dépenses du pays dans le cadre du C19RM uniquement, pour la période actuelle de communication de l'information financière et l'ensemble des périodes de communication de l'information financière, comprenant une analyse des écarts par rapport au plan d'activité approuvé pour les activités relevant du C19RM et au financement approuvé pour les RP et SR		Nécessaire		Nécessaire Sans objet		Nécessaire		
'	6	Prévision et demande de décaissement	Prévisions et demandes de décaissement du RP pour les périodes de prévision et les périodes additionnelles, et présentation de la répartition par entité chargée de la mise en œuvre et type de financement (ordinaire/ C19RM) selon le cas	Nécessaire		Nécessaire		Sans objet			
	7	Communication de l'information fiscale	Communication des informations fiscales concernant la TVA sur les biens et services et les droits d'importation versés dans le cadre des subventions décaissées	Nécessaire			San	Sans objet Nécess		Nécessaire)

^{*} Non applicable aux portefeuilles ciblés.

XE	I	Engagements financiers, obligations financières et indemnités de fin de contrat à régler	Communication des données sur les comptes fournisseurs et les créanciers actuels	Format flexible ⁵²		Sans objet Né		re
ANNE	≡.	Déclencheurs d'alerte financière Uniquement nécessaire pour les portefeuilles ciblés	Évaluation du RP établissant si des circonstances contextuelles spécifiques s'appliquent à la période de communication de l'information	Sans objet	Nécessaire	Sar	ns objet	Nécessaire

⁵² Format flexible – Le récipiendaire principal est tenu de rendre compte de la répartition détaillée des engagements financiers, des obligations financières et des indemnités de fin de contrat à régler. Il peut choisir de soumettre le résultat directement issu de son système financier à titre de justificatif ou, en fonction des instructions données par le Fonds mondial, de remplir l'annexe au format prévu dans le cadre du RA/DD pour les années 1, 2 et 3.

Remarque – Le récipiendaire principal est tenu de rendre compte de la répartition détaillée des engagements financiers, des obligations financières et des indemnités de fin de contrat à régler dans le format prévu dans le cadre du RA/DD, uniquement lorsqu'il soumet le RA définitif.

			Type de rapport		RA/DD		R	A *		RA définiti	f
			Type de portefeuille	À fort impact	Essent iel	Ciblé	À fort impact	Essent iel	À fort impact	Essent iel	Ciblé
		Gestion des achats de produit	ts de santé et de la chaîne d'approvisionnement ⁵³								
		A. Communication des informations sur les prix et la qualité	Bilan issu du système d'information sur les prix et la qualité ⁵⁴ en matière d'achat de produits pharmaceutiques et médicaux essentiels	Nécessaire							
		B. Risque de rupture de stock et de péremption	Analyse des risques de péremption et de rupture de stock pour les produits pharmaceutiques et médicaux essentiels à la prestation des principales interventions de santé	dema de d Fond			Sur deman de du Fonds mondi al				Sur demande du Fonds mondial
တ္တ		C. Quantification et prévision	Analyse de la quantification et préparation en temps opportun d'une projection globale	Nécessaire ⁵⁵ Nécessaire ⁵⁶ Sans objet							
ASPECTS THÉMATIQUES	8	D. Performance de la planification des achats au titre de la subvention	Analyse de l'efficacité du RP en matière de planification et d'exécution des achats								
ECTS TH		E. Stock à l'échelle centrale (stock conforme au plan)	Analyse de l'efficacité du RP en matière de gestion des stocks au niveau central			objet				Sans objet	
ASPI		F. Informations complémentaires	Informations complémentaires/signalement de tout problème lié à la gestion des achats et des stocks de produits pharmaceutiques et d'autres produits de santé.								
		G. Valeur des produits pharmaceutiques et sanitaires dans le système d'information sur les prix et la qualité (section réservée à l'ALF)	Valeur des produits de santé indiquée dans le système d'information sur les prix et la qualité par rapport à la valeur des produits de santé indiquée dans le rapport concernant le système d'information en question reçu pendant la période de communication de l'information. Cette section est réservée à l'ALF et n'implique pas la participation des RP.	Nécessaire s							

^{*} Non applicable aux portefeuilles ciblés.

⁵³ D'autres sections figurant dans les feuilles de calcul par défaut relatives à la GAPSCA ne doivent pas être remplies dans le cas des portefeuilles ciblés, sauf si cela est expressément demandé par le Fonds mondial.

⁵⁴ La base de données du système d'information sur les prix et la qualité doit être mise à jour chaque fois que le récipiendaire principal achète et reçoit des produits de santé pour lesquels les informations doivent être communiquées dans le cadre du système d'information sur les prix et la qualité.

⁵⁵ Les sections C, D et E sont applicables seulement à la communication de l'information de subventions pilotes sélectionnées de portefeuilles à fort impact ou essentiels pour la période commençant le 1^{er} juillet 2023.
⁵⁶ *Ibid.*

			Type de rapport		RA/DD		R	A *		RA définitif	
			Type de portefeuille	À fort impact	Essent iel	Ciblé	À fort impact	Essenti el	À fort impact	Essentie I	Ciblé
		Aspects transversaux (suite)									
	9	Gestion de la subvention	RA/DD sur le respect des exigences fixées dans l'accord de subvention et la mise en place des mesures de gestion								
ASPECTS TRANSVERSAUX	10	Évaluation et validation	 Évaluation intégrée des résultats, précisant les facteurs externes ayant eu une incidence négative sur la mise en œuvre du programme ainsi que les modifications de la subvention prévues Évaluation prospective du RP et évaluation par l'ALF de l'avancement de la mise en œuvre, par module⁵⁷ Évaluation de l'ALF et note quantitative des indicateurs Cinq principales recommandations de l'ALF adressées au Fonds mondial Pages de validation par le RP et l'ALF 				Nécessaire				
SA	11	Constatations et recommandations de l'ALF	Recommandations et problèmes mis en évidence par l'ALF dans les domaines suivants : programmes/suivi et évaluation, gestion des produits de santé, gestion financière et systèmes financiers, gestion du programme et gouvernance par le RP (y compris gestion des SR).								

⁵⁷ Ne s'applique pas au RA définitif.

13. RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Informations générales

Note de politique opérationnelle sur la supervision de la mise en œuvre (en anglais)

Informations sur la section relative aux programmes

Manuel du cadre modulaire du Fonds mondial

Informations sur la section financière

- Directives pour l'établissement des budgets des subventions
- Directives sur les audits annuels des subventions du Fonds mondial

Informations sur la gestion des achats de produit de santé et de la chaîne d'approvisionnement

- Guide sur la politique du Fonds mondial en matière de gestion des achats et des stocks de produits de santé
- Guide rapide du système d'information sur les prix et la qualité du Fonds mondial